



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



NOTE D'INFORMATION



RÉPUBLIQUE
DU SÉNÉGAL

Présentation des émetteurs souverains de
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Septembre 2020



SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2020

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Sommaire

ACRONYMES.....	5
SOMMAIRE EXÉCUTIF.....	9
BREF APERÇU DU PAYS.....	10
1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'UNION.....	11
1.1 Système politique	11
1.2 Organisation administrative	12
1.3 Situation géographique	12
1.4 Population	12
1.5 Éducation	15
1.6 Santé	15
1.7 Emploi	16
1.8 Rappel des principaux agrégats	17
2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES.....	20
2.1 Evaluation du Produit Intérieur Brut	20
2.2 Détail du produit intérieur brut	23
3 PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES.....	28
3.1 Réalisations et achèvement récents	28
3.2 Réalisations à venir	31
4 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS.....	33
4.1 Éléments structurels	33
4.2 Système bancaire et marchés financiers	36
4.3 Taux d'inflation	44
4.4 Taux de change	44
4.5 Réserves étrangères	45
5 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	47
5.1 Balance des paiements	47
5.2 Commerce régional	47
5.3 Commerce international	53
5.4 Investissements directs étrangers	56
5.5 Intégration régionale	56
6 QUALITÉ DE SIGNATURE.....	58
6.1 Climat des affaires	58
6.2 Gouvernance financière	62
6.3 Notation financière	64
7 FINANCES PUBLIQUES.....	66
7.1 Budget	66
7.2 Politiques fiscales	69
7.3 Projet de loi de finances	69

8	FACTEURS DE RISQUE.....	72
8.1	Risques liés à la sécurité intérieure	72
8.2	Risques sociaux	72
8.3	Risques macroéconomiques	72
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources	74
8.5	Risques sanitaires	75
8.6	Risques environnementaux	75
9	SITUATION DE LA DETTE.....	76
9.1	Description générale de la dette publique	76
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	79
9.3	La dette extérieure	85
9.4	Dette intérieure	88
9.5	Viabilité et soutenabilité	90
10	ANNEXES.....	92
11	LEXIQUE.....	93

ACRONYMES

AED	: Arab Emirates Dirham
AFD	: Agence Française de Développement
AID	: Association Internationale pour le Développement Economique
AIDB	: Aéroport International de Blaise Diagne
ANPEJ	: Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AOF	: Afrique Occidentale Française
APR	: Alliance Pour la République
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BBY	: Benno Bokk Yaakar
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BIC	: Bureau d'Information sur le Crédit
BID	: Banque Islamique de Développement
BIRD	: Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BIT	: Bureau International du Travail
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BOS	: Bureau Opérationnel de Suivi du PSE
BT	: Bon du Trésor
C°	: Degré Celsius
CESE	: Conseil Economique Social et Environnemental
CFA	: Communauté Financière Africaine
CGI	: Code Général des Impôts
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CIA	: Central Intelligence Agency
CNDP	: Comité National de la Dette Publique
CNO	: Centre National d'Oncologie
CNY	: China Yuan
CSM	: Conseil Supérieur de la Magistrature
CST	: Contribution Spéciale du secteur des télécommunications
CVD	: Cadre de Viabilité de la Dette
DD	: Direction de la Dette
DER	: Délégation Générale à l'entreprenariat Rapide
DGCPT	: Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGPPE	: Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques
DGPSN	: Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité National
DMC	: Direction de la Monnaie et du Crédit
DPEE	: Direction de la Prévision et des Etudes Economiques"
DPRE	: Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
ENES	: Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
EUR	: Euro
F	: Degré Fahrenheit
FECT	: Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole

FMI	: Fonds Monétaire International
FSE	: Fonds de soutien à l'énergie
GATT	: General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
GBP	: Great Britain Pound
HCCT	: Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HID	: Hôpital International de Dakar
HIMO	: Programme des Investissements à Haute Intensité de Main d'œuvre
ICPE	: Instrument de Coordination de la Politique Economique
IDE	: Investissement Direct Etranger
IDH	: Indice de Développement Humain
INF	: Inferieur
IRSESSEF	: Institut de Recherche en Santé de Surveillance Epidémiologique et de Formation
ISDA	: International Swaps and Derivatives Association
ISPE	: Instrument de Soutien à la Politique Economique
ISIN	: International Securities Identification Numbers
ISPE	: Instrument de Soutien à la Politique Economique
ICS	: Industries Chimiques du Sénégal
JPY	: Japan Yen
LFI	: Loi de Finances Initiale
LFR	: Loi de Finances Rectificative
MIGA	: Agence Multilatérale de garantie des investissements
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONUSIDA	: Organisation des Nations Unies pour le Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
OPEP	: Organisation des Pays Producteurs de Pétrole
OT	: Obligation du Trésor
PACASEN	: Programme d'Appui aux communes et Agglomérations du Sénégal
PAP	: Programme d'Action Prioritaire
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et moyennes entreprises
PMI	: Petites et moyennes industries
PNBSF	: Programme National de Bourses de Sécurité Familiale
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPAAO	: Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
PPP	: Partenariat Public Privé
PPTD	: Programme Pays de Promotion du Travail Décent
PRAGAS	: Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise

PREAC	: Programme des Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité
PREV	: Prévision
PSE	: Plan Sénégal Emergent
PTIP	: Programme Triennal d'Investissements Publics
PUDC	: Programme d'Urgence pour le Développement Communautaire
PUMA	: Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers
RGPHAE	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SAR	: Société Africaine de Raffinage
SAR	: Saudi Arabia Riyal
SDMT	: Stratégie de Dette à Moyen Terme
SENELEC	: Société Nationale d'Electricité
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés
SFI	: Société Financière Internationale
SOMIVA	: Société Minière de la Vallée du Fleuve
SIDA	: Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SUP	: Supérieur
TCA	: Taxe sur les Chiffres d'Affaires
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TER	: Train Express Régional
TMP	: Taux Moyen Pondéré
TPS	: Taxe sur les Prestations de Services
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UC	: Unité de Compte
UCAD	: Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
USAID	: United States Agency for International Development
USD	: United States Dollar
VA	: Valeur Actuelle
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
WEO	: World Economic Outlook
XOF	: Franc CFA de l'Afrique de l'Ouest
ZES	: Zones Economiques Spéciales

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

NT 05443

N° _____ /MFB/DGCPT/DDP

Dakar, le 13 OCT 2020

Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Abdoulaye Daouda DIALLO, Ministre des Finances et du Budget, agissant au nom et pour le compte de l'État du Sénégal, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Sénégal, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Sénégal ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.



Le Ministre
Abdoulaye Daouda DIALLO

Le Sénégal, dont la capitale est Dakar, est l'une des démocraties les plus stables en Afrique. Le pays est situé sur le point le plus occidental du continent africain au niveau de la côte atlantique avec une population estimée à 16 209 125 personnes en 2019 par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Selon la BCEAO, le Sénégal est la deuxième plus grande économie de la zone UEMOA en termes de PIB (13814,7 milliards de FCFA en 2019) après celle de la Côte d'Ivoire.

Avant l'adoption du Plan Sénégal Emergent (PSE) par le gouvernement en janvier 2014, le Sénégal a connu une longue période de croissance relativement lente. L'objectif du PSE était d'accélérer le développement économique du Sénégal et de transformer le pays en une économie émergente à l'horizon 2035. De 6,4 % en 2015, la croissance du PIB réel du Sénégal s'est établie à 7,4 % en 2017 et 5,3 % en 2019 selon la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE). L'activité économique devrait connaître un repli en 2020, avec une croissance du PIB réel projetée à 1,1 % à cause de la crise sanitaire mondiale.

Le Sénégal a réussi à maintenir une économie relativement diversifiée. Le secteur des services (tertiaire) est le plus important, avec une contribution de 45,9 % au PIB nominal en 2019 en raison de son dynamisme et de sa croissance continue. La même année, les secteurs secondaire et primaire ont représenté respectivement 24,4 % et 14,8 % du PIB nominal.

Le Sénégal a obtenu son indépendance de la France en 1960. Le président actuel, Macky Sall, a été élu en 2012 et a été réélu pour un second mandat en 2019. Le Parlement du Sénégal comprend actuellement une chambre monocamérale appelée l'Assemblée nationale. Le Parlement compte 165 sièges dont les membres sont élus pour cinq ans au suffrage universel (105 par vote majoritaire et 60 au scrutin proportionnel).



République du Sénégal



Superficie

196 722 km²



Population

16 209 125 Hbts



Capitale

Dakar



Régime

Présidentiel



Monnaie

FCFA



Langue Officielle

Français



PIB Nominal en 2019

13 814,7 milliards
FCFA

(source : Source DPEE)

- ▶ Une économie basée sur l'agriculture la pêche, le tourisme et les services
- ▶ Taux de croissance réelle du PIB en 2019 : 5,3%
- ▶ Taux d'endettement en 2019 : 64,0% du PIB

1.1 Système politique

La première Constitution du Sénégal a été adoptée le 24 janvier 1959. Elle consacre l'intégration du Sénégal à la Fédération du Mali. Le 4 avril 1960, par un accord avec le gouvernement du Général Charles de Gaulle, Léopold Sédar Senghor obtient l'indépendance de la Fédération du Mali, qui réunit le Sénégal et le Soudan français (actuel Mali), deux colonies de l'Afrique Occidentale Française (AOF). L'indépendance est effective le 20 juin et le Sénégal se retire de la fédération le 20 août de la même année. Léopold Sédar Senghor devient le Président de la nouvelle République du Sénégal. La constitution a été modifiée le 7 mars 1963 pour l'établissement d'un régime présidentiel.

Le Sénégal est une République dirigée par le Président qui est le chef de l'Etat. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours. La durée de son mandat, renouvelable une seule fois, est maintenant de cinq ans. Son gouvernement est placé en principe sous la tutelle du Premier Ministre qui est nommé par le Président. Toutefois, depuis mai 2019, le Président a promulgué une loi constitutionnelle portant suppression du poste de Premier Ministre. Le pouvoir exécutif est détenu par le gouvernement et le pouvoir législatif par le Parlement.

1.1.1 Pouvoir exécutif

Le Président est élu au suffrage universel direct avec un vote majoritaire à deux tours pour un mandat qui est maintenant de cinq ans, renouvelable une fois. Le président actuel, M. Macky SALL, a été réélu le 24 février 2019 avec 58,27 % des voix pour un second mandat de 5 ans se terminant en 2024.

En vertu de la Constitution, le Président de la République est le gardien de la Constitution et le garant du fonctionnement régulier des institutions, de l'indépendance et de l'intégrité du territoire. Dans la poursuite de ses fonctions, le Président est le commandant en chef des forces armées.

Le Président choisit les membres du gouvernement, nomme par décret les membres du Conseil constitutionnel, le tribunal chargé de valider la constitutionnalité des lois, pour un mandat non renouvelable de six ans.

Le Président nomme aussi les 80 membres du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE). Pour le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), le Président désigne 70 membres et les 80 restants sont élus au suffrage universel indirect. En outre, il nomme aussi les employés de haut rang de la fonction publique.

En cas de décès du Chef de l'Etat, le Président de l'Assemblée Nationale assume la fonction de Président de la République et organise des élections présidentielles entre 60 et 90 jours après que le Conseil constitutionnel ait confirmé la vacance du bureau de l'exécutif.

Depuis son indépendance en 1960, le Sénégal a connu quatre chefs d'Etat, qui ont tous été élus démocratiquement : Léopold Sédar Senghor (1960-1980), Abdou Diouf (1981-2000), Abdoulaye Wade (2000-2012) et Macky Sall (en fonction depuis 2012).

1.1.2 Pouvoir législatif

L'Assemblée Nationale compte 165 sièges. Ses membres sont élus au suffrage universel pour cinq ans. Le Président de l'Assemblée Nationale est élu pour un mandat de cinq ans par ses membres. Le président actuel de l'Assemblée Nationale est Monsieur Moustapha Niassé, réélu le 14 septembre 2017. L'Assemblée Nationale est en session parlementaire du mois d'octobre au mois de juin.

Le Parlement supervise les activités du gouvernement par des questions écrites et orales. Il peut également recourir à une motion de censure à sa propre initiative, auquel cas ce dernier doit immédiatement présenter sa démission au Président.

Les dernières élections législatives du 30 juillet 2017 ont été remportées par la coalition Benno Bokk Yaakar, avec 49,5 % des suffrages exprimés. Au total, la coalition au pouvoir a remporté 125 sièges sur 165, dont 97 ont été attribués au parti du Président : Macky SALL Alliance. La coalition Wattu Sénégal de l'ancien Président, Monsieur Abdoulaye Wade, a obtenu 19 sièges et celle du maire de Dakar (Taxawu Sénégal), Monsieur Khalifa SALL, 7 sièges.

1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le Sénégal a hérité plusieurs de ses textes juridiques du système de droit civil français. Les principales sources de droit au Sénégal sont la Constitution, les traités internationaux, la législation adoptée par le Parlement et les décrets gouvernementaux. Les textes juridiques du Sénégal sont publiés au Journal Officiel de la République du Sénégal, par le secrétaire général du gouvernement.

Le système judiciaire du Sénégal est divisé en Conseil constitutionnel, Cour suprême, Cour des comptes, Haute Cour de justice et tribunaux inférieurs. Le Conseil constitutionnel et la Cour suprême représentent les plus hautes instances judiciaires du Sénégal. Le Conseil constitutionnel est responsable de la protection des droits constitutionnels et juridiques, pour résoudre les conflits entre l'exécutif et le législatif et régler le processus électoral. Ses décisions ne peuvent être portées en appel.

La loi constitutionnelle en avril 2016 a augmenté le nombre de juges du Conseil constitutionnel de cinq à sept, nommés pour six ans. Le Conseil constitutionnel a le pouvoir de déterminer la conformité des lois avec la Constitution et peut opposer son veto à des lois proposées qui sont considérées comme contraire à la Constitution avant leur entrée en vigueur.

La Cour suprême est le tribunal administratif et judiciaire suprême et le forum de contrôle judiciaire des activités du Président, du gouvernement et d'autres organismes publics. Elle a également un rôle consultatif, le Président, le Parlement et le gouvernement pouvant renvoyer des projets de lois et règlements pour des conseils juridiques.

La Haute Cour de justice statue sur les allégations

de trahison ou de violation du serment fait contre le Président et les allégations de crimes ou complot contre la sûreté de la République à l'encontre des ministres.

1.2 Organisation administrative

Le Sénégal est divisé en 14 régions dont chacune est administrée par un gouverneur. Chaque région est divisée en départements administratifs qui sont subdivisés eux-mêmes en arrondissements. Les services administratifs sont dirigés par des préfets et chaque arrondissement est présidé par un sous-préfet. Les villages dans les zones rurales et les quartiers dans les zones urbaines constituent les plus petites régions de l'autorité administrative et sont respectivement gérés par les chefs de village et les chefs de quartier. Les gouverneurs, préfets et sous-préfets sont nommés par le Président, les chefs de village et les chefs de quartier sont nommés ou reconnus respectivement par les sous-préfets et préfets.

1.3 Situation géographique

Le Sénégal est situé au point le plus occidental de la côte atlantique du continent africain. La République, de 196 722 km² de superficie, est limitée au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée et la Guinée-Bissau, à l'Ouest par la Gambie et par l'océan atlantique sur un littoral de 531 km. La capitale, Dakar, est sur une péninsule située sur la côte Ouest avec une superficie d'environ 500 km². Le pays est plat avec un sol sablonneux ne dépassant pas 130 mètres d'altitude, à l'exception de la frontière sud-est près de la Guinée. Trois grands fleuves traversent le Sénégal : le fleuve Sénégal dans le Nord (1 641 km de long), la rivière Gambie (1 120 km de long) et la rivière Casamance (300 km de long) dans le Sud.

Le climat est tropical, chaud et humide avec une température moyenne de 17°C pendant la saison sèche (novembre à juin) et 27°C durant la saison des pluies (juillet à octobre). Le paysage se caractérise par trois types de végétation : forêt au sud, savane à l'intérieur et steppe au nord

1.4 Population

Selon le dernier recensement de la population de

l'ANSD en 2013, la population du Sénégal était d'environ 13,5 millions d'habitants et a enregistré un taux de croissance annuel de 2,5 % par rapport au dernier recensement de 2002. Le prochain recensement

est prévu en 2023. Selon l'ANSD, la population du Sénégal était estimée à 16,2 millions en 2019 et devrait atteindre 16,7 millions d'habitants en 2020.

Tableau 1. Population du Sénégal en 2019

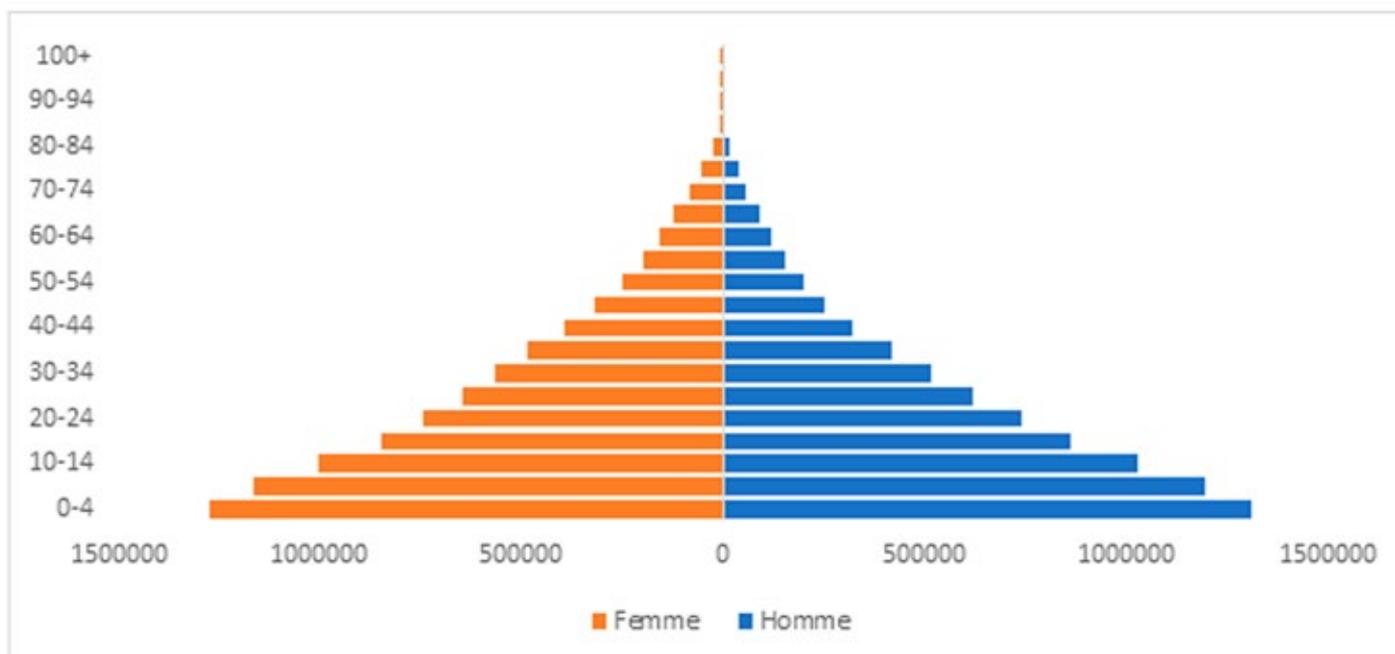
Catégorie	2018	2019	2020*	% en 2020
Urbain	7 344 567	7 602 080	7 885 047	47,20%
Rural	8 381 470	8 607 045	8 820 561	52,80%
Homme	7 829 997	8 068 782	8 314 250	49,77%
Femme	7 896 040	8 140 343	8 391 358	50,23%
Population Totale	15 726 037	16 209 125	16 705 608	-

Source : ANSD ; *projection ANSD

D'après les données de l'ANSD, la population du Sénégal est passée de 11,8 millions d'habitants en 2008 à 16,2 millions d'habitants en 2019. Le taux de croissance annuel moyen serait de 2,9 %. L'Agence précise que la population du Sénégal est caracté-

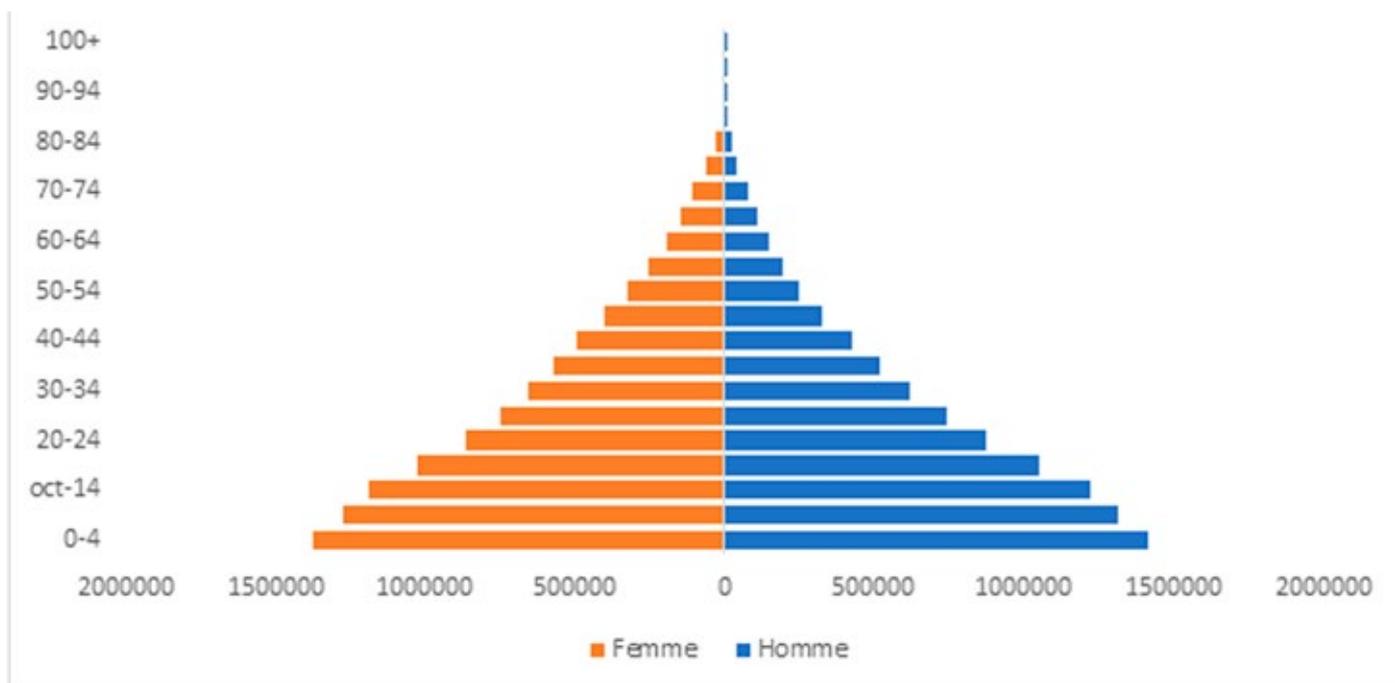
sée en 2019 par une population très jeune, plus de la moitié de la population est âgée de moins de 20 ans (52,1 %). Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 3,6 % de la population totale du pays.

Figure 1. Pyramide des âges du Sénégal en 2019



Source : <https://www.populationpyramid.net/fr/Sénégal/2019/>

Figure 2. Projection Pyramide des âges du Sénégal en 2025



Source : <https://www.populationpyramid.net/fr/Sénégal/>

Selon le rapport de l'ANSD sur la structure démographique au Sénégal en 2019, la population est composée de 49,8 % d'hommes et 50,2 % de femmes. Il faut cependant noter certaines disparités au niveau des groupes d'âges. Les hommes sont plus nombreux que les femmes dans le groupe des moins de 23 ans : 51,0 % pour les hommes contre 49,0 % pour les femmes. Les femmes sont plus nombreuses dans le groupe d'âges 23-80 ans : 52,0 % contre 48,0 % pour les hommes.

Selon l'ANSD, en 2019, plus de la moitié de la population du Sénégal vivait en milieu rural (53,1 %) par rapport à 46,9 % dans les zones urbaines. La population de la région de Dakar était d'environ 3,73 millions en 2019 représentant 23,1 % de la population totale.

Tableau 2. Répartition de la population par zone de résidence en 2019 et projections

Indicateurs en %	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Urbain	45,2	45,7	46	46,2	46,5	46,7	46,9	47,2	47,4	47,6	47,8
Rural	54,8	54,3	54	53,8	53,5	53,3	53,1	52,8	52,6	52,4	52,2

Source : Rapport Projection population ANSD

1.5 Éducation

Le système éducatif du Sénégal est organisé en deux secteurs :

i) L'éducation formelle qui est composée de l'éducation préscolaire, de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement moyen et secondaire général, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

ii) L'éducation non formelle qui comprend essentiellement l'alphabétisation.

Le taux brut de scolarisation au primaire du Sénégal est passé de 85,1 % en 2016 à 86,5 % en 2018 selon l'ANSD. Le taux brut de scolarisation de l'enseignement moyen est passé de 53,9 % en 2016 à 49,6 % en 2018. L'enseignement secondaire a enregistré un taux brut de scolarisation de 33,5 % en 2016 et 33,8 % en 2018.

Tableau 3. Taux de scolarisation brut par niveau d'étude

Indicateurs (%)		2016	2017	2018
Taux Brut de Scolarisation à L'élémentaire	Garçons	81,0	80,2	80,4
	Filles	89,3	92,2	92,6
Taux Brut de Scolarisation au Moyen	Garçons	50,7	47,0	45,9
	Filles	57,1	54,3	53,3
Taux Brut de Scolarisation au Secondaire	Garçons	34,2	33,5	33,1
	Filles	32,8	33,7	4,6

Source : Recensement scolaire 2018-DPRE/MEN

L'enseignement supérieur a connu une croissance importante du nombre d'étudiants, estimé à plus de 160 000 en 2018. L'afflux important d'inscriptions a posé des problèmes pour les universités publiques contraintes d'accueillir un nombre croissant d'étudiants, malgré l'émergence d'institutions privées.

1.6 Santé

Le système de santé sénégalais est organisé selon une structure pyramidale à trois niveaux : central, intermédiaire et périphérique. Le niveau central cor-

respond au sommet de la pyramide et regroupe les services ministériels et les centres hospitaliers universitaires. Le niveau intermédiaire fait référence à la région médicale et aux centres hospitaliers régionaux. La base de la structure pyramidale est constituée par le district sanitaire dans lequel se trouvent les postes de santé et les centres de santé. Le nombre de médecins dans le secteur public rapporté par l'ANSD en 2015 était de 833, les infirmières employées par l'État de 2 370 et les sages-femmes étaient au nombre de 953.

Tableau 4. Statistiques générales indiquant l'état de santé de la population

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Espérance de vie des hommes	63,5	64	64,4	64,8	65,3	65,8	66,2	66,7	67,1	67,6	68
Espérance de vie des femmes	65,8	66,3	66,8	67,2	67,7	68,1	68,5	69	69,4	69,8	70,3
Espérance de vie totale	64,7	65,1	65,6	66	66,5	66,9	67,4	67,8	68,3	68,7	69,2
Taux de mortalité infantile (0 - 1 an)	47,8	46,3	44,7	43,2	41,6	40,1	38,6	37,1	35,8	34,4	33,1
Taux de mortalité infanto-juvénile (0-5 ans)	71,9	69,1	66,4	63,7	61	58,3	55,6	53,1	50,7	48,4	46,1

Source : ANSD et OMS

Le tableau supra montre que l'espérance de vie au Sénégal a progressé en passant de 64 ans en 2013 à 67 ans en 2018. Ce taux est projeté à 69 ans en 2023. La politique de santé du Sénégal a été définie dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période allant de 2009 à 2018. La mise en œuvre du PNDS 2009-2018 poursuit les objectifs nationaux et internationaux en matière de santé et d'action sociale :

- Réduire la morbidité et la mortalité maternelles et infanto-juvéniles ;
- Accroître les performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie ;
- Renforcer durablement le système de santé ;
- Améliorer la gouvernance du secteur de santé ;
- Améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables.

Selon les estimations de la Banque mondiale, le taux de mortalité infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans) est passé de 69,1% en 2014 à 55,6 % en 2019. Cette baisse est en partie attribuable à une amélioration significative de la couverture vaccinale nationale, qui est passée de 59 % des enfants de 12-23 mois en 2005 à 76,6 % en 2018.

Selon la Banque mondiale, le taux de mortalité maternelle était de 315 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2017, soit une baisse de 26,2 % par rapport à 2005. Cependant, cette baisse a été insuffisante pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de 127 décès pour 100.000 naissances vivantes à l'horizon 2015.

Le paludisme reste la principale cause de décès au Sénégal. En effet, selon l'OMS, le nombre de décès dus au paludisme est passé de 1 275 en 2000 à 526 en 2015, ce qui représente une réduction de 58,8 %. Selon les estimations de la Banque mondiale, le taux de prévalence du VIH / SIDA au Sénégal était de 0,6 % en 2019, ce qui est inférieur à la moyenne actuelle pour d'autres pays d'Afrique de l'ouest. En début d'année 2020, le pays était confronté à la pandémie du COVID-19 avec 1 995 cas, dont 742 guéris, 19 décédés et 1 233 sous traitement à la date du 12 Mai 2020.

1.7 Emploi

Selon l'ANSD, la population active était estimée à 42,5 % de la population en âge de travailler au quatrième trimestre 2019. Cette population active varie selon le milieu de résidence, avec 49,2 % en milieu urbain contre 34,9 % en milieu rural. Ce taux varie

également selon le sexe, 55,1 % des hommes en âge de travailler sont sur le marché du travail contre 30,4 % de femmes.

Sur la période 2015-2019, la population active a varié entre 4,8 millions et 4,3 millions d'individus.

Tableau 5. Répartition de la population active

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019
Population active totale	4 855 247	5 007 116	5 179 014	4 192 063	4 328 681
Femme	41%	41%	41%	40%	40%
Homme	59%	59%	59%	60%	60%

Source : Banque Mondiale (World Development Indicators)

La taille de l'économie informelle au Sénégal rend difficile la comptabilisation du taux de chômage mais, selon l'ANSD, le taux de chômage des personnes en âge de travailler (15 ans ou plus) était estimé à 16,9 % au quatrième trimestre de 2019. Il est

légèrement plus élevé en milieu rural où 18,7 % de la population active sont au chômage contre 15,5 % en zone urbaine. Le chômage touche davantage les femmes (27,6 %) que les hommes (8,6%).

Tableau 6. Indicateurs relatifs au taux chômage

Indicateurs	2017	2018	2019
Taux de chômage	15,70%	14,30%	16,90%
Femme	22,10%	24,10%	27,60%
Homme	9,60%	6,20%	8,60%
Rural	13,10%	16,00%	18,70%
Urbain	18,60%	12,50%	15,50%

Source : ANSD (ENES)

1.8 Rappel des principaux agrégats

1.8.1 Niveau de Développement

L'IDH est élaboré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et fournit une mesure sommaire pour évaluer les progrès à long terme selon trois dimensions de base du développement humain : une vie longue et saine, l'accès à l'éducation et à un niveau de vie décent.

En 2019, la valeur de l'Indice de Développement Humain (IDH) au Sénégal était de 0,514 (pour une valeur de 1 au maximum) positionnant le pays à la 164^{ème} place sur les 189 pays selon le dernier rapport du PNUD. Entre 2013 et 2019, la valeur de l'IDH au

Sénégal est passée de 0,480 à 0,514, soit une augmentation de 7 %.

L'indice de GINI mesure le degré d'inégalité de la distribution des revenus monétaires. Plus la valeur est proche de zéro, plus la société a une répartition égalitaire des revenus. Inversement, plus la valeur est proche de 100, plus les revenus sont très inégalement répartis dans toute la société. Selon la Banque Mondiale, cet indicateur au Sénégal était de 40,3 en 2011, soit une dégradation de 0,9 point par rapport au niveau de 2005 (39,2).

Tableau 7. Le PIB réel par tête

Economie nationale	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Proj révisée
PIB Réel (en milliards de FCFA)	9 775,0	10 397,4	11 059,7	11 877,4	12 633,2	13 301,2	13453,5
PIB Réel par tête (FCFA)	701911,7	724225,7	746290,9	775755,9	805066,1	827130,3	869044,9

Source : Source : DPEE, WEO

1.8.2 Tableau récapitulatif

Tableau 8. Principaux agrégats macroéconomiques (données en milliards, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 proj révisée
Economie nationale							
PIB Nominal	9 775,0	10 508,7	11 283,4	12 191,8	12 906,4	13 814,7	14306,9
PIB Réel	9 775,0	10 397,4	11 059,7	11 877,4	12 633,2	13 301,2	13453,5
Croissance du PIB réel (en %)		6,4 %	6,4 %	7,4 %	6,4 %	5,3 %	1,1 %
Taux d'investissement (en % du PIB)	25,9 %	26,4 %	26,0 %	30,4 %	31,7 %	31,8 %	27,5 %
Taux d'inflation (en %)	1,1	0,1	0,8	2,2	0,5	1,0	1,1
Balance des paiements							
Exports FOB	1473,0	1669,0	1703,0	1908,0	2147,4	2305,0	2714,2
Imports FOB	2856,0	2944,0	2868,0	3477,0	4033,0	4173,3	4772,2
Solde	-1383,0	-1275,0	-1165,0	-1569,0	-1886,4	-1868,3	-2058,0
Balance courante	-666,0	-559,0	-473,0	-898,0	-1026,0	-1211,0	-1368,3
Finances publiques							
Recettes et dons	1927,0	2026,1	2334,6	2376,8	2425,5	2789,1	3008,4
Dépenses totales	2318,7	2411,5	2703,9	2738,8	2902,9	3326,2	3881,1
Solde budgétaire	-391,7	-385,4	-369,3	-362,0	-477,4	-537,1	-872,7
Dettes publiques*	4112,9	4579,6	5422,8	5852,3	7996,26	8848,49	9727,5
Dettes intérieure**	1065,5	1279,7	1597,8	1302,2	1426,15	1335,54	1916,7
Dettes extérieure*	3047,5	3299,8	3825,2	4550	6570,11	7512,95	7810,8
Dettes publiques en % du PIB nominal	42,1 %	43,6 %	48,05 %	48 %	61,9 %	64 %	67,5 %

Déficit budgétaire							
En valeur	391,7	385,4	369,3	362,0	477,4	537,1	872,7
En pourcentage du PIB nominal (%)	- 4,0 %	-3,7 %	-3,3 %	-3,0 %	-3,7 %	- 3,9 %	-6,1 %

* A partir de 2018, la dette tient compte du secteur public au sens large

** A partir de 2018 tient compte du reclassement de l'investissement public

Source : DPEE, DGCPT, BCEAO

Changement de l'année de base des comptes nationaux du Sénégal

En 2018, le Sénégal a mis en œuvre une réforme importante consistant à changer l'année de référence pour le calcul du Produit Intérieur Brut (PIB). L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) avec l'assistance technique du Fonds Monétaire International (FMI), de la commission économique pour l'Afrique et d'AFRISTAT, a procédé au changement de l'ancienne année de base (1999) par une nouvelle année de référence (2014). L'économie sénégalaise voit son PIB multiplié par 1,3, soit une augmentation de 30 %. Selon une source du FMI, le changement de l'année de référence est lié aux facteurs suivants :

i) Augmentation du nombre d'entreprises couvertes par l'enquête ;

- ii) Nouvelle évaluation du secteur informel ;
- iii) Modification de la méthode de calcul concernant le service des assurances ;
- v) Meilleur calcul des impôts et rectifications liées à la production agricole.

2.1 Evaluation du Produit Intérieur Brut

2.1.1 Niveau du Produit Intérieur Brut

Le PIB nominal du Sénégal est passé de 9 775 milliards de FCFA en 2014 à 12 906,4 milliards de FCFA en 2018 et pourrait atteindre 14 306,9 milliards de FCFA en 2020. Le changement d'année de référence de 1999 à 2014 s'est traduit par une hausse du PIB nominal d'environ 30 %.

Tableau 9. Evolution du PIB nominal (base 2014)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB Nominal (en milliards FCFA)	9 775,0	10 508,7	11 283,4	12 191,8	12 906,4	13 814	14 306,9

Source : DPEE

2.1.2 Croissance du PIB réel

Avec le changement d'année de base et la nouvelle vision des autorités traduite par le Plan Sénégal Emergent (PSE), le pays a connu une nette amélioration de certains indicateurs macroéconomiques, notamment du taux de croissance du PIB réel. Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,4 % et 5,3 % respectivement en 2018 et 2019 et les projections de la DPEE, révisées à la suite du COVID, s'élèvent à 1,1% pour 2020. La performance moyenne sur la période 2015-2019 s'explique en grande partie par une activité dynamique du secteur primaire (7,7 %) et la bonne tenue du secteur secondaire (6,8 %) et du secteur tertiaire (5,1 %). Depuis la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent en 2014, l'économie sé-

négalaïse s'est inscrite sur un nouveau sentier de croissance. L'activité économique se maintient sur une dynamique de croissance de plus de 6 % sur les trois dernières années, une première dans l'histoire économique du pays.

Avec la mise en œuvre du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS), volet agricole du PSE, le secteur primaire a été dynamique avec des programmes d'adaptation aux conditions pluviométriques. Le sous-secteur agricole a enregistré une croissance moyenne de 6 % sur la période 2016-2019, notamment grâce à une croissance estimée à 11,5 % en 2017. En 2019, l'activité agricole a connu un ralentissement à cause du retard observé dans le démarrage de la phase II

du PRACAS et des niveaux de productions en forte hausse obtenus les années précédentes.

Cette bonne tenue, notée dans le sous-secteur primaire, a été renforcée par le dynamisme du sous-secteur de la pêche, accompagné du développement de la pisciculture. Sur la période 2015-2019, l'activité de la pêche a connu une croissance moyenne de 15,2 %. Le sous-secteur de l'élevage, pour sa part, a suivi une bonne tendance avec une progression de 10,4 % en 2019. En moyenne, sur la période 2015-2019, l'activité du sous-secteur de l'élevage a enregistré une croissance de 6,2 % grâce à la bonne tenue du cheptel, de la production de lait et de la volaille.

S'agissant du secteur secondaire, l'activité a progressé, en moyenne, de 6,8 % sur la période 2015-

2019. En 2019, le dynamisme des activités dans le secondaire s'explique notamment par la bonne tenue des sous-secteurs des activités extractives, des produits agro-alimentaires et chimiques et de la construction. En revanche, les activités de raffinage ont connu un repli, dans un contexte de relèvement des cours du baril de pétrole brut.

Le sous-secteur des activités extractives continue de soutenir le dynamisme observé dans le secteur secondaire. En effet, l'industrie extractive a enregistré une croissance de 28,2 % et 12,9 % respectivement en 2018 et 2019. Cette évolution s'explique en partie par la bonification des activités extractives impulsée par les productions d'or et de phosphate et, dans une moindre mesure, par les nouveaux produits (zircon, ilménite).

Tableau 10. Evolution de la croissance réelle du Sénégal de 2015 à 2020 (en %)

SENEGAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Proj révisée
PIB réel	6,4	6,4	7,4	6,4	5,3	1,1
Secteur primaire	10,6	5,4	11,5	7,9	2,9	4,2
Secteur secondaire	9,8	3,6	7,1	7,5	5,8	1,6
Secteur tertiaire	2,6	7,2	5,9	5,0	5,0	-1
PIB non marchand	10,7	10,7	5,0	7,8	6,5	12
Droits et taxes	8,9	8,1	10,9	6,9	7,9	-0,1

Source : DPEE

La performance du secteur secondaire est également en lien avec la bonne tenue de la fabrication de produits agro-alimentaires, de produits chimiques et de la construction. Selon la DPEE, l'activité de fabrication de produits agro-alimentaires est tirée par le sous-secteur de la fabrication de corps gras alimentaires, en rapport avec le renforcement du niveau de collecte des graines d'arachide prévu pour les huileries. S'agissant de la fabrication de produits chimiques, l'activité demeurerait sur une bonne tra-

jectoire de croissance, reflétant la disponibilité du phosphate grâce aux investissements destinés à améliorer la production des ICS afin de répondre à la demande. Au total, le sous-secteur de la fabrication des produits chimiques est estimé en hausse de 3,8 % en 2019, après une progression estimée à 17,1 % l'année précédente.

Quant au sous-secteur construction, il s'inscrirait en hausse de 6,4 % en 2020 contre une hausse de

6,9% en 2019. L'activité serait marquée par la poursuite de l'exécution des grands travaux de l'État, en l'occurrence, l'autoroute de la Grand Côtère sur l'axe Dakar-Saint Louis, la finalisation de la Voie de Dégagement Nord, la poursuite des aménagements du pôle urbain de Diamniadio ainsi que les programmes d'habitat social. Par ailleurs, la construction d'un stade olympique et d'hôtels de proximité à Diamniadio en perspectives des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ 2022) devrait conforter l'activité des BTP. Toutefois, la bonne orientation du secteur secondaire a été, également, atténuée, par la contraction de l'activité de raffinage et de la fabrication de produits à base de tabac.

Dans le secteur tertiaire, l'activité est ressortie en hausse de 6,0 % en moyenne sur la période 2015-2019. Cette progression est liée au bon comportement des sous-secteurs des services financiers et d'assurance (+9,9 %), du commerce (+7,9 %), du transport (+6,8 %), des activités à caractère collectif et individuel (+16,4 %), des services d'enseignement (+6,5 %) et ceux de la santé et des actions sociales (+6,7 %). En outre, dans le sous-secteur du transport, l'activité a bénéficié de l'élargissement du réseau routier, du renouvellement du parc automobile mais aussi du renforcement de la compétitivité du Port autonome de Dakar. Les services d'hébergement et de restauration ont, pour leur part, enregistré une croissance de 5 % en moyenne sur la période 2015-2019, malgré le ralentissement observé en 2017. Pour ce qui est des activités de télécommu-

nication, elles ont enregistré un recul de (-1,6 %), en moyenne sur la période.

2.1.3 Décomposition du PIB

La valeur ajoutée courante du secteur primaire est passée de 1306,8 milliards de FCFA en 2014 à 2043,4 milliards de FCFA en 2019, pour une valeur projetée à 2218,0 milliards de FCFA en 2020. La valeur ajoutée du secteur primaire a contribué au PIB à hauteur de 14,3 % en 2015 contre 14,4 % en 2016 et 15,0 % en 2017. Selon les projections, la contribution du secteur primaire au PIB devrait progresser de 14,8 % et 15,4 % respectivement en 2019 et 2020.

La valeur ajoutée du secteur secondaire est projetée à 3 459,9 milliards de FCFA en 2020 après avoir atteint 3 368,1 milliards de FCFA en 2019. La part du secteur primaire dans le PIB a augmenté entre 2014 et 2019 passant respectivement de 23,2 % en 2014, 23,6 % en 2015, 23,3 % en 2016 et 2017. Ce taux ressort à 24,2 % en 2018 et il se situerait entre 24,4% et 24,2 % respectivement en 2019 et 2020.

En comparaison avec les autres secteurs, le secteur tertiaire a une part importante dans le PIB du Sénégal. En effet, en 2014, il représentait 48,5 % du PIB. Une légère baisse a été observée entre 2014 et 2018 : la part du tertiaire dans le PIB est passée de 48,5 % à 46,5 %. Les estimations pour les années 2019 et 2020 indiquent que cette tendance devrait se maintenir, la part du tertiaire représentant respectivement 45,9 % et 44,9 %.

Tableau 11. Décomposition du PIB en structure (%)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Proj révisée
PIB nominal	100	100	100	100	100	100	100
Secteur Primaire	13,4	14,3	14,4%	15,0	15,0	14,8	15,5
Secteur Secondaire	23,2	23,6	23,3	23,3	24,2	24,4	24,2
Secteur Tertiaire	48,5	46,4	46,8	47,0	46,5	45,9	44,9
PIB non marchand	5,1	5,1	5,2	5,2	5,5	5,5	6,2
Taxes sur biens et services	9,9	10,7	10,3	9,6	8,8	9,4	9,3

Source : DPEE

2.2 Détail du produit intérieur brut

2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

La ventilation du PIB en valeur selon les secteurs en 2019 était de 2 043,4 milliards de FCFA pour le secteur primaire, 3 368,1 milliards de FCFA pour le secteur secondaire et 6 345,9 milliards de FCFA pour le secteur tertiaire.

La part du secteur primaire dans le PIB est passée de 1 306,8 milliards de FCFA en 2014 à 2 211,8 milliards de FCFA en 2020 selon les prévisions de la DPEE. De manière spécifique, le sous-secteur agriculture et activités annexes a contribué à hauteur de 1 252,7 milliards de FCFA en 2019 et devrait contribuer pour 1 340,1 milliards de FCFA en 2020. Pour ce qui est du secteur forestier, sa part est moindre. En 2014 par exemple, sa valeur était de 50,7 milliards de FCFA. En 2019, elle est estimée à 56,5 milliards de FCFA et en 2020 les estimations la projettent à 58,7 milliards de FCFA. Le secteur de la pêche affichait une part dans le PIB à hauteur de 112,7 milliards de FCFA en 2014, 207,7 milliards de FCFA en 2018 et atteindra 262,2 milliards de FCFA en 2020.

Le secteur secondaire a contribué à hauteur de 2 263,2 milliards de FCFA en 2014, 3 120 milliards de FCFA en 2018, et devrait contribuer à hauteur de 3 459,9 milliards de FCFA en 2020. De façon plus détaillée, le secteur des mines représentait 192,8 milliards de FCFA en 2014, 407,5 milliards de FCFA en 2018 et 459,9 milliards de FCFA en 2019. En 2020, sa valeur est projetée à 347,1 milliards de FCFA. La branche des produits pétroliers représentait une part plus faible, soit 41,8 milliards de FCFA en 2014, 39,6 milliards de FCFA en 2018 et 33,1 milliards de FCFA en 2020.

Dans le secteur secondaire, les activités des industries extractives sont en progression. Cette évolution s'explique par une amélioration de la production de phosphate, de zircon et d'or. La bonne tenue de la production de phosphate est liée à la finalisation de la phase d'investissement dans les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) ainsi qu'au renforcement de la production de la Société Minière de la Vallée du Fleuve (SOMIVA) et des phosphates de LAM-LAM. Concernant les performances relatives au zircon, elles sont liées aux exploitations des gi-

sements de la Grande Côte et de Nianfarang. Par ailleurs, la production d'or devrait connaître une tendance haussière avec l'exploitation d'une nouvelle mine dans la zone de Kédougou en 2019.

L'activité du sous-secteur des matériaux de construction continue à progresser grâce aux travaux d'infrastructures routières et ferroviaires. En ce qui concerne, le sous-secteur de la construction, la progression de l'activité économique est liée aux chantiers publics et à la demande privée.

Dans le sous-secteur de l'énergie, la hausse de la production s'explique par une demande forte en électricité liée au développement accéléré de l'urbanisation et aux réformes mises en place par la SENELEC pour accroître la production. L'investissement en nouvelles centrales solaires a également permis de renforcer la production d'électricité.

Les bonnes performances observées du sous-secteur agro-alimentaire s'expliquent en grande partie par la forte activité des branches « abattage, transformation et conserve de viandes », « fabrication de sucre, chocolaterie et confiserie », « fabrication de corps gras alimentaires » et « fabrication de produits alimentaires céréaliers ».

Le secteur tertiaire a contribué fortement au PIB. Entre 2014 et 2018, sa part est passée de 4 743,8 à 6 004,0 milliards de FCFA. Selon les prévisions de la DPEE, le PIB de ce secteur passera à 6 420,3 milliards de FCFA en 2020. Les transports ont contribué à hauteur de 373,6 milliards de FCFA pour l'année 2014, 484,4 milliards de FCFA pour l'année 2018 et les prévisions sont de 512,3 milliards de FCFA pour l'année 2020.

Le sous-secteur des télécommunications se maintient en-dessous de 500 milliards de FCFA (435,5 milliards de FCFA en 2014, 396,9 milliards de FCFA en 2019). Le sous-secteur du commerce a atteint 1 249,7 milliards de FCFA en 2014 et 1 822,6 milliards de FCFA en 2019. Les mauvaises performances projetées en 2020 sont imputables à la pandémie du COVID-19, qui impactera considérablement le sous-secteur des services d'hébergement et restauration. En effet, la croissance du secteur des services d'hébergement et de restauration est projetée à -60 %.

Concernant les services financiers et d'assurance, une augmentation de la production est également observée avec une croissance estimée à 8,2 % en 2019 et projetée à 8,4 % en 2020. Ce sous-secteur sera fortement impacté par les projets structurants du PSE, la réforme des bureaux d'information sur le crédit (BIC) permettant de lever les situations d'asymétrie d'information entre les établissements de crédit et leurs clients.

S'agissant du sous-secteur du transport, entre 2014

et 2019, il a bénéficié des bonnes performances enregistrées par les activités portuaires et le renforcement du transport aérien tiré par le nouvel aéroport international de Dakar (AIBD), mais aussi par le démarrage effectif des vols de la nouvelle compagnie aérienne Air Sénégal. Il est passé de 374 milliards de FCFA en 2014 à 516 milliards de FCFA en 2019. Toutefois, en 2020, le secteur connaîtra un ralentissement à cause de la crise sanitaire mondiale, et devrait diminuer à 512,3 milliards de FCFA en 2020.

Tableau 12. Répartition sectorielle du PIB en valeur

En milliards de FCFA aux prix courant	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur Primaire	1 306,8	1 500,9	1 626,4	1 826,6	1 937,8	2 043,4	2 218,0
Agriculture et activités annexes	780,4	927,6	960,9	1 123,1	1 217,0	1 252,7	1 424,0
Elevage et chasse	363,0	396,9	453,4	463,5	459,8	507,7	517,8
Sylviculture, exploitation forestière	50,7	48,6	51,0	53,9	53,3	56,5	59,1
Pêche et pisciculture	112,7	127,8	161,2	186,1	207,7	226,6	217,1
Secteur Secondaire	2 263,2	2 478,6	2 634,0	2 838,0	3 120,8	3 368,1	3 567,3
Activités extractives	192,8	281,6	261,3	317,9	407,5	459,9	477,9
Abattage, transformation et conservation des viandes	101,4	92,3	106,8	114,9	130,9	141,5	148,8
Transformation et conservation de poissons, crustacés et mollusques	133,8	132,6	117,2	126,7	119,0	126,4	136,5
Fabrication de corps gras alimentaires	67,8	83,9	76,7	71,0	79,3	100,0	107,6
Riz décortiqué et farines	83,0	82,2	128,0	137,2	150,6	187,0	217,6
Fabrication d'aliments pour animaux	31,8	29,9	32,8	33,1	26,3	28,4	31,9
Fabrication de pain et pâtisseries	69,7	71,1	84,7	84,7	91,3	106,1	113,7
Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a	35,5	33,9	34,9	36,3	40,1	41,0	42,2
Conserves de fruits et légumes	39,2	42,3	40,9	41,5	44,9	47,5	48,2
Fabrication de produits laitiers et glaces alimentaires	65,4	69,8	61,5	63,3	62,5	64,0	66,3
Fabrication de sucre, chocolaterie et confiserie	45,8	53,6	64,2	60,4	68,1	63,5	69,6
Fabrication d'autres produits alimentaires	56,8	69,4	74,8	78,2	76,0	74,2	76,7
Fabrication de boissons	76,8	82,5	89,4	94,3	95,9	99,0	102,8
Produits à base de tabac	19,7	22,3	22,6	19,4	17,3	13,6	11,6
Raffinage pétrole, cokéfaction,	41,8	85,6	63,0	64,8	39,6	34,1	35,4
Fabrication de produits chimiques	29,6	65,0	49,8	30,5	67,5	71,3	74,1
Matériaux de construction	85,1	82,1	87,4	91,0	92,8	95,2	101,4
Egrenage du coton	4,6	0,1	3,2	3,4	3,3	3,2	3,1
Filature, tissage et ennoblement textile	62,7	64,4	68,1	75,9	86,8	96,6	99,7
Fabrication d'articles d'habillement	160,9	162,3	170,1	177,8	178,0	180,3	179,9

Travail du cuir; fabrication d'article de voyage; chaussures	11,6	12,4	11,3	15,2	15,5	15,8	16,6
Sciage et rabotage du bois	51,3	53,8	53,7	54,9	54,4	54,5	56,3
Papiers, cartons et articles en papier ou carton	31,4	31,6	32,5	33,0	35,4	36,7	36,1
Produits pharmaceutiques	16,4	13,9	13,1	9,9	8,0	7,6	8,1
Savons, parfums et produits d'entretien	27,4	34,5	39,2	40,2	43,3	49,4	56,1
Produits du caoutchouc et plastique	50,0	62,2	63,3	65,1	67,9	77,7	79,3
Produits métallurgiques de base et fonderie métallurgiques de base et fonderie	84,7	79,6	77,7	91,2	116,1	125,1	126,0
Autres matériels de transport	37,3	36,9	37,8	42,9	43,2	45,1	43,8
Autres produits manufacturés	140,0	140,9	147,3	170,3	175,9	178,6	176,2
ELECTRICITE ET GAZ	88,4	77,0	114,6	148,4	187,1	205,4	226,8
EAU, ASSAINISSEMENT ET Traitement des déchets	87,0	94,3	100,8	110,0	112,8	116,8	124,7
Construction	233,5	234,8	305,5	334,8	383,5	422,9	472,1
Secteur Tertiaire	4 743,8	4 873,4	5 279,4	5 724,8	6 004,0	6 345,9	6 428,3
Commerce	1 249,7	1 362,1	1 391,5	1 577,3	1 701,8	1 822,6	1 859,0
Transports	373,6	383,3	447,3	478,0	484,4	516,5	461,1
Services d'hébergement et restauration	132,8	136,8	143,2	161,5	160,3	168,4	68,1
Services des Télécommunications	435,5	423,5	436,4	460,9	392,2	396,9	419,0
AUTRES SERVICES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	90,4	98,0	100,6	112,7	133,6	135,0	148,2
Services financiers et d'assurance	210,3	246,0	256,9	289,6	313,3	335,3	366,4
Services immobiliers	824,1	839,1	901,4	929,4	969,6	1 030,0	1 085,0
Services spécialisés, scientifiques et techniques	438,8	351,1	480,4	552,7	589,7	618,5	662,5
Services de soutien au bureau	162,4	176,6	196,1	204,7	223,1	240,2	251,9
Services d'administration publique	496,5	531,9	584,4	635,8	708,2	760,9	920,8
Enseignement	479,7	494,4	529,5	537,6	580,4	599,3	599,9
Activités de santé et action sociale	147,8	150,2	163,0	171,7	188,1	199,9	209,2
Activités à caractère collectif ou personnel	30,1	36,2	44,3	50,1	57,4	64,2	68,8
Services domestique	53,2	55,1	63,0	66,8	70,6	72,9	76,2
Autres services	115,4	120,9	125,9	131,9	139,4	146,1	152,9
Services d'Administration publique	496,5	531,9	584,4	635,8	708,2	760,9	920,8
Taxes sur biens et services	964,8	1 123,8	1 159,2	1 166,7	1 135,6	1 296,3	1 276,8
Produit Intérieur Brut aux prix du marché	9 775,0	10 08,7	11 83,4	1291,8	12 906,4	13 814,7	14 11,2

Source : DPEE

2.2.2 PIB en composition

Le secteur primaire affichait une contribution au PIB de 13,4 % en 2014 contre 14,8 % en 2019 et devrait représenter 15,5 % en 2020. S'agissant du secteur secondaire, sa contribution était de 23,3 % en 2014 et a légèrement augmenté de 0,4 point en 2015. Son poids a augmenté entre 2016 et 2019, passant de 23,3 % à 24,4 %. Selon les prévisions de la DPEE, cette hausse devrait persister. Le secteur devrait

contribuer à hauteur de 24,2 % en 2020. Le secteur tertiaire a un apport important à la formation du PIB. Sa contribution était de 48,5 % en 2014. Elle est en baisse depuis, et s'élevait à 45,9 % en 2019. Sa contribution en 2020 devrait baisser à 44,9 % en 2020.

Tableau 13. Part des secteurs et sous-secteurs dans le PIB (%)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Proj révisée
Secteur Primaire	13,4%	14,3%	14,4%	15,0%	15,0%	14,8%	15,5%
Agriculture et activités annexes	8,0%	8,8%	8,5%	9,2%	9,4%	9,1%	9,4%
Élevage et chasse	3,7%	3,8%	4,0%	3,8%	3,6%	3,7%	3,8%
Sylviculture, exploitation forestière,	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Pêche et pisciculture	1,2%	1,2%	1,4%	1,5%	1,6%	1,6%	1,8%
Secteur Secondaire	23,2%	23,6%	23,3%	23,3%	24,2%	24,4%	24,2%
Activités extractives	2,0%	2,7%	2,3%	2,6%	3,2%	3,3%	2,4%
Abattage, transformation et conservation des viandes	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%	1,0%	1,0%	1,1%
Transformation et conservation de poissons, crustacés et mollusques	1,4%	1,3%	1,0%	1,0%	0,9%	0,9%	0,8%
Fabrication de corps gras alimentaires	0,7%	0,8%	0,7%	0,6%	0,6%	0,7%	0,7%
Riz décortiqué et farines	0,8%	0,8%	1,1%	1,1%	1,2%	1,4%	1,4%
Produits pharmaceutiques	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Savons, parfums et produits d'entretien	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%
Produits du caoutchouc et plastique	0,5%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,6%	0,4%
Produits métallurgiques de base et fonderie et fabrication d'ouvrages métaux	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%	0,9%	0,9%	0,8%
Autres matériels de transport	0,4%	0,4%	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%
Autres produits manufacturés	1,4%	1,3%	1,3%	1,4%	1,4%	1,3%	1,6%
Construction	2,4%	2,2%	2,7%	2,7%	3,0%	3,1%	3,3%
Secteur Tertiaire	48,5%	46,4%	46,8%	47,0%	46,5%	45,9%	44,9%
Commerce	12,8%	13,0%	12,3%	12,9%	13,2%	13,2%	13,4%
Transports	3,8%	3,6%	4,0%	3,9%	3,8%	3,7%	3,6%
Services d'hébergement et restauration	1,4%	1,3%	1,3%	1,3%	1,2%	1,2%	1,0%
Services des Télécommunications	4,5%	4,0%	3,9%	3,8%	3,0%	2,9%	2,7%
Services financiers et d'assurance	2,2%	2,3%	2,3%	2,4%	2,4%	2,4%	2,5%
Services immobiliers	8,4%	8,0%	8,0%	7,6%	7,5%	7,5%	7,6%
PIB non marchand	5,1%	5,1%	5,2%	5,2%	5,5%	5,5%	6,2%
Taxes sur biens et services	9,9%	10,7%	10,3%	9,6%	8,8%	9,4%	9,3%
Produit Intérieur Brut aux prix du marché	100,0%						

Source : DPEE

2.2.3 PIB par composante

La demande interne a progressé significativement au fil des années. Entre 2015 et 2019, le taux de croissance au titre de la demande interne est passé de 5,0 % à 6,6 %. Il en est de même pour la consommation totale dont le taux de croissance a évolué de 5,0 % en 2015 à 6,5 % en 2019. La consommation privée est plus importante et augmente plus rapidement que la consommation publique. S'agissant des investissements totaux, leur valeur a également augmenté : elle est passée de 2 295,1 milliards de FCFA en 2014 et atteindrait 3 864,7 milliards de FCFA selon les projections pour 2020. Les investissements

privés sont plus importants que les investissements publics.

La demande extérieure traduit un déficit de la balance commerciale. Ce déficit s'est détérioré dans le temps. Il est passé de 1 455,1 milliards de FCFA en 2014 à 1 998,9 milliards de FCFA en 2019. Il pourrait se réduire à 932,7 milliards de FCFA en 2020 à cause de la compression des importations liée au contexte actuel de COVID. La variation des stocks au Sénégal a enregistré une hausse importante entre 2017 et 2019 en passant de 462,2 milliards de FCFA à 805,5 milliards de FCFA.

Tableau 14. Approche du PIB par les dépenses

Sénégal en milliards FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Demande interne	10995,4	11553,2	12361,3	13393,3	14055,8	14982,3	15502,0
Consommation totale	8700,3	9134,4	9661,4	10244,7	10694,8	11386,0	11637,3
Privée	7260,0	7631,7	8078,2	8582,5	8920,5	9412,7	9478,2
Publique	1440,3	1502,7	1583,2	1662,2	1774,3	1973,4	2159,2
Investissements totaux	2295,1	2418,8	2699,9	3148,6	3361,0	3596,3	3864,7
Privé	1692,1	1761,9	1913,5	2318,7	2553,5	2761,2	2886,6
Public	603,0	656,9	786,4	829,9	807,5	835,1	978,2
Demande extérieure totale	-1455,1	-1340,4	-1239,6	-1687,9	-1869,6	-1998,9	-932,7
Acquisition objets de valeur	21,0	21,5	22,2	24,2	24,4	25,6	27,2
Variations de stocks	213,7	274,4	139,5	462,2	695,9	805,5	-289,6
PIB Total	9775,0	10508,7	11283,4	12191,8	12906,5	13814,5	14306,9

Source : DPEE

Le Sénégal a adopté en 2014, un nouveau cadre de référence de la politique de développement pour les deux prochaines décennies : le Plan Sénégal Emergent (PSE). Le PSE est opérationnalisé par des investissements sur 10 ans, répartis en deux phases quinquennales, soient 2014–2018 et 2019–2023. Il doit atteindre à terme (en 2035) l'objectif final recherché qu'est l'émergence du Sénégal.

3.1 Réalisations et achèvement récents

3.1.1 Présentation du plan national de développement

La première phase de mise en œuvre du PSE est le premier Plan d'Actions Prioritaires (PAP I), un plan d'investissements sur cinq ans (2014-2018) ayant pour but de mettre en cohérence les aspirations économiques et sociales du PSE et les programmes et projets de développement budgétisés par le gouvernement sénégalais sur cette période. Trois principaux axes stratégiques, qui regroupent les aspirations économiques et sociales du PSE, ont été adoptés. Il s'agit des orientations qui guident les initiatives à prendre pour atteindre l'objectif final :

Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance ;

Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable ;

Axe 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Le PSE a retenu ensuite sept secteurs prioritaires d'investissement, moteurs d'exportations, d'investissements directs étrangers (IDE), générateurs d'emplois et d'inclusion sociale à terme, regroupant 27 projets, qui constituent l'essentiel de l'axe 1 (PSE, page 65). Il s'agit, tel que formulé dans le PSE, de :

- i) Agriculture, produits de la mer et agro-alimentaire ;
- ii) Habitat social et écosystème construction ;
- iii) Modernisation graduelle de l'économie sociale ;
- iv) Mines et fertilisants ;
- v) Hub logistique et industriel régional ;
- vi) Hub multiservices et tourisme ;
- vii) Redressement stratégique du secteur de l'énergie.

Pour assurer le succès de ces projets phares, 17 réformes ont été retenues par le PSE.

Le scénario optimiste du PSE prévoyait, pour le PAP 1 (2014-2018), un taux de croissance moyen de 7,1 %, passant de 4,9 % en 2014 à 8,3 % en 2018.

Dans le cadre du PAP1, des infrastructures d'appui à la productivité économique ont été mises en place, ou sont en cours de réalisation. Il s'agit de l'aéroport AIBD, le prolongement de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio, l'autoroute Thiès-Touba, le désenclavement des zones de production, l'équipement rural, le Train Express Régional (TER), le parc industriel de Diamniadio, la réhabilitation du réseau ferroviaire Dakar-Bamako et le développement de nouveaux pôles touristiques.

Le Sénégal a également amélioré le climat des affaires à travers le Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC), dont l'objectif était de renforcer la compétitivité à travers la mise en œuvre de réformes permettant d'améliorer l'environnement des affaires.

Les réalisations dans le cadre du PAP1 sont résumées dans les tableaux suivants.

Tableau 15. Infrastructures et services de transport / Services énergétiques

Projets/Programmes	Réalisations (2014-2018)
Nombre de routes construites par an	1362 km (272 km par an)
Kilomètres d'autoroutes	217 km
Kilomètres de pistes	2800 km (560 km par an)
Puissance électrique installée	961 MW
Nombre de villages électrifiés	2216 villages (443 villages par an)

Source : MEF

Tableau 16. Agriculture

Projets/Programmes	Réalisations (2014-2018)
Production rizicole et arachidière	Production doublée
Production arachidière	Production doublée
Exportation horticole	Augmentation de 95%
Production de lait et de viande	En constante augmentation

Source : MEF

Tableau 17. Education

Projets / Programmes	Réalisations (2014-2018)
Construction de salles de classe	10003
Construction, réhabilitation et extensions des Daaras modernes	185
Formation professionnelle	5 Instituts supérieurs d'enseignement professionnels
Espace numérique ouvert	14

Source : MEF

Tableau 18. Santé

Projets/Programmes	Réalisations (2014-2018)
Nouveaux hôpitaux	5
Postes de santé	11
Centres de santé	102
Centres de dialyse	14

Source : MEF

Tableau 19. Protection sociale

Projets / Programmes	Réalisations (2014-2018)
Cartes d'égalité des chances	50006
Gratuité des soins	2 635 509 enfants de moins de 5 ans et 19809 femmes
Bourses de sécurité familiale	316941 ménages bénéficiaires

Source : MEF

Pour consolider les acquis et exécuter le PAP2, le gouvernement a récemment introduit une requête de financement au groupe consultatif de Paris. En décembre 2018, le pays a mobilisé des engagements de plus 14 milliards de dollars US auprès du groupe consultatif de Paris pour financer la seconde phase du PSE le Plan d'Actions Prioritaires 2019-2023. Le taux de croissance attendu d'ici 2023 est de l'ordre de 7 à 8 %, tiré par les secteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire, l'habitat, les mines et le tourisme.

Cette croissance devrait également conduire à la création de 350 000 emplois formels. Les réformes à mettre en œuvre devraient également conduire à améliorer l'environnement des affaires au Sénégal.

Financement du PAP 1

Dans sa première phase, le PSE a été financé selon 3 types de financements : des emprunts pour un montant de 2 573 milliards de FCFA (46,8 %), des dons à hauteur de 1 000 milliards de FCFA (18,2 %) et des recettes internes propres mobilisées pour un montant de 1 919 milliards de FCFA (35 %).

Mécanismes de suivi de mise en œuvre du plan national de développement

Depuis le début de la mise en œuvre du PSE, les vingt-sept (27) projets phares couvrant les priorités stratégiques, et les dix-sept (17) réformes prévues portant sur tous les secteurs, à l'exception de la modernisation graduelle de l'économie sociale, ont été lancés et ont fait l'objet d'un suivi rapproché du Bureau Opérationnel de Suivi du PSE (BOS/PSE) au cours de l'année 2017 (BOS, 2018).

De façon globale, les indicateurs macroéconomiques sont très peu performants. Sur toute la période, la balance commerciale du pays est déficitaire. En ef-

fet, au-delà des quantités échangées, le Sénégal continue d'importer des produits à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), tandis que les exportations sont essentiellement composées de matières premières. La prochaine exploitation intensive d'hydrocarbures pourrait d'ailleurs aggraver cette situation. Des justifications de ces résultats en deçà des attentes peuvent se trouver dans la faiblesse de l'exécution des investissements prévus dans les projets phares (DGPPE, 2018) et dans la faiblesse de la mise en œuvre des réformes (BOS, 2018).

3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Concernant les 17 réformes du PSE, 10 d'entre elles ont été identifiées comme préalables au succès des projets phares et ont été lancées sur la période 2014–2018 du PAP 1. Toutefois, le volet de suivi-évaluation des réformes a été difficile à mettre en œuvre, surtout en ce qui concerne la contribution au PIB et la création d'emplois. Les réformes ont porté sur les éléments présentés ci-après.

i) La réforme « Zones économiques spéciales et paquets d'investisseurs »

La seconde phase du PSE s'opérationnalisera avec succès si le secteur privé contribue significativement au financement (DGPPE, 2018). L'importance du secteur privé dans le succès du PSE avait été reconnue dès la mise en œuvre de celui-ci en 2014 (PSE, 2014). L'objectif de cette réforme était donc de stimuler les investissements privés tant nationaux qu'internationaux, afin de mettre en place un cadre plus attractif des IDE, qui ne représentaient que 2 % du PIB en 2013, pour les porter à 6 % à l'horizon 2018.

En réalité, il s'agissait de mettre en place des Zones Economiques Spéciales (ZES) dotées d'un cadre législatif et réglementaire adapté et de paquets incitatifs adaptés aux projets stratégiques déployés hors des ZES. Des textes législatifs et réglementaires devaient être adoptés à cet effet. Des lois ont été promulguées, et des textes signés en 2017 (BOS/PSE, 2018).

ii) La réforme « Redressement des classements d'attractivité »

L'objectif de cette réforme était d'améliorer significativement la compétitivité et l'attractivité du Sénégal, et de le positionner en 2023 dans le top 50 des référentiels mondiaux d'attractivité (Doing Business, Rapport de compétitivité mondiale, Indice de perception de la corruption, Indice Mo Ibrahim, etc.). Le deuxième Programme des Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC II) a été adopté. Il a permis la réduction des prix de l'électricité de 10 %, des transferts de propriété, et une baisse significative de la corruption dans le pays (Doing Business, 2018). La perspective du gouvernement est de consolider les excellentes performances ainsi enregistrées.

iii) La réforme « Modernisation du service public »

L'objectif de cette réforme phare à long terme est

de créer les conditions d'une administration plus efficace pour accompagner la mise en œuvre du PSE. La réalisation de cet objectif devait débiter par l'amélioration des procédures administratives tant en termes de qualité que de délais. Les mesures prévues par cette réforme n'ont cependant presque pas été mises en œuvre.

3.2 Réalisations à venir

Dans le but de consolider les progrès réalisés dans le cadre du PAP 1, le PAP 2 (2019-2023) est basé sur une analyse des meilleures pratiques, tant au niveau national que mondial, en termes de transformations structurelles de l'économie et de croissance (gouvernement du Sénégal, 2018). Les secteurs et domaines prioritaires du PAP 2019-2023 sont les suivants :

- i) Agriculture – Horticulture – Agro-industrie ;
- ii) Infrastructures – construction ;
- iii) Energie – Pétrole – Gaz – Mines ;
- iv) Industries ;
- v) Economie numérique ;
- vi) Tourisme ;
- vii) Finance.

Dans le cadre des projets et programmes, les axes retenus sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau 20. Projets et programmes du PAP2019-2023

Axe 1	Axe 2	Axe 3
Projet de Train Express Régional (TER)	Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC)	Fonds d'Equipe ment des Collectivités Territoriales (FECT)
Programme de réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar Bamako	PROMOVILLES, Bourses de sécurité familiales et Délégation Générale à l'Entrepreneuriat Rapide (DER)	Programme d'Appui aux communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN)
Programme de construction de lignes de transport et de distribution d'électricité	Programme de résorption des abris provisoires et d'extension du réseau scolaire	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA)
	Projets de construction réhabilitation et équipement de structures sanitaires	Programme d'équipement des forces de défense et de sécurité
Conversion des centrales (SENELEC et Dual Fuel)	Projet de transfert d'eau	

Source : MEF

L'Etat du Sénégal a des objectifs de mobilisation de ressources de 14 098 milliards de FCFA pour les besoins en financement du PAP2. A ce titre, le gouvernement a déjà rassemblé 9 414 milliards de FCFA, dont 62 % sous forme de recettes internes propres

et 31 % fournis par les partenaires techniques et financiers. L'écart à financer par les partenaires techniques et financiers et le secteur privé est évalué à 4 684 milliards de FCFA.

4.1 Éléments structurels**4.1.1 Description de la zone Franc**

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- **La centralisation des réserves** : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de

la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants Français dans les organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UEMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

(UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA ;
- Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste¹.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

1 Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

4.1.3 Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,0 % actuellement²). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,00 % et 4,00 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie au Sénégal

En 2019, les actifs étrangers ont progressé de 13,35 % par rapport à 2018 pour s'établir à 2063 milliards de FCFA contre 1 820 milliards de FCFA un an auparavant. Cette amélioration est imputable à une évolution de 20,8 % des actifs étrangers de la banque centrale. La croissance de la monnaie au sens large a été freinée par la faible expansion du crédit au secteur privé (+2 %), tandis que les avoirs extérieurs nets ont légèrement décliné. Les actifs nationaux se sont élevés à 4 025 milliards de FCFA fin 2019 en hausse de 6,8 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est liée à une augmentation des crédits à l'Etat qui sont passés de 471 milliards de FCFA en 2018 à 651 milliards de FCFA, soit une hausse de 38,21 %.

² La BCEAO a baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision est entrée en vigueur depuis le 24 juin 2020.

Tableau 21. Composition de l'offre de monnaie du Sénégal (en milliards de FCFA)

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (*)
Actifs étrangers	1 078	1 119	1 165	1 311	1 820	2 063	1 946
Banque centrale	865	947	732	803	1 167	1 410	1 293
Etablissements de crédit	213	172	433	508	653	653	653
Actifs domestiques	2 407	2 769	3 271	3 549	3 769	4 025	4 547
Au crédit de l'Etat	70	203	434	402	471	651	822
Banque centrale	-75	47	28	-6	-174	-151	-23
Etablissements de crédit	142	156	406	408	644	802	845
Au crédit de l'économie	2 568	3 336	3 666	4 209	4 275	4 504	4 880
Autres	-231	-235	-236	-385	-260	-362	-325
Offre de monnaie (M2)	3 485	3 703	4 214	4 603	5 255	5 731	6 107
Monnaie en circulation	685	809	924	1032	1190	1414	1507
Total Dépôts	2 799	2 894	3 289	3 571	4 065	4 317	4 601
Variation en pourcentage de la monnaie centrale							
Actifs étrangers nets	7	9,1	1,2	3,5	11,1	4,6	-2
Actifs domestiques nets	4,4	10,6	13,6	6,6	4,8	4,9	9,1
Crédit à l'Etat	-2,6	5,2	6,3	-0,8	1,5	3,4	3
Banque centrale	3,2	3,2	5,8	1,7	7,9	4,6	-2
Banques	3,8	5,8	7	1,8	3,2	0	0
Crédit économie	4,9	8,1	8,9	12,9	1,4	4,4	6,6
Offre de monnaie (M2)	11,4	19,3	13,8	9,2	14,2	9,1	6,6

(*) Données provisoires

Source : BCEAO, FMI

4.2 Système bancaire et marchés financiers

4.2.1 L'environnement bancaire

Le système bancaire sénégalais comptait 29 établissements de crédit en 2019, dont 25 banques et 4 établissements financiers. Le secteur bancaire

est relativement concentré : les cinq plus grandes banques détenaient plus de 50 % du total des actifs et des dépôts détenus par les banques sénégalaises à fin 2019.

Tableau 22. Bilan agrégé des banques commerciales du Sénégal

(en milliards de FCFA)	2014	2015	2016	2017	2018
Opérations de trésorerie et interbancaire	759,5	907	969	809,4	937,6
Opérations avec la clientèle	2 694,6	2 964,5	3 322,9	3 980	4 500
Opérations sur titres et diverses	901,5	1 195,2	1 586,9	1 676,1	1 650
Valeurs immobilisées	255,4	322,2	409	274,8	278,5
Actionnaires ou associés	0	5,5	0,9	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	4 611,0	5 394,5	6 288,7	6 740,4	7 367,6
Opérations de trésorerie	837,7	942,7	1 329,7	1 323	1 387,7
Opérations avec la clientèle	3 092,1	3 675,8	4 139,2	4 463,1	4 915,3
Opérations sur titres et diverses	165,2	194,4	199,9	304,9	332
Provisions fonds propres assimilés	516,1	581,6	620	648,5	732,5
TOTAL DU PASSIF	4 611,0	5 394,5	6 288,7	6 740,4	7 367,6

Source : BCEAO

La capitalisation du système bancaire reste adéquate, durant la transition vers de nouvelles normes prudentielles. La transition vers les normes réglementaires de Bale II/III progresse, 2018 étant la première année où les données ont été déclarées conformément à la nouvelle norme et au nouveau plan comptable de l'UEMOA. Selon le rapport du FMI (février 2020), ces mesures devraient accroître la résilience du système bancaire en exigeant davantage de fonds propres tout en améliorant la qualité du crédit. La nouvelle norme réglementaire contraint les banques à passer les prêts improductifs en pertes au bout de 5 ans, ce qui a un effet négatif sur les ratios d'adéquation des fonds propres. Des poches de vulnérabilité existent dans les établissements de crédit de taille modeste, qui pourraient nuire à la stabilité financière si elles ne sont pas traitées.

Les autorités étudient les solutions possibles pour améliorer leur situation financière, ce qui pourrait entraîner des coûts budgétaires allant jusqu'à 0,5 %

du PIB. Un rapport de 2018 a relevé des déficiences stratégiques du système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les autorités devraient les traiter rapidement afin de prévenir les conséquences négatives pour les relations de correspondants bancaires d'une inscription publique dans la liste du GAFI.

Les autorités entendent stimuler la contribution du secteur financier à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

Le taux débiteur moyen est ressorti à 5,8 % en 2019. Les coûts de crédit ont connu une légère baisse (-9 points de base ou pdb) entre 2018 et 2019. Ces coûts ont augmenté sur la même période au Bénin (+45pdb), au Mali (+36 pdb), au Togo (+36 pdb) et au Burkina Faso (+11 pdb). Le taux créditeur moyen est ressorti en légère baisse s'établissant à 5,3 % en 2019 contre 5,4 % en 2018.

Tableau 23. Taux débiteurs et créditeurs (court, moyen et long termes)

Taux d'intérêt débiteur	2014	2015	2016	2017	2018	2019
inf ou égale à 1 mois	4,2	3,9	3,8	4	4,61	4,73
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	5,6	5,6	4,8	5,5	5,46	5,44
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	7,9	8,6	7,7	6,8	6,98	8,33
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	8,8	6,9	8,5	8,3	8,18	7,26
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	8,5	7,5	6,6	7,9	6,7	7,98
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	8,5	8,1	8,3	8	7,48	7,4
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	8,8	8,8	8,5	7,7	8,34	7,76
Plus de 10 ans	6	4,7	4,8	5,8	5,24	4,43
Total	6	5,9	5,7	6	5,89	5,81
Taux créditeur						
inf ou égale à 1 mois	4,9	5,3	5,2	4,9	5,15	4,45
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	5,4	5,7	5,4	5,1	5,6	5,58
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	5,9	5,7	5,7	5,3	5,76	5,83
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	5	5,3	4,9	5,2	5,26	5,23
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	5	5,3	4,9	4,4	4,74	5,21
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	5,9	5,8	5,6	5,4	5,47	5,72
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	6,2	5,8	5,6	5	5,75	5,96
Non déterminé	6,4	5	5,9	4	5,75	5,22
Total	5,5	5,6	5,4	5,1	5,46	5,39

Source : BCEAO

Microfinance

Selon le Ministère des Finances et du Budget dans sa note sur la situation des SFD, le secteur de la microfinance a enregistré l'ouverture de 3 395 925 comptes au troisième trimestre 2019, qui porte le taux de pénétration de la population totale à 17,03 %. L'encours des dépôts s'est établi à 357 milliards de FCFA, soit à un niveau semblable à celui de juin 2019. Il représente 3,1 % du PIB et 8,3 % des dépôts bancaires.

La production de crédits des SFD a atteint 150 milliards de FCFA en septembre 2019, soit 14 milliards de plus que son niveau de juin 2019. L'encours de crédit se situe à 426 milliards de FCFA, soit une hausse de 2 % entre les deux trimestres, représentant ainsi 10,1 % du crédit à l'économie et 3,7 % du PIB. Cependant, la qualité du portefeuille de crédits des SFD s'est dégradée avec un taux de crédit en souffrance de 6,1 %.

Les emprunts des SFD connaissent une évolution de 2 % par rapport au second trimestre 2019, se chif-

frant à 82,5 milliards de FCFA. Les fonds propres des SFD affichent une progression de 3 % et s'élèvent à 143,7 milliards de FCFA. La revue des ratios et des indicateurs financiers affiche une quasi-stagnation du ratio de liquidité et de la norme de capitalisation, une couverture des charges par les produits, mais également un non-respect du ratio de limitation des prêts aux dirigeants et du coefficient d'exploitation.

4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créance (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers l'Agence UMOA-Titres ; alors que ceux des titres publics par syndication, des obligations privées et des actions sont quant à eux régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des ac-

tions sur le marché de la BRVM

Depuis 2016, le marché boursier de l'UEMOA (BRVM) connaît des baisses successives qui s'accéléraient jusqu'en 2018 puis un ralentissement en 2019. Il a reculé de -3,8 % en 2016 à -16,81% en 2017 et -29,14 % en 2018. Toutefois, la baisse s'est ralentie en 2019 pour atteindre -3,4 %.

Cette contreperformance montre que le marché de l'UEMOA n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM est particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et boisson ainsi que l'agro-Industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avait fait d'importantes plus-values sur leur investissement. La baisse vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Durant l'exercice boursier 2019, l'Indice BRVM Composite est passé de 172,2 le 31/12/2018 à 159,2 le 31/12/2019. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 845 milliards de FCFA à fin 2018 à 4 741 milliards de FCFA à fin 2019, soit une baisse de 2 %.

La BRVM a également atteint la barre des 236 milliards de FCFA de transactions en 2018 et 117 303 543 titres ont été échangés pour une valeur de 174 449 217 023 FCFA.

Concernant le compartiment des obligations, 6 359 442 obligations ont été transigées pour une valeur de 61 767 647 783 FCFA en 2018. La capitalisation boursière des obligations s'est élevée à 4 233 milliards de FCFA au 31 décembre 2019 contre 3 444 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 23 %. Cette embellie a été impulsée par

l'appétit des Etats membres de l'UEMOA à recourir au marché financier régional afin de soutenir leurs économies respectives.

Tableau 24. Evolution du marché financier de la BRVM

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indices BRVM 10	246	268	290	262	220	154	149
Indices BRVM composite	232	258	304	292	243	172	159
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	6 706	7 459	9 079	10 216	9 806	8 289	8 973
Marché Actions	5 634	6 320	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741
Marché Obligations	1 073	1 139	1 579	2 509	2 970	3 444	4 233
Nombre de sociétés cotées	37	38	39	43	45	45	46

Source : BRVM

Marché des obligations

Les entreprises et les institutions publiques sénégalaises n'ont pas eu recours au marché obligataire depuis 2018. L'Etat du Sénégal a abandonné le marché obligataire par syndication depuis 2017. Les émissions par adjudication via l'agence UMOA-Titres et la BCEAO présentent des avantages : elles

sont admissibles au portefeuille de la BCEAO, elles sont prises dans l'assiette des emplois bancaires et disposent d'un traitement prudentiel favorable. En revanche, pour les émissions par appel public à l'épargne via le CREMPF, les coûts d'émission et de transaction sont souvent élevés (car cela implique de recourir à un syndicat de placement composé de Sociétés de Gestion et d'Intermédiation).

Tableau 25. Les émissions obligataires par syndication en 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Souverain (Syndication)	Etat du Sénégal 6,5 % 2014-2021 118997 millions FCFA	Etat du Sénégal 6,30 % 2015- 2025	Sukuk 6% 2016 -2026				
	Etat du Sénégal 6,50% 2014-2021 100200 millions FCFA						

Souverain (Adjudication)	5,5% 2014-2019 31680 millions FCFA	Obligations du Trésor 5,5% 2015-2018 31680 millions FCFA	Obligations du Trésor 5,5% 2016-2019 33000 millions FCFA			6% 2019- 2024 20 600 millions FCFA	OAT 2020-2023 5,85% 2020- 2025 6% 75000 millions
		Obligations du Trésor 5,5% 28501 millions FCA	Obligations du 6,25% 2016- 2023 39600 millions FCFA			OAT 6,15% 2019-2026 34 400 millions FCFA	OAT 5,85 2020-2023 6% 2020-2025 6,15% 2020- 2027 50000 millions
		Obligations du Trésor 5,5% 2015-2018 27 500 millions FCFA	Obligations du Trésor 5,9% 2016-2023 16500 millions FCFA			OAT 6% 2019 2022 35 450 millions FCFA	OAT 6% 2025 6,15% 2020-2027 50000 millions
		Obligations du Trésor 5,5% 2015-2018 38500 millions FCFA	(Sukuk) 6% 2016-2026 156000 millions FCFA			OAT 6,15% 2019-2026 19 550 millions FCFA	OAT 5,85% 2020-2023 6% 2020-2025 50000 millions
						OAT 6% 2019- 2024 19290 millions FCFA	
						OAT 6,15% 2019-2026 35710 millions FCFA	
						OAT 5,85% 2019-2022 128900 millions FCFA	
						OAT 6% 2019-2024 21200 millions FCFA	
						OAT 6,15% 2019-2026 49800 millions FCFA	
	Entreprise			Microcrédit Sénégal 6,80 % 2016-2026% 3800 millions FCFA		SENELEC 6,5% 2018-2025 38250 millions FCFA	
					CBAO 7,5% 2018-2025 10 000 millions FCFA		

Source : BCEAO, BRVM

Marché des actions

La BRVM, depuis sa création en 1998, n'a accueilli que trois entreprises sénégalaises : la Bank of Africa (BOA) Sénégal, le groupe Total et la SONATEL. L'in-

troduction en bourse d'acteurs majeurs, tels que Total Sénégal et BOA Sénégal, a participé à dynamiser le marché financier de l'UEMOA et également à bâtir sa notoriété et sa crédibilité.

Tableau 26. Capitalisation boursière des sociétés sénégalaises à la BRVM

Capitalisation boursière (en milliards de FCFA)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BOA Sénégal	158,8	189,6	112,8	60	48,4	37,02
SONATEL Sénégal	2 280,0	2 500,0	2 500,0	2 350,0	1 600,0	1699,5
Total Sénégal	0	85,3	69,6	61,9	47,2	55,4

Source : BRVM

La SONATEL, l'une des trois entreprises sénégalaises cotées en bourse, est le titre le plus important et le plus négocié à la BRVM. Considérée comme le moteur du marché, elle a vu sa capitalisation boursière passer de 1 600 milliards de FCFA en 2018 à 1 699, 5 milliards de FCFA en 2019.

Les trois entreprises sénégalaises (Sonatel, BOAS, Total Sénégal), pour améliorer la liquidité de leurs titres, ont procédé à des opérations de fractionnement. Le 23 novembre 2012, date de l'opération de fractionnement, chaque action ancienne de la Sonatel de 140 000 FCFA a été remplacée par 10 actions nouvelles de 14 000 FCFA.

En 2017, BOA Sénégal a procédé à une augmentation de capital et à un fractionnement du nombre d'actions (dix actions nouvelles pour une action ancienne). Le 2 novembre 2017, Total Sénégal a également procédé au fractionnement des valeurs avec le même rapport de fractionnement que la Sonatel et la BOAS.

Comme le montre le tableau supra, Total Sénégal et Sonatel ont connu une légère hausse de 2018 à 2019 respectivement de 17,4 % et 6,2 %, alors que BOA Sénégal a connu une baisse de 23,5 %.

4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements

de crédit installés dans l'Union ou les SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation des marchés par adjudication et montant des souscriptions

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA³;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres

³ Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;

- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale⁴;
- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésor des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional⁵.

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional (MFR) de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;

- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

⁴ Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.
⁵ L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les

titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

4.3 Taux d'inflation

Le tableau ci-après présente le taux d'inflation annuel au Sénégal et dans l'UEMOA. Au Sénégal, le taux d'inflation a rebondi et s'est établi à (+1,0%) en 2019, après (+0,5%) en 2018. La hausse de l'inflation résulte de celle des prix de toutes les fonctions de consommation hormis « la communication » qui est restée stable. L'inflation sous-jacente, qui représente l'indice des prix calculé hors produits frais et produits énergétiques, a aussi progressé (+0,9%)⁶.

Tableau 27. Taux d'inflation au Sénégal et dans l'UEMOA (en %)

Inflation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
Sénégal	1,1	0,1	0,8	2,2	0,5	1,0	1,1
UEMOA	-0,1	1	0,3	0,8	1,7	1,9	2

Source : BCEAO, FMI et ANSD, * prévision scénario BCEAO

En 2019, les prix des produits locaux et importés ont augmenté respectivement de 1,0% et 0,9% sur un an. Enfin, du point de vue la classification par secteur de production, la hausse des prix à la consommation est ressentie partout, et particulièrement au niveau des prix du secteur primaire (+1,3 %).

Comme les années précédentes, l'inflation devrait rester faible, en dessous de 2 %, sous l'effet d'une forte baisse des prix des services de télécommunications. Malgré la progression de l'inflation en 2019, le taux d'inflation au Sénégal (+1,0%) est resté en dessous du seuil de 3 % de la norme communautaire.

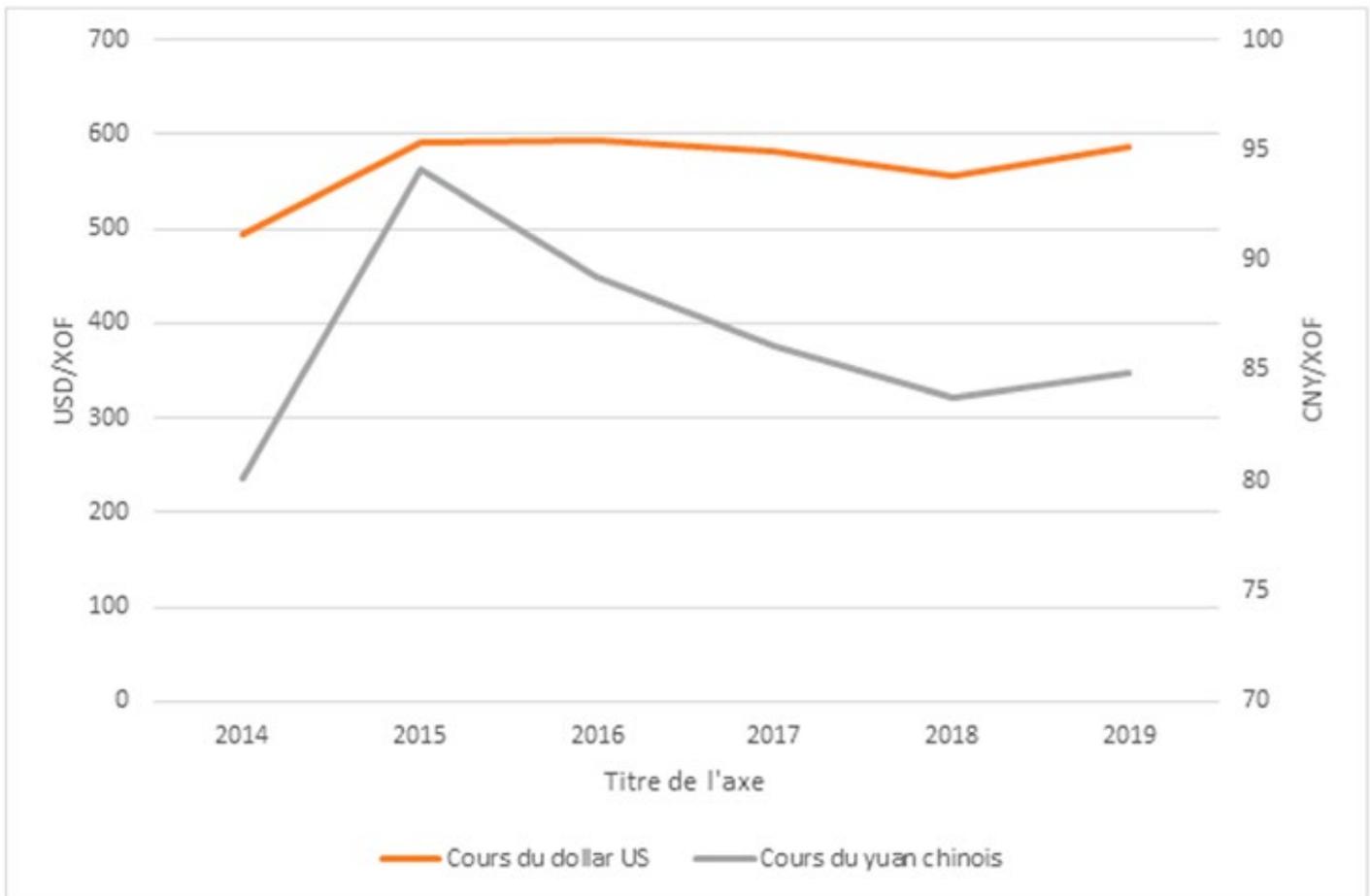
4.4 Taux de change

En raison de son appartenance à la zone monétaire de l'UEMOA, le Sénégal applique un régime de change sans restriction à tous les paiements et transferts se rapportant à des transactions internationales.

Le dollar US s'est apprécié par rapport au FCFA entre 2014 et 2019, passant de 1 dollar pour 542,0 FCFA en 2014 à 1 dollar pour 586,0 FCFA en 2019. Quant au Yuan, il s'est légèrement apprécié par rapport au FCFA, passant de 1 CNY pour 83,7 FCFA en 2014 à 1 CNY pour 83,9 FCFA en 2019.

⁶ Note ANSD 2020

Figure 3. Evolution des taux de change du dollar US et du Yuan Chinois par rapport FCFA



Source : BCEAO

4.5 Réserves étrangères

Les avoirs de réserve du Sénégal se sont établis à 154,8 millions de DTS et sont restés constants au cours de la période 2015-2019. La quote-part du Sénégal a connu une hausse de 100 % entre 2015 et 2016, mais elle est restée constante en 2017 et 2019

(323,6 millions de DTS). La position de réserve est « la tranche de réserve » qui correspond aux montants de devises qu'un pays membre peut obtenir du FMI à bref délai. La position de réserve du Sénégal est passée de 1,9 million de DTS en 2015 à 42,3 millions de DTS en 2016 mais elle restée constante en 2017 et 2019.

Tableau 28. Réserves extérieures du Sénégal

(milliards de FCFA)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Circulation fiduciaire	685,1	806,8	920,1	1147,6	187,0	1299,3
Allocation de DTS (en millions de DTS)						
Allocations	154,8	154,8	154,8	154,8	154,8	154,8
Disponibilités	130,1	107,7	41,6	16,9	3,7	7,9
FMI						
Quote part	161,8	161,8	323,6	323,6	323,6	323,6
Position de réserve	1,9	1,9	42,3	42,3	42,3	42,3

Source : BCEAO, FMI

5.1 Balance des paiements

Le solde du compte courant est déficitaire sur l'ensemble de la période (2014-2020) avec deux tendances différentes : une baisse régulière à partir de 2014 jusqu'à 2016 et un déficit qui a quasiment doublé en s'établissant à (-887,1) milliards de FCFA en 2017. Les tendances du solde courant sont essentiellement imputables à celles de la balance des biens et services. Les importations ont plus que proportionnellement augmenté de 414 milliards de FCFA entre 2016 et 2018, induisant ainsi une détérioration de la balance des biens et services de 686 milliards de FCFA. En 2019, les importations devraient atteindre 4 173,3 milliards de FCFA selon les

projections de la BCEAO.

La hausse des importations est en partie due aux produits pétroliers pour un montant de 617 milliards de FCFA. En effet, le prix du baril du pétrole a de nouveau augmenté à partir de 2016 après sa chute de 2014 faisant ainsi augmenter les importations en valeur des produits pétroliers.

Le compte en capital et la balance des revenus secondaires restent excédentaires sur la période avec une orientation haussière.

Tableau 29. Balance des paiements du Sénégal

En milliards de FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 proj
Compte courant	-666,0	558,7	-472,5	-887,1	-1230,4	-1181,0	1368,3
Balance commerciale sur les biens et services	-1383,0	-1342,9	-1237,5	-1688,4	-2040,1	-2025,3	-2058,0
Exports FOB	1473,0	1669,0	1703,0	1908,0	2147,0	2305,0	2714,2
Dont les produits halieutiques	233,0	265,0	286,0	298,0	346,1	381,8	405,5
Imports FOB	2856,0	2944,0	2868,0	3477,0	4033,8	4173,3	4772,2
Dont les produits pétroliers	956,0	779,0	637,4	856,1	1254,4	1264,5	1312,4
Balance des revenus primaires	-187,0	-232,0	-295,0	-341,0	-333,8	-360,5	-464,9
Balance des revenus secondaires (transferts)	969,0	1016,0	1060,0	1142,0	1143,5	1204,7	1327,0
Compte en capital	216,0	203,0	215,0	223,0	245,0	248,0	273,5
Acquisition et vente d'actifs non financiers	-5,2	-1,7	2,7	-2,1	-1,9	-1,8	-2,0
Dont investissements directs	-185,0	-223,4	-147,3	-293,7	-441,6	-507,4	-569,0
Transfert en capital	221,0	204,3	217,5	225,7	252,0	254,7	275,5
Erreurs et omissions statistiques	4,7	4,6	3,5	4,3	0,0	0,0	0,0

Source : DPEE, BCEAO

5.2 Commerce régional

5.2.1 Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bila-

téral (accord de partenariat économique intérimaire - APEi) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre

les objectifs de performances commerciales des Etats membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc sur la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1^{er} juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1^{er} janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- Une Union douanière mise en place au 1^{er} janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.

- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, d'une « *Stratégie régionale de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA* » et d'un « *Cadre logique pour la mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA* ».

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est d'aider les Etats membres à augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

- **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- (i) Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des mar-

chandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;

- (ii) Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;
- (iii) Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;
- (iv) Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;
- (v) La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

- **Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO**

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEi, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE:

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans⁷;
- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires
- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG Tout sauf les armes qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

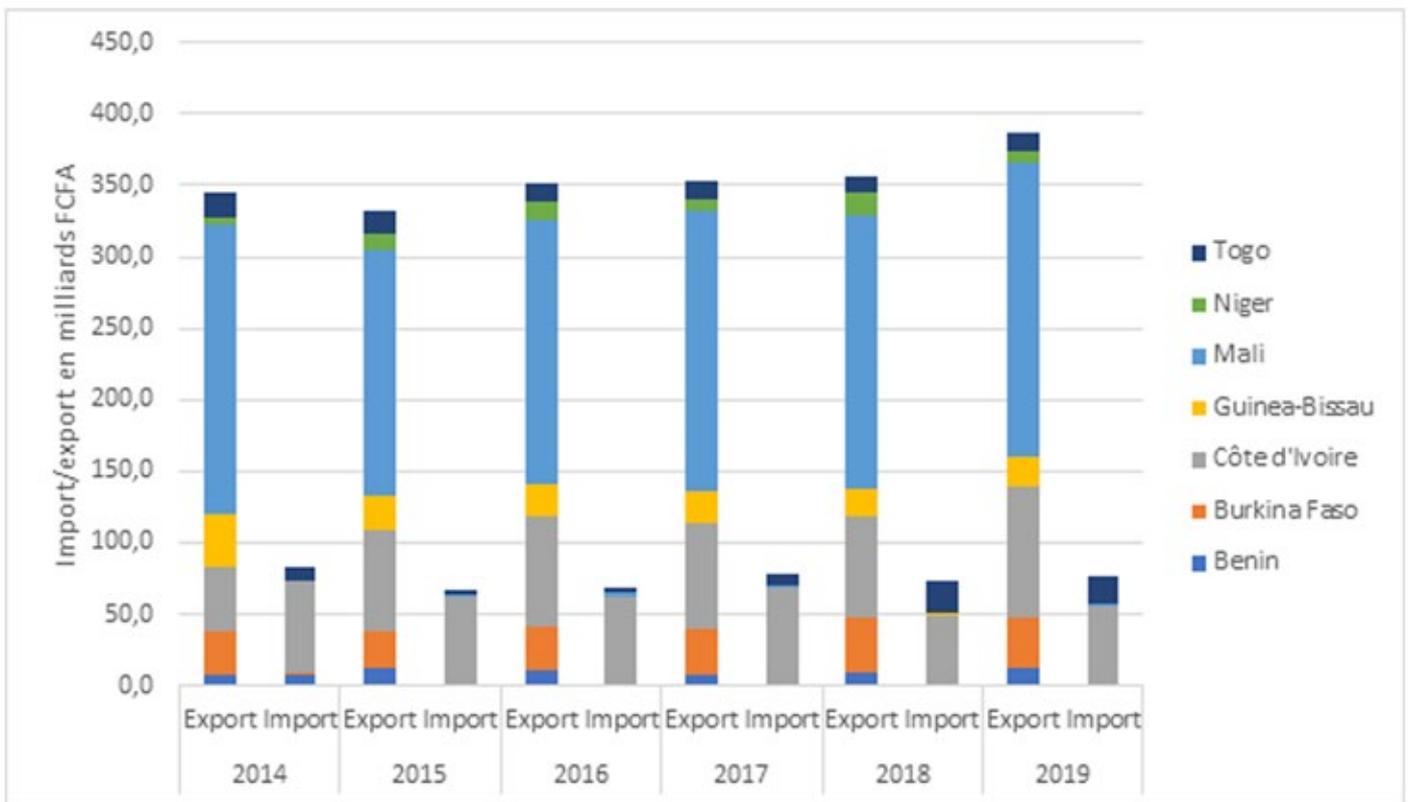
5.2.2 Echanges régionaux en valeur

La valeur des exportations de marchandises du Sénégal vers l'ensemble des pays de l'UEMOA a baissé entre 2014 et 2018 de 375,0 milliards de FCFA à 355,8 milliards de FCFA. Elle est estimée à 387,7 milliards de FCFA pour l'année 2019. En 2019, la majeure partie des exportations du Sénégal est destinée au Mali (l'essentiel des importations du Mali passe par le Sénégal) et à la Côte d'Ivoire. Les exportations vers ces pays ont représenté respectivement 204,9 et 91,0 milliards de FCFA en 2019. Les exportations vers les autres pays de l'Union en 2019 étaient de 11,8 milliards de FCFA pour le Bénin, 36,2 milliards de FCFA pour le Burkina Faso, 21,7 milliards de FCFA pour la Guinée Bissau, 8,7 milliards de FCFA pour le Niger et 13,4 milliards de FCFA pour le Togo.

Les importations de marchandises du Sénégal en provenance des autres pays de l'UEMOA sont passées de 75,3 milliards de FCFA en 2014 à 73,8 milliards de FCFA en 2019. Le Sénégal importe essentiellement de la Côte d'Ivoire pour une valeur de 54,9 milliards de FCFA en 2019. Les importations en provenance des autres pays de l'Union sont évaluées en 2019 à 459 millions de FCFA pour le Bénin, 226 millions FCFA pour le Burkina Faso, 1 538 millions de FCFA pour le Mali, 214 millions FCFA pour la Guinée Bissau, 801 millions de FCFA pour le Niger et 18,8 milliards de FCFA pour le Togo.

⁷ Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

Figure 4. Valeur des exportations et importations entre le Sénégal et les 7 autres pays de l'UEMOA



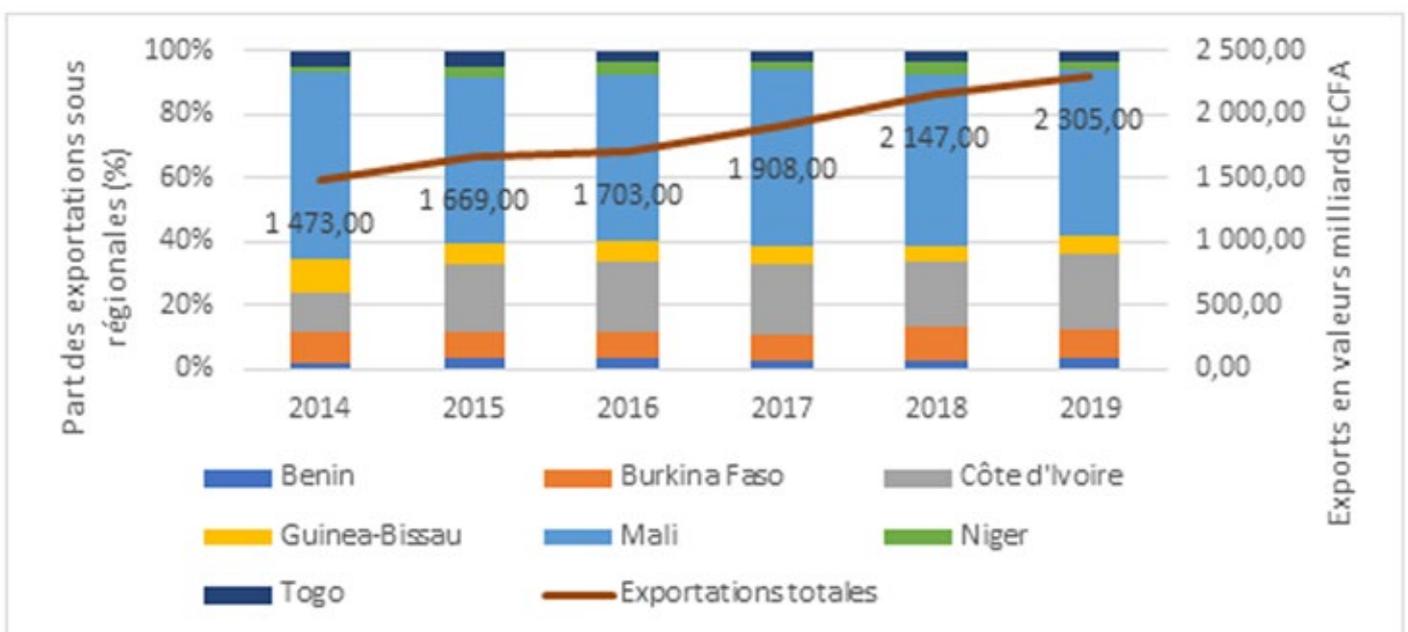
Source : ANSD

5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

Les échanges sous-régionaux en termes d'exportations sont tirés par le Mali, la Côte d'Ivoire, la Guinée

Bissau, le Burkina Faso, le Togo, le Bénin et le Niger. La valeur des exportations totales du Sénégal vers les pays de l'Union est passée de 344,7 milliards de FCFA en 2014 à 387,3 milliards de FCFA en 2019.

Figure 5. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les exportations du Sénégal

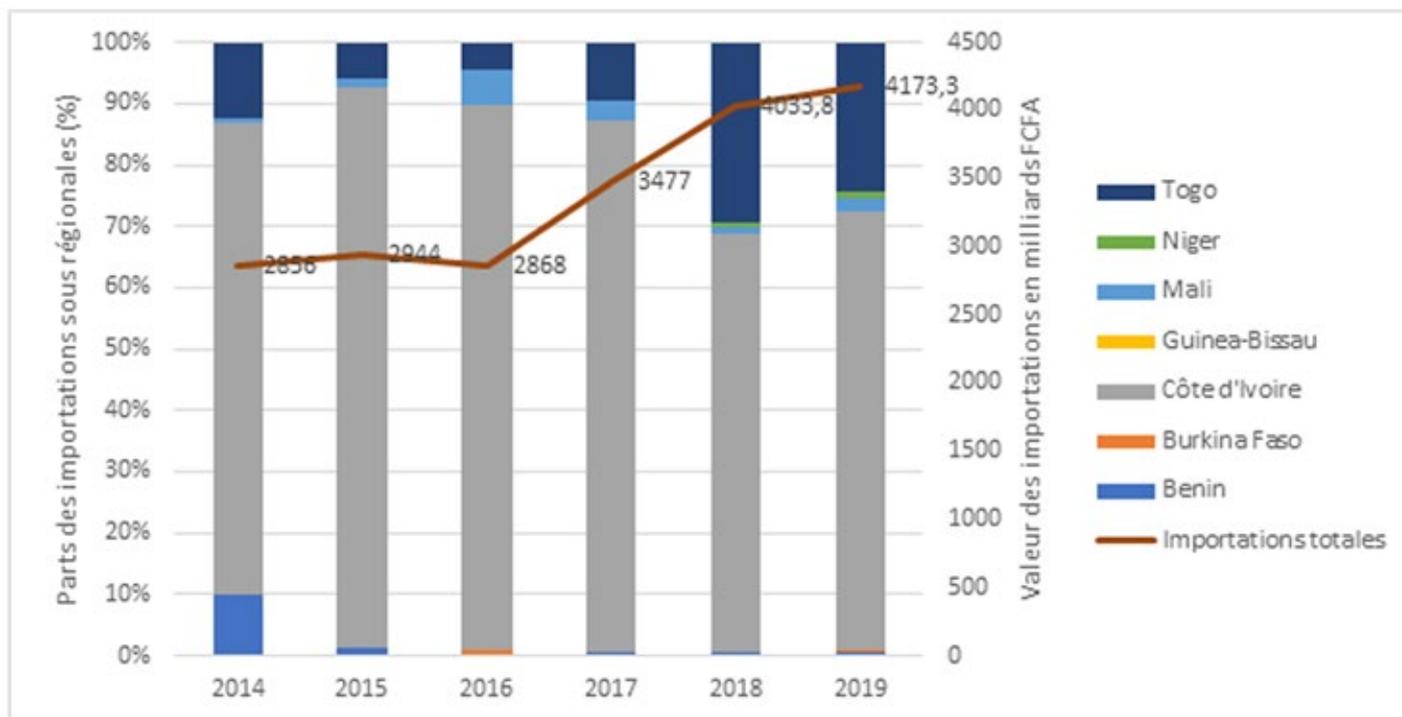


Source : ANSD

Les importations en provenance des autres pays de l'UEMOA ont stagné autour de 68,8 milliards de FCFA entre 2015 et 2016 avant de connaître une hausse de 10 milliards de FCFA en 2017. Ainsi, les importations en 2018 ont atteint 72,8 milliards de

FCFA pour une valeur estimée à 76,9 milliards de FCFA en 2019. La Côte d'Ivoire est en tête des pays de la sous-région auprès de qui le Sénégal importe le plus de produits, suivie par le Togo, le Mali, le Niger, le Bénin, le Burkina Faso et la Guinée Bissau.

Figure 6. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les importations du Sénégal



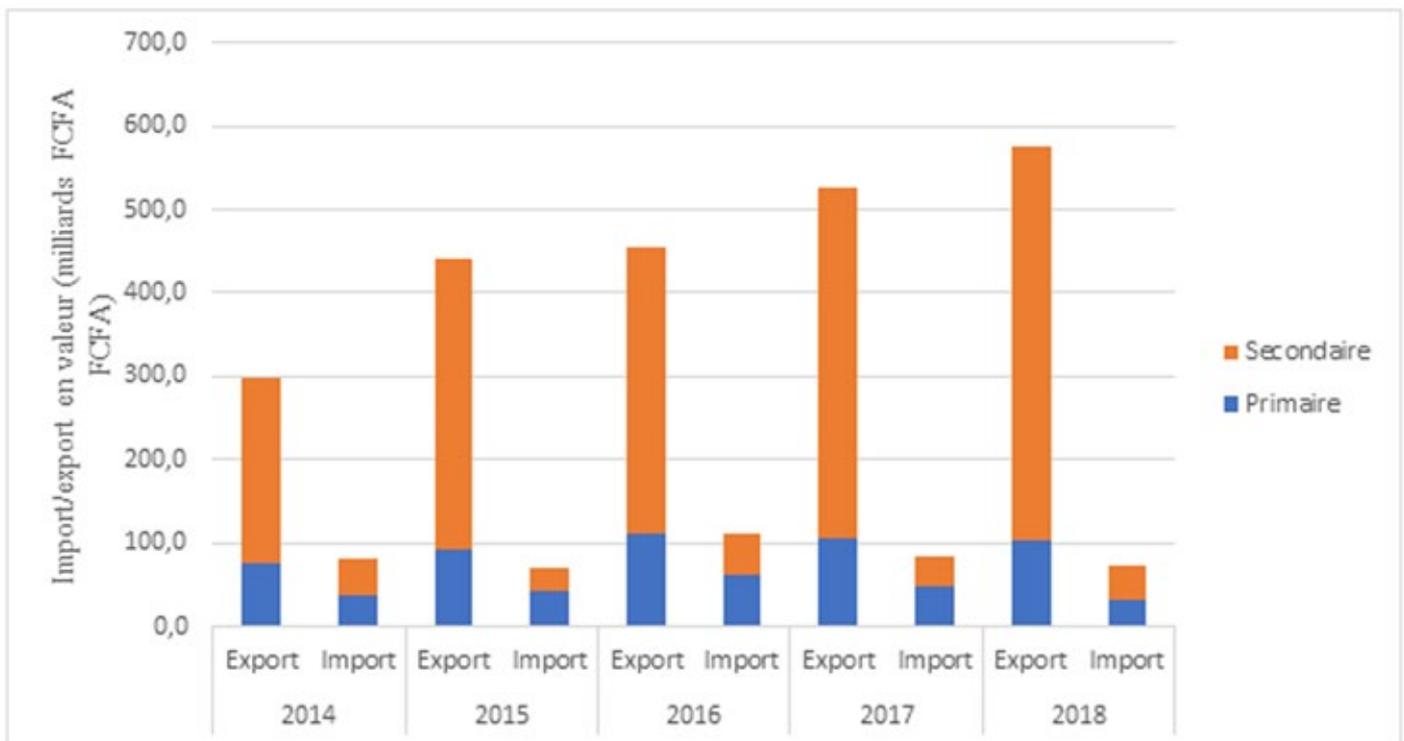
Source : ANSD

5.2.4 Echanges régionaux par type

Les échanges sous-régionaux par type de produits émanant du Sénégal sont portés par le secteur secondaire suivi du primaire. Selon la BCEAO, en 2018 les expéditions vers les pays de l'UEMOA sont constituées principalement de produits pétroliers

(essentiellement des réexportations), de ciment et, dans une moindre mesure, de produits alimentaires. Les importations sont essentiellement tirées par les produits agricoles pour le secteur primaire, et par les combustibles fossiles pour le secteur secondaire.

Figure 7. Echanges régionaux selon les secteurs



Source : COMTRADE

5.3 Commerce international

5.3.1 Politique commerciale

Le Sénégal est membre de l'OMC depuis le 1^{er} janvier 1995, et membre du GATT depuis le 27 septembre 1963. La politique commerciale du Sénégal est déterminée en partie par ses engagements aux niveaux multilatéral, régional, et sous-régional. Elle vise à « *bâtir une économie compétitive porteuse d'une croissance inclusive et créatrice d'emplois décents* » (OMC). De manière spécifique, les mesures prises visent à contribuer notamment à la réduction du déficit de la balance commerciale, à l'approvisionnement régulier du marché intérieur, à la promotion des filières locales, au renforcement du processus d'intégration régionale et à l'accès aux marchés internationaux, et à la promotion de la concurrence.

Le Sénégal compte également tirer parti des opportunités commerciales qui existent aussi bien au niveau sous-régional et multilatéral, que dans le cadre des préférences unilatérales accordées par ses partenaires commerciaux. Les actions prévues portent sur des mécanismes de protection de l'économie nationale contre la concurrence étrangère déloyale,

l'appui au développement des filières agricoles stratégiques, la mise en œuvre d'une stratégie de promotion des exportations, le développement des conditions d'accès aux marchés, et le renforcement des capacités d'offre.

Cette intégration est censée s'opérer de pair avec les actions prévues dans les autres secteurs, notamment le développement industriel, la promotion de l'entrepreneuriat privé et des PME/PMI, et la mise en œuvre des politiques sectorielles.

Dans le cadre des négociations à l'OMC, le Sénégal compte s'appuyer sur ses partenaires régionaux pour développer une diplomatie sous-régionale proactive, et militer pour des règles commerciales plus équitables.

Selon la douane sénégalaise, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC, la valeur en douane des marchandises est la valeur transactionnelle, c'est-à-dire le prix CAF⁸. Cette valeur doit être matérialisée par tout document justificatif de la réalité, de la véracité et de l'exactitude de la transaction (facture, contrat, etc.).

⁸ Coût Assurance Fret

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Selon la balance des paiements de 2018 publiée en décembre 2019, les exportations du Sénégal sont destinées principalement au continent africain et sont évaluées à 891,0 milliards de FCFA. Elles restent dominées en valeur par les produits à destination des pays de la CEDEAO (42,8 %) dont 33,3 % sont destinés à des pays de l'UEMOA, notamment le Mali (22,4 %) et la Côte d'Ivoire (4,2 %).

Les exportations vers les pays de l'UEMOA sont constituées essentiellement de produits pétroliers (réexportations), de ciment et de produits alimentaires manufacturés. En 2018, les Etats de la CEDEAO non membres de l'UEMOA ont représenté 9,5 % de parts de marché en termes d'exportations en

valeur. Les principaux clients sont la Gambie (3,0 %), la Guinée (3,9 %). Le Nigeria, premier fournisseur du Sénégal dans la CEDEAO, ne représente que 0,9 % des exportations en valeur du Sénégal. L'Europe est la deuxième destination des exportations sénégalaises. Les ventes extérieures vers l'Union Européenne ont connu une hausse régulière entre 2016 et 2018, passant de 231,2 milliards de FCFA à 302,6 milliards de FCFA. Le Sénégal réalise également des ventes vers l'Asie. En 2018, les exportations vers cette région ont atteint 335,8 milliards de FCFA.

S'agissant des importations, en 2018, le Sénégal a majoritairement commercé avec les continents européen et asiatique, qui ont représenté respectivement 46,2 % et 28,0 % des importations. Les continents africain et américain suivent avec respectivement 19,1 % et 6,1 % des importations.

Tableau 30. Ventilation des échanges par pays

En milliards de FCFA	2014	2015	2016	2017	2018
Exportations					
Union Européenne	230	253,5	231,2	264,7	302,6
Etats-Unis	21,7	38,2	36,5	52,9	62,9
Inde	30	82,8	122,3	87,3	168,3
Chine	19,8	70,9	74,75	77,7	64,16
CEDEAO	539,6	591	641,9	744,4	768,7
Mauritanie	36	31,2	45,6	44,9	41,9
Autres	721,5	920,5	857,7	1091,42	1258,75
Total	1289,5	1499,4	1485,4	1659,2	1794,0
Importations CAF	2014	2015	2016	2017	2018
Union Européenne	1446,1	1337,3	1239,4	1508,6	1697,9
Etats-Unis	87,9	87,5	72	81,4	112,0
Inde	210	210	245,1	285,2	288,81
Chine	323,6	323,6	331,7	380,18	498,34
CEDEAO	453	453	470,8	555,3	640,9
Mauritanie	2,8	2,9	5,2	3,6	6,9
Autres	765,8	780,9	725,6	937,7	1111,33
Total	3244,9	3334,8	3221,9	3905,7	4503,6

Source : BCEAO

5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Les exportations du Sénégal sont tirées par les produits pétroliers, les produits de la pêche et les produits manufacturés. Les exportations de produits ont augmenté entre 2014 et 2018, passant de 1 289,5 milliards de FCFA à 1 794,0 milliards de FCFA.

En 2018, cette progression est expliquée par une

augmentation des ventes d'or non monétaire (42,2 %), de la réexportation de produits pétroliers (25,1 %), de minerais lourds (zircon, titane, etc.) (40,9 %), d'acide phosphorique (63,8 %), de produits halieutiques (16,0 %) et de produits horticoles (29,5 %). Concernant les importations, les biens d'équipement continuent à observer une tendance haussière. Les achats de produits alimentaires représentent aussi un poste important.

Tableau 31. Ventilation des échanges par produit

En milliards FCFA	2014	2015	2016	2017	2018
Exportations de produits FOB					
Minerais lourds (Zircon, Titane etc.)	9,9	55,0	58,5	82,4	99,7
Produits pétroliers	233,3	211,9	161,4	242,9	303,9
Produits arachidières	29,5	86,5	75,5	65,4	63,6
Phosphates	16,1	34,0	18,6	18,4	16,1
Produits de la pêche	232,9	265,0	286,1	299,3	274,3
Ciment	82,4	90,2	106,4	117,7	86,5
Acide phosphorique	46,4	84,1	124,0	96,0	157,3
Engrais	15,7	6,3	10,8	18,9	26,0
Produits manufacturés	138,3	135,6	127,3	158,1	167,4
Autres	558,8	572,0	527,7	635,8	724,1
Total	1390,0	1390,0	1551,2	1750,3	2015,7
Ajustement de valeur	69,4	79,8	73,4	64,4	68,0
Ajustements de champ couvert	-166,7	-131,4	-124,9	-137,2	-275,3
Ajustements de chronologie	-3,2	-17,8	-14,2	-18,2	-14,4
Total ajusté	1289,5	1499,4	1485,4	1659,2	1794
Importations CAF	2014	2015	2016	2017	2018
Produits alimentaires	598,4	629,7	618,4	767,6	788,14
Autres biens de consommation	366,1	389,9	366	410,7	440,22
Produits pétroliers	956,2	778,7	637,4	856,1	1254,4
Biens intermédiaires	595,4	624,4	644,9	777,2	932,2
Biens d'équipement	652,7	848,6	856,9	974,3	961,0
Produits divers	76,1	63,1	98,3	119,8	127,64
Total	3244,9	3334,4	3221,9	3905,7	4503,6

Source : BCEAO

5.4 Investissements directs étrangers

Le stock d'IDE entrants rapporté au PIB est passé de 19 % en 2014 à 23 % en 2018 selon les statistiques de la CNUCED. En 2018, les flux des Investissements Directs Etrangers (IDE) à destination du Sénégal émanent majoritairement du continent européen. La part des flux en provenance des autres pays du continent a représenté environ 76 % en 2014, 31 % en 2015 et 10,4 % en 2018. Les IDE des pays européens ont représenté 13 % des flux en 2014, 51 %

en 2015 et 34,4 % en 2018. La part des IDE français est prépondérante et a représenté 75,6 % et 11,7 % des IDE en provenance des pays européens respectivement en 2014 et 2018.

Selon la balance des paiements publiée en 2015, la répartition sectorielle des IDE est la suivante : industries manufacturières (50,8 %), minières (27,1 %), secteur bancaire (10,2 %), dans le cadre du relèvement du capital social des banques, transports (6,1 %) et production énergétique (5,8 %).

Tableau 32. Part des IDE par pays d'origine

En milliards FCFA	2014		2015		2016		2017		2018	
	Montant	%								
Afrique	164,0	76,0	77,0	31,3	179,0	60,9	67,5	13,3	69,8	10,4
Amérique	9,0	3,9	32,0	13,2	42,0	14,2	11,3	2,2	75,4	11,2
Nord	7,0	77,3	25,0	75,9	29,0	69,3	8,6	1,7	16,3	2,4
Latine	2,0	22,7	8,0	24,1	13,0	30,7	2,7	0,5	59,1	8,8
Asie	15,0	7,1	10,0	4,2	13,0	4,4	27,9	5,5	68,2	10,2
Liban	0,0	2,6	2,0	16,2	2,0	11,6	0,0	0,0	13,5	2,0
Indonésie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,0	4,1	34,1	5,1
Inde	5,0	31,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22,2	3,3
Europe	28,0	12,9	125,0	51,3	60,0	20,5	199,2	39,2	230,9	34,4
France	21,0	75,6	79,0	63,2	1,0	0,9	60,0	11,8	78,4	11,7
Royaume Uni	6,0	20,2	13,0	10,6	17,0	28,4	121,0	23,8	121,1	18,1
Reste du monde	216,0		245,0		294,0		202,6		226,7	33,8
	432,0	100,0	489,0	100,0	588,0	100,0	508,6	100,0	671,0	100,0

Source : FMI

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

Les critères de convergence de l'UEMOA sont au nombre de cinq, répartis en deux rangs. Il s'agit des critères de premier rang (solde budgétaire sur le PIB nominal, taux d'inflation moyen et encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal)

que les Etats membres sont impérativement tenus de respecter et des critères de second rang (masse salariale rapportée aux recettes fiscales et pression fiscale).

Pour les critères de premier rang, le Sénégal a toujours respecté deux critères entre 2014 et 2019 : le taux d'inflation moyen inférieur ou égal à 3 % et l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB

nominal inférieur ou égal à 70 %. Le critère requérant que le ratio solde budgétaire sur le PIB nominal soit inférieur ou égal à -3 % n'a pu être atteint qu'en 2017 avec un ratio de -3 %. Les projections montrent que ce critère ne sera pas respecté en 2019 et 2020 avec des valeurs respectives de (-3,9 %) et (-6,8 %).

Comme pour la quasi-totalité des Etats membres de l'UEMOA, le Sénégal est loin de pouvoir respecter le critère relatif à la pression fiscale, qui doit être supé-

rieure ou égale à 20 %. La moyenne de la pression fiscale sur la période 2014-2017 était de 15,03 %. L'estimation pour 2019 indique une pression fiscale serait de 17,4 % et les projections la portent à 17,7% en 2020. Le ratio masse salariale de l'Etat du Sénégal rapportée à la recette fiscale serait respecté : selon les projections de 2020, la valeur atteindrait 30,6 % pour une limite fixée à 35 %.

Tableau 33. Critères de convergence de l'UEMOA

Sénégal	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 proj
Premier rang (%)							
Solde budgétaire /PIB nominal ($\geq -3\%$)	-4,0	-3,7	-3,3	-3,0	-3,7	-3,9	-6,1
Taux d'inflation annuel moyen ($\leq 3\%$)	1,1	0,1	0,8	2,2	0,5	1,0	1,1
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal ($\leq 70\%$) *	42,1	43,8	47,2	47,7	62	64,1	67,5
Second rang (%)							
Masse salariale/Recette fiscale ($\leq 35\%$)	33,1	32,9	32	32,5	34,3	30,5	30,6
Pression fiscale ($\geq 20\%$)	15,2	15,2	15,9	15	15,3	17,4	17,7

* A partir de 2018, la dette tient compte du secteur public au sens large

Source : Commission de l'UEMOA, FMI

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Les relations commerciales avec le continent africain se sont inscrites dans le cadre des zones d'intégration économiques. Ces zones d'intégration facilitent la circulation des personnes et des biens. Le Sénégal est membre de deux institutions d'intégration : l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'UEMOA regroupe les huit pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont le FCFA comme monnaie commune. La CEDEAO, plus vaste que l'UEMOA, est constituée de quinze pays d'Afrique de l'ouest. Cependant, l'UEMOA est à un stade d'intégration plus avancée que la CEDEAO. En effet, l'UEMOA est une union douanière avec l'existence et l'application d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) depuis 2000. Au niveau de

la CEDEAO, les travaux sur la mise en place d'un TEC sont finalisés et son application est effective depuis janvier 2015.

Dans le cadre du PSE, le gouvernement entend approfondir l'intégration régionale à travers notamment la réhabilitation et le développement du réseau d'infrastructures, la suppression des entraves à la libre circulation des personnes, biens et services, et le développement du commerce intra-communautaire. Le gouvernement entend également renforcer les initiatives communautaires en matière de sécurité alimentaire, de politique agricole et énergétique, ainsi que dans le cadre des programmes économiques régionaux. Aux fins d'intégration, le gouvernement entend améliorer la compétitivité du pays, renforcer sa position dans les négociations commerciales, élargir la base des exportations, et diversifier les partenaires commerciaux.

6.1 Climat des affaires

Le Sénégal occupe la 123^{ème} position sur 190 pays en 2020 contre 141^{ème} en 2019 selon le rapport Doing Business. Ce classement, témoigne de l'engagement du Sénégal pour améliorer le climat des

affaires dans la ligne droite des priorités du plan Sénégal émergent (PSE) et de ses plans d'actions prioritaires.

Tableau 34. Indicateurs mesurés par le rapport Doing business

Indicateur	Contenu	Métrique	
Création d'entreprise	Procédures, délais, coûts et apport en capital minimum requis pour créer une société à responsabilité limitée	Procédures (Nombre)	4
		Délai (jours)	6
		Coût (% du revenu par habitant (RHP))	22,6
Permis de construire	Procédures, délais et coûts liés à l'exécution de toutes les formalités requises pour construire un entrepôt et dispositifs de contrôle de qualité et de sécurité dans le système d'obtention d'un permis de construire	Délai (jours)	177
		Coût (% de la valeur de construction)	7,8
		Indice de contrôle de la qualité des constructions (0-15)	10

Raccordement à l'électricité	Procédures, délais et coûts de raccordement au réseau électrique, fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs	Délai (jours)	68
		Coût (%RHP)	2421,1
		Fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs (0-8)	5
Enregistrement de propriété	Procédures, délais et coûts de transfert du titre de propriété, et qualité du système d'administration foncière	Délai (jours)	41
		Coût (% valeur du bien)	7,1
		Indice de la qualité de la terre (0-30)	10
Commerce transfrontalier	Délais et coûts associés à l'exportation du produit présentant un avantage comparatif et à l'importation de pièces automobiles	Coût à l'export (USD)	547
		Délai à l'export	26

Obtention de prêts	Lois sur le nantissement de biens meubles et système d'information sur la solvabilité	Indice des droits légaux (0-12)	6
		Indice de qualité de l'information sur le crédit (0-8)	7
		La couverture du registre de crédit (% adultes)	0
		La couverture du bureau de crédit (% adultes)	8,2
Protection des investisseurs	Droits des actionnaires minoritaires dans les opérations entre parties liées et dans la gouvernance d'entreprise	Indice de divulgation d'information (0-10)	7
		Indice de la responsabilité des dirigeants (0-10)	1
		Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6

Paiement des taxes et impôts	Paiements, délais et total à payer pour une entreprise qui applique intégralement la législation postérieure à la déclaration fiscale ainsi que les procédures	Paiement (Nombre par année)	53
		Délai (heure par exercice)	446
		Total à payer (% du bénéfice brut)	44,8
Exécution des contrats	Délais et coûts de règlement d'un litige commercial et qualité des procédures judiciaires	Délai (jours)	740
		Coût (% de la créance)	36,4
		Indice relatif à la qualité des poursuites judiciaires (0-18)	6,5

Règlement de l'insolvabilité

Délais, coûts, résultats et taux de recouvrement dans les cas d'insolvabilité ²et solidité de la législation dans ce domaine

Taux de récupération (Centimes de dollar américain)	30
Temps (années)	3
L'indice sur la solidité du cadre juridique de l'insolvabilité (0-160)	9

Source : Doing Business

Le Sénégal a réalisé 6 réformes dans le rapport 2015, 4 en 2016, 4 autres en 2017 et 5 réformes en 2018, ce qui fait un total de 19 réformes en 4 ans. Au sein de l'UEMOA, le Sénégal est le 3^{ème} réformateur, après la Côte d'Ivoire qui est à la 122^{ème} place, avec 5 réformes accomplies en 2019, et le Togo qui est à la 137^{ème} place, avec 6 réformes.

Le Sénégal a facilité l'enregistrement des biens, en réduisant le temps nécessaire pour les transférer et les enregistrer. Il a facilité l'exécution des contrats en adoptant une loi réglementant tous les aspects de la médiation en tant que mécanisme alternatif de résolution des conflits. Le Sénégal fait également partie des pays qui ont fait des efforts dans les procédures administratives et étendu le cadre alternatif de résolution des litiges commerciaux, avec notamment l'installation d'un tribunal de commerce. Concernant l'obtention de l'électricité, il faut en moyenne 75 jours pour un raccordement électrique permanent au réseau au Sénégal et 86 jours en dans le reste du monde.

Cette grande amélioration dans la facilité à faire des affaires au Sénégal est le résultat de quatre (4) réformes phares. Il s'agit de l'e-tax, c'est-à-dire la dématérialisation des procédures de paiement et des déclarations des impôts, la réforme sur la contribution de l'économie locale, celle sur le Tribunal de commerce et celle portant sur la protection des investisseurs.

À noter qu'avec les belles performances de ces dernières années, le Sénégal affiche la meilleure copie de la sous-région selon le Rapport Doing Business 2020.

Pour l'indice de perception de la corruption en 2019, le Sénégal enregistre un score de 45/100 points, se classant à la 66^{ème} place mondiale et 7^{ème} au niveau africain.

Le Sénégal est classé 12^{ème} sur 54 pays africains dans le classement de l'indice Mo-Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) pour l'année 2018. Le Sénégal a enregistré une nette amélioration avec un score de 63,3 sur 100, loin devant la Côte d'Ivoire (20^{ème} place avec un score de 54,2 sur 100, le Bénin (13^{ème} place avec un score de 58,7 sur 100) et le Maroc (15^{ème} place avec un score de 58,4 sur 100).

6.2 Gouvernance financière

La préparation du budget 2020 du Sénégal, suivant la logique du budget programme, s'appuie sur la poursuite des efforts visant à accroître la mobilisation des recettes ainsi que la rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'Etat, en tenant compte de la nécessité de prendre en charge les précédents engagements financiers de l'Etat.

L'Instrument de Coordination des Politiques Economiques (ICPE) est un dispositif introduit par le FMI en

2017 pour soutenir les pays qui peuvent bénéficier de l'accompagnement de l'institution dans le cadre d'un programme.

Le premier pilier de l'ICPE accompagne la stratégie du Gouvernement qui vise à accélérer le développement du secteur privé pour une croissance forte et inclusive. Le Sénégal s'engage à consolider la stabilité macroéconomique grâce à une politique budgétaire prudente (pilier II).

Le troisième pilier de réformes du Gouvernement soutenu par l'ICPE cible la mise en place d'une gouvernance soutenable et transparente des ressources issues de l'exploitation des récentes découvertes d'hydrocarbures. Le Gouvernement entend mettre en œuvre un cadre de gestion qui répond aux meilleures pratiques.

Pilier I : Réaliser une croissance inclusive et tirée par le secteur privé

Les réformes appuyées par le programme ICPE sont les suivantes :

- **Système judiciaire** : le système de la justice commerciale sera renforcé grâce à la création d'une cour d'appel et à la numérisation des tribunaux commerciaux ;
- **Marché du travail** : Une réforme du code travail est en cours ;
- **Propriété foncière** : les autorités prévoient de mettre un système de gestion foncière dématérialisé, intégré et centralisé ;
- **Loi sur l'investissement** : les autorités envisagent d'adopter, en 2021, une nouvelle loi destinée à renforcer la transparence pour les investisseurs potentiels ;
- **Partenariats public-privé (PPP)** : la loi sur les PPP qui imposera une évaluation préalable de tous les projets d'investissement de plus de 2 milliards de FCFA et une contre-expertise des offres spontanées réalisée par le ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération ;
- **Régimes incitatifs et soutien ciblé aux start-ups et la dématérialisation.**

Pilier II : Consolider la stabilité macroéconomique grâce à une politique budgétaire prudente et à une bonne gestion de la dette

I) Mettre en place une politique budgétaire prudente conforme à l'objectif de déficit de l'UEMOA :

- Les autorités ont réitéré leur volonté de conduire des politiques budgétaires saines à compter de l'exécution du budget 2019 et de la loi de finances 2020 ;
- Les opérations de trésorerie sur comptes de dépôt au-dessous de la ligne impliquent un besoin additionnel de financement ;
- Les services du FMI ont plaidé pour une répercussion plus grande et plus régulière des cours internationaux du pétrole ;
- Le budget 2020 cible un déficit du PIB de 3% et commence l'apurement des obligations impayées de 2017–2018 ;
- Pour mettre en œuvre le PSE II et améliorer le capital humain et physique tout en maintenant la viabilité de la dette, le Sénégal doit mobiliser davantage de recettes intérieures ;
- La priorité immédiate de la stratégie à moyen terme sera d'élargir l'assiette de l'impôt ;
- La stratégie à moyen terme visera à améliorer la gestion des données et à développer les applications fiscales numériques.

II) Améliorer l'efficacité et la gouvernance des dépenses :

- Le programme ICPE favorise une réallocation progressive des ressources de la consommation publique peu prioritaire vers l'investissement en capital humain et en infrastructures ;
- Les autorités se sont engagées à mieux gérer les finances publiques.
- En 2020, le Sénégal procédera à une vaste modernisation de sa gestion budgétaire en commençant à mettre en œuvre les directives de

l'UEMOA en matière de gestion des finances publiques.

6.3 Notation financière

III) Assurer une gestion transparente et durable des recettes pétrolières et gazières :

- Les récentes découvertes de pétrole et de gaz pourraient accroître le PIB du Sénégal d'environ 5 % par an sur l'horizon de production ;
- Les autorités se sont engagées à établir un cadre de gouvernance du secteur pétrolier et gazier solide et transparent, conforme aux meilleures pratiques internationales ;
- Les autorités ont énoncé une série de principes qui régiront la gestion des ressources budgétaires issues des gisements d'hydrocarbures récemment découverts.

Pilier III : Assurer une gestion transparente et durable des recettes pétrolières et gazières

- Les autorités sénégalaises se sont engagées à établir un cadre de gouvernance du secteur pétrolier et gazier solide et transparent, conforme aux meilleures pratiques internationales ;
- Les autorités ont énoncé une série de principes qui régiront la gestion des ressources budgétaires issues des gisements d'hydrocarbures récemment découverts.

La note de S&P pour le Sénégal en 2019 est B+ avec une perspective stable. La dernière note de Moody's pour le Sénégal a été fixée à Ba3 avec perspective stable. En général, la note souveraine est utilisée par les fonds souverains, les fonds de pension et d'autres investisseurs pour évaluer la solvabilité du pays.

Le 12 Juin 2020, à la suite de l'adhésion du Sénégal à l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD), l'agence Moody's a mis « sous revue pour dégradation » la note du pays. Il ne s'agit pas d'une dégradation de la note, mais d'un changement de perspective. Selon Moody's, conformément à son approche de notation, la période d'examen permettra de comprendre l'importance de la déclaration figurant dans la fiche de conditions de l'ISSD, selon laquelle les créanciers du secteur privé devront participer à l'initiative avec des conditions comparables. L'examen permettra de déterminer si la participation du Sénégal à cette initiative sera effectivement mise en œuvre sans la participation du secteur privé, auquel cas la notation sera probablement confirmée au niveau actuel. Le gouvernement du Sénégal a déclaré officiellement qu'il ne participera pas à l'ISSD privée. En Août 2020, l'agence place sous perspective négative la note du Sénégal à cause de l'augmentation des ratios d'endettement.

Tableau 35. Evolution de la note souveraine du Sénégal

Date	Agence	Rating	Perspectives
Août 2020	Moody's	Ba3	Négative
Juin 2020	Moody's	Ba3	Sous revue
Décembre 2019	S&P	B+	Stable
Juin 2018	S&P	B+	Positive
Avril 2017	Moody's	Ba3	Stable
Novembre 2014	Moody's	B1	Positive
Juillet 2013	S&P	B+	Stable
Mars 2011	Moody's	B1	Stable
Mai 2010	S&P	B+	Négative
Mai 2009	S&P	B+	Négative
Décembre 2000	S&P	B+	Stable

Source : Trading Economics

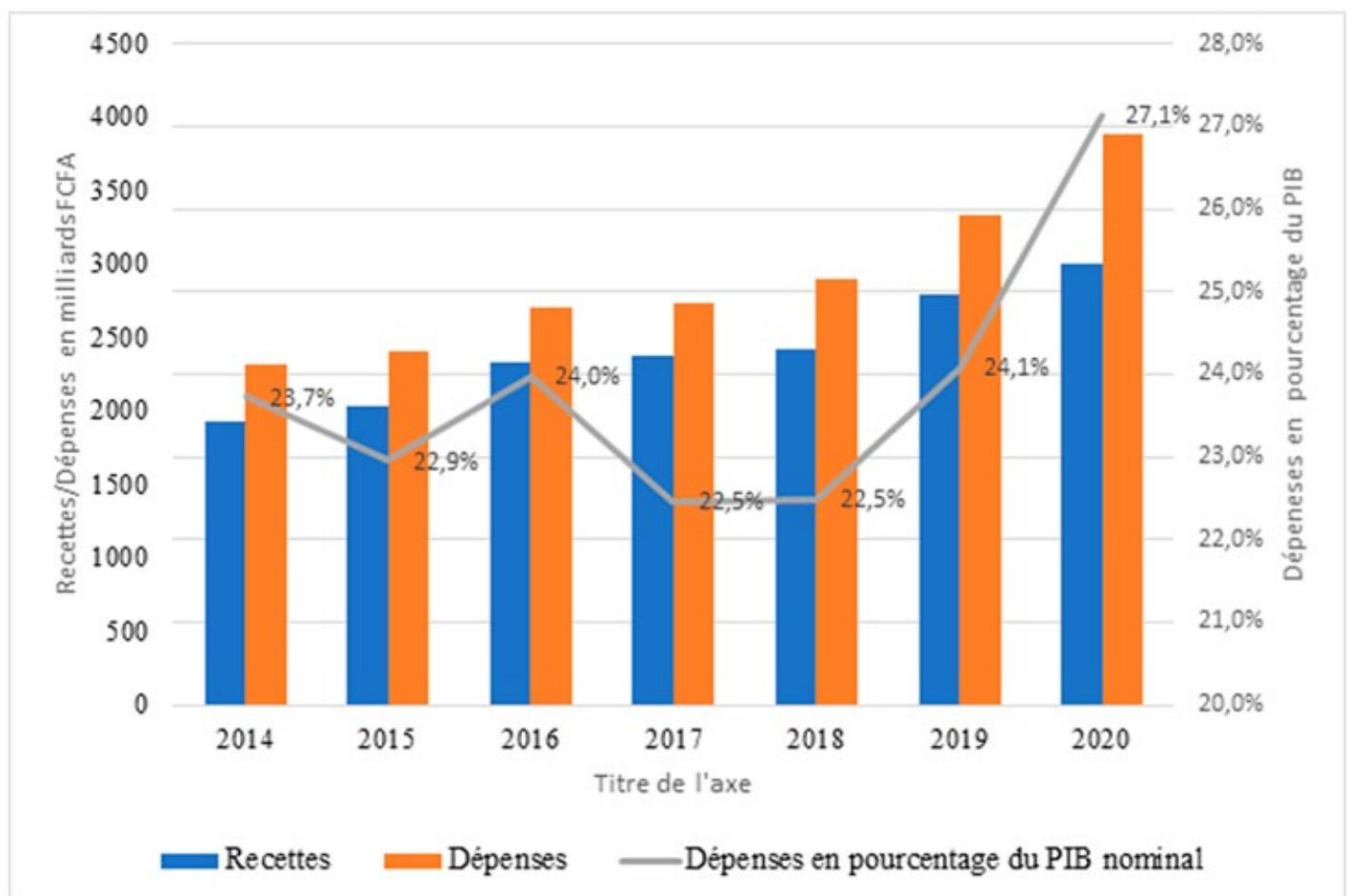
7.1 Budget

7.1.1 Dépenses et recettes

Les ressources (revenus et dons) du Sénégal ont certes connu une hausse, passant de 1 927 milliards de FCFA en 2014 à 2 789,1 milliards de FCFA en 2019, mais ne permettent pas de couvrir l'ensemble des dépenses. En conséquence, le solde budgétaire primaire demeure déficitaire. Ce déficit, qui était en

moyenne de 256,1 milliards de FCFA entre 2014 et 2018, s'est accentué en 2019 à 265,9 milliards de FCFA. Les projections prédisent qu'il atteindra 872,7 milliards de FCFA en 2020. Les dépenses en pourcentage du PIB suivent une évolution relativement stable, ce ratio se situe dans une fourchette de 22,4% et 24,0% entre 2014 et 2019.

Figure 8. Evolution du montant des dépenses et recettes du Sénégal



Source : DPEE

7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

L'augmentation des ressources de l'Etat entre 2014 et 2019 s'explique par une bonne collecte des recettes fiscales qui ont augmenté de 927 milliards de FCFA. Les ressources totales de l'Etat devraient passer de 2 425,5 milliards de FCFA à 2 789,1 mil-

liards de FCFA entre 2018 et 2019. Selon la DPEE, les recettes budgétaires obtenues ont été en hausse de 20,3 % en 2019. Elles sont ventilées en recettes fiscales pour 2 410 milliards de FCFA et en recettes non fiscales pour 154,5 milliards de FCFA. La performance obtenue sur les recettes fiscales est imputable à la progression des impôts directs et indirects.

En 2020, elles sont projetées à 2359,8 milliards de FCFA.

S'agissant des dépenses publiques, leur variation est cyclique sur la période 2014-2019. Cette évolution s'est traduite par une hausse successive de 92,8 milliards de FCFA entre 2014 et 2015, 292,4 milliards de FCFA entre 2015 et 2016, 34,9 milliards de FCFA entre 2016 et 2017 et 164,1 milliards de FCFA entre 2017 et 2018. Entre 2018 et 2019, la hausse a atteint 423,3 milliards de FCFA. La forte progression observée en 2019 s'explique par les efforts de l'Etat en termes de renforcement des investissements publics porteurs de croissance et la prise en charge des besoins du secteur de l'énergie.

Globalement, le déficit budgétaire primaire est passé de 256,1 milliards de FCFA en 2014 à 265,9 milliards de FCFA en 2019. La situation budgétaire de 2019 est liée en partie à la subvention allouée à la SENELEC en liaison avec la régularisation du secteur de l'électricité. En 2020, un déficit budgétaire de 872,7 milliards de FCFA est projeté à cause de la crise sanitaire. L'Etat du Sénégal devrait laisser filer le déficit à cause des dépenses d'urgence destinées à lutter contre la pandémie. La commission de l'UEMOA a décidé de suspendre temporairement l'application des règles budgétaires de surveillance multilatérale comme dans la zone euro.

Tableau 36. Tableau des opérations financières de l'Etat

Sénégal En milliards FCFA	2014	2015 réal.	2016 réal.	2017 réal.	2018	2019 Réal.	2020 Révisé
Revenus et dons	1927	2026,1	2334,6	2376,6	2425,5	2789,1	3008,4
Revenus totaux	1673,5	1794,1	2090,3	2112,1	2169	2564,5	2507,8
Revenus des taxes	1482,5	1597,1	1791,2	1844,9	1990,4	2410	2352,8
Taxes directes	450	487,2	559,9	591,6	647,9	759,6	718,2
Taxes indirectes	1032,6	1109,9	1228,7	1253,3	1342,5	1650,4	1634,6
Revenus non issus des taxes	191	197	124,1	127,5	178,6	154,5	123,2
Dons	253,5	232	244,4	264,5	256,4	224,6	500,6
Budgétaire	40,3	31,2	38	49,4	19,5	16,7	240,1
En capital	213,2	200,8	206,4	215,1	236,9	207,9	260,5
Dépenses totales	2318,7	2411,5	2703,9	2738,8	2902,9	3326,2	3881,1
Dépenses courantes	1409,3	1504,3	1612,8	1661,8	1870,7	2165,9	2453
Salaires et compensations	485,4	526,1	572,3	600	682	733,3	817,7
Transferts et autres	349,9	434,2	531,3	502,4	620	880,4	1014,7
Fournitures et autres	443	384,3	321,6	325,5	305,5	281,1	313,7
Intérêts dus	131	159,7	187,7	233,9	263,2	271,2	306,9
Sur dette extérieure	62,7	126,1	139,9	178,3	210,3	232,9	257,3
Sur dette intérieure	68,3	33,6	47,8	55,6	52,8	38,3	49,6
Dépenses d'investissement	899,1	907,2	1091,1	1077,1	1032,3	1160,2	1428,1
Sur ressources domestiques	508,3	502,1	654,6	620,5	514,6	560,5	741,5

Sur ressources extérieures	390,9	405,1	436,5	456,6	517,7	599,8	686,6
Prêts nets	10,3	0		0	0	0	0
Balance primaire	-256,1	-225,6	-181,6	-128,3	-214,3	-265,9	-565,8

Source : DPEE

7.1.3 Présentation générale du budget

Les dépenses inscrites dans le budget de l'Etat du Sénégal, sont essentiellement allouées aux dé-

penses ordinaires, en moyenne 62,8 % pour les années 2018 et 2019, et aux dépenses d'investissement pour 35 % sur la même période.

Tableau 37. Les grands postes du Budget

En milliards FCFA	LFR 2018		LFR2 2019	
	Montant	%	Montant	%
Dépenses ordinaire	2258,3	62,8	2646	66,9
Dette publique	839,8	23,3	863,2	21,8
Traitements et salaires	633	17,6	744,1	18,8
Autres dépenses courantes	785,5	21,8	1038,7	26,3
Dépenses d'investissement	1339,5	37,2	1310,8	33,1
sur ressources internes	822,5	22,9	670	6,9
sur ressources externes	517	14,4	640,9	16,2
Charges du budget général	3597,8	100,0	3956,8	100,0

Source : Lois de Finances Rectificatives

7.1.4 Présentation détaillée du budget par poste de dépense

Le budget du Sénégal en 2019 est en grande par-

tie tiré par l'éducation, les infrastructures terrestres, l'armée, la santé et l'action sociale. Le budget du Sénégal est assez stable sur la période. Les variations d'une année à l'autre sont faibles.

Tableau 38. Extrait Lois de Finances 2018 et 2019

Sénégal	LFR 2018		LFR2 2019	
	Valeur	Structure (%)	Valeur	Structure (%)
En milliards FCFA				
Education*	670	36%	726	38%
Santé et action sociale	167	9%	170	9%
Logement	46	3%	61	3%
Agriculture	199	11%	211	11%
Pêche et économie maritime	41	2%	39	2%
Energie	113	6%	297	16%

Tourisme	11	1%	16	1%
Industrie	6	0%	6	0%
Emploi	10	1%	1	0%
Infrastructures transports terrestres	210	11%	1,4	0%
Intérieur	127	7%	116	6%
Justice	42	2%	42	2%
Armée	214	12%	208	11%
Commerce	5	0%	9	0%
Total	1861	100%	1903,4	100%

Source : Loi de Finances Rectificative (2018) et 2ème Loi de Finances Rectificative 2 (2019) Agrégation Education Nationale, Enseignement Supérieur et Recherche et Formation Professionnelle

7.2 Politiques fiscales

7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Les recettes fiscales connaissent une augmentation depuis 2014. Elles sont passées de 1483 milliards de FCFA en 2014 à 2410 milliards de FCFA en 2019. Selon les projections, les recettes pourraient baisser à 2352,8 milliards de FCFA en 2020. Les hausses

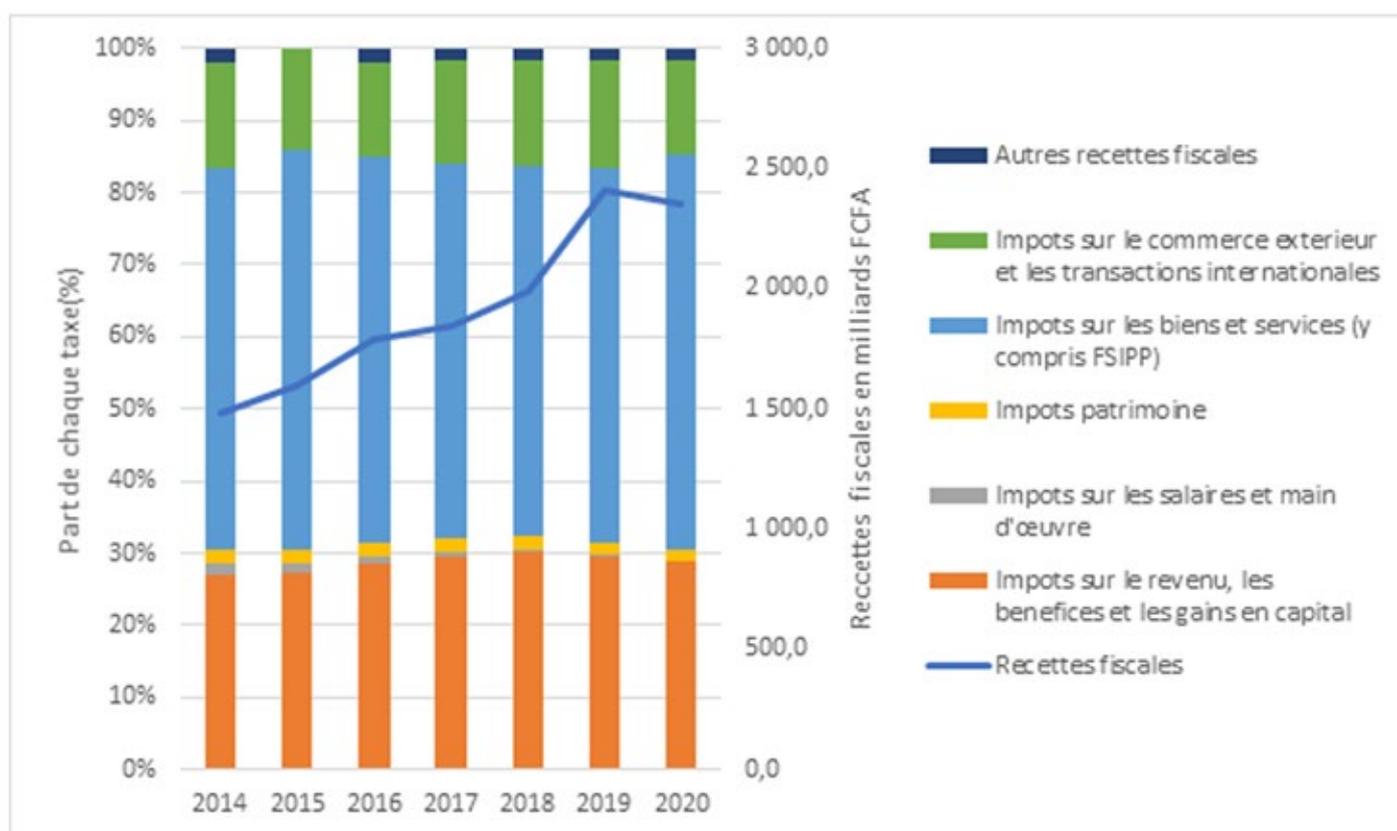
entre 2014 et 2019 sont expliquées par les impôts sur les biens et services, les impôts sur le revenu, aux bénéfiques, aux gains en capital et aux impôts sur le commerce extérieur. Entre 2014 et 2019, les revenus de ces trois rubriques d'imposition ont représenté en moyenne 95 % du total des recettes fiscales. Les impôts sur les biens et services ont représenté en moyenne 52 % des recettes fiscales suivis des impôts sur le revenu, des bénéfiques et des gains en capital.

Tableau 39. Présentation détaillée des recettes fiscales

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Proj
Recettes fiscales	1 482,5	1 597,1	1 788,6	1 845	1 990,4	2 410,0	2352,8
Impôts sur le revenu, les bénéfiques et les gains en capital	401,8	435,4	512,9	544	603,3	710,6	682,8
Impôts sur les salaires et main d'œuvre	21,1	20,3	17,3	14	5,3	9,0	0,0
Impôts Impôts sur le patrimoine	27,1	31,4	29,6	34	39,3	40,0	35,4
Impôts sur les biens et services (y compris FSIPP)	786,4	882,4	959,8	955	1 016,2	1 247,2	1287,2
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	218,6	227,6	234,5	266	290,3	365,5	308,3
Autres recettes fiscales	27,5	0	34,4	32	36,0	37,7	39,0

Source : DPEE

Figure 9. Recettes du Budget général en fonction des sources



Source : Lois de finance

7.2.2 Recettes des administrations publiques type santé, chômage et retraite

Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

En 2018, l'Etat du Sénégal a introduit trois nouvelles taxes : la contribution spéciale du secteur des télécommunications (CST), le prélèvement sur les compagnies d'assurance et le prélèvement sur les opérations de consignation de produits pétroliers d'avitaillement en hydrocarbures des navires.

Selon la Loi de Finances Rectificative 2 (LFR2) 2019, la CST est exigible pour tout exploitant de réseaux de télécommunications ouverts au public agréé au Sénégal. Elle est fixée à 4,5 % du chiffre d'affaires hors taxes de l'exploitant, net des frais d'interconnexion réglés aux autres exploitants de réseaux publics de télécommunications.

S'agissant du prélèvement sur les compagnies d'assurance, le taux est fixé à 1 % et s'applique aux chiffres d'affaires hors taxes. Le versement est ef-

fectué chaque trimestre sur le montant trimestriel de l'assiette. En ce qui concerne la dernière taxe, le prélèvement est fixé à 10 FCFA le kilogramme net d'hydrocarbures exportés.

7.3 Projet de loi de finances

En 2020, le Sénégal a changé les règles encadrant l'élaboration des budgets. Désormais, la loi de finance est élaborée suivant la logique du budget programme qui met en avant les moyens liés à la réalisation des activités des différents organes de l'Etat et les justificatifs de la répartition des allocations par rapport aux objectifs définis. Le passage au budget programme devrait entraîner un renforcement de la transparence dans la présentation des informations budgétaires.

Dans la LFI de 2020, les ressources globales sont programmées à 3258,9 milliards de FCFA, contre 2964,8 milliards de FCFA pour la Loi de Finances Rectificative (LFR1) de 2019, soit un accroissement de 294,1 milliards de FCFA en valeur absolue et de 9,9 % en valeur relative. Ces ressources sont constituées principalement celles du budget général, pro-

jetées à 3122,5 milliards de FCFA, et des ressources des comptes spéciaux du Trésor à hauteur de 113,75 milliards de FCFA. La hausse des ressources est tirée par celles du budget général, ces dernières sont composées des ressources internes et des ressources externes, évaluées respectivement à 2829 milliards de FCFA et 293,5 milliards de FCFA.

Les ressources internes de la LFI de 2020 sont programmées en hausse de 10,6 % et passeraient ainsi de 2 557,4 milliards de FCFA à 2 829 milliards de FCFA entre la loi de finances rectificative 1 de 2019 et la loi de finances initiale de 2020. Elles sont constituées essentiellement de recettes fiscales pour 2 434 milliards de FCFA et de recettes non fiscales pour 123,4 milliards de FCFA. S'agissant des ressources externes, elles sont composées de dons budgétaires à hauteur de 31,4 milliards de FCFA et de dons destinés à l'investissement pour un montant de 240 milliards de FCFA.

Globalement, la pression fiscale est attendue à 18,6 % du PIB en 2020 contre 17,6 % projetés dans la LFR1 2019, soit une augmentation de 1 point au-delà de l'atteinte de l'objectif de la LFR de 2019. Cette situation prend en compte l'impact attendu des mesures d'ordre fiscal qui seront mises en œuvre par l'Administration fiscale pour conforter les recettes, avec, entre autres, la réduction effective des exonérations fiscales, notamment celles n'ayant pas d'impact social avéré. Globalement, l'atteinte des objectifs nécessitera un élargissement soutenu de l'assiette fiscale en conformité avec la révision de la base du PIB.

S'agissant des emprunts, ils sont programmés à hauteur de 966,5 milliards de FCFA en 2020 contre 1026,8 milliards de FCFA dans la LFR1 de 2019. Quant aux ressources externes affectées à l'investissement, elles sont programmées à 501 milliards de FCFA en 2020, soit un accroissement de 25 % comparativement à la LFR de 2019.

Les dépenses du budget général sont prévues à 3686,6 milliards de FCFA pour l'année 2020, soit une augmentation de 9,1 % par rapport à la LFR1 de 2019. Elles sont constituées, essentiellement, de dépenses courantes pour un montant de 2129,9 milliards de FCFA, de dépenses d'investissement évaluées à 1443 milliards de FCFA et des dépenses des comptes spéciaux à hauteur de 113,7 milliards de FCFA.

Les dépenses courantes sont programmées à 2219 milliards de FCFA en 2020 contre 1928,2 milliards de FCFA dans la LFR1 de 2019. Elles sont composées, de dépenses de personnel pour 817,7 milliards de FCFA et des intérêts sur dette publique pour 364,8 milliards de FCFA. Les autres dépenses courantes sont projetées à 947,4 milliards de FCFA.

Les dépenses d'investissement de la LFI 2020 sont programmées à 1443 milliards de FCFA contre 1334,2 milliards de FCFA prévus dans la LFR1 de 2019, tirées par les investissements financés sur ressources extérieures. En effet, ces derniers sont projetés à 761,5 milliards de FCFA en 2020 contre une prévision de 640,8 milliards de FCFA au titre de la LFR1 de 2019, soit une hausse de 120,7 milliards de FCFA, sous l'impulsion notamment des prêts projets. Cette tendance vise à consolider à court terme l'accompagnement des partenaires extérieurs dans la mise en œuvre des programmes de développement.

Quant aux dépenses d'investissement sur ressources intérieures, elles sont prévues à 681,5 milliards de FCFA, soit en baisse comparativement au montant de 693,3 milliards de FCFA programmé dans la LFR1 de 2019.

Toutefois, la Loi de Finances Rectificative (LFR) de 2020 revoit à la baisse les ressources globales qui devraient s'établir à 3008,4 milliards de FCFA pour des dépenses totales évaluées à 3881,2 milliards de FCFA.

Certaines caractéristiques intrinsèques favorisent la stabilité politique et sociale du Sénégal. Premièrement, les dirigeants spirituels (marabouts) ont une influence considérable sur leurs communautés (confréries). Cela a deux implications profondes pour l'environnement politique du Sénégal de deux façons :

- I) La culture collégiale des confréries soutient la culture de prise de décision consensuelle qui s'étend à tous les aspects de la vie politique et sociale au Sénégal ;
- II) Les marabouts sont fondamentalement conservateurs et ont tendance à soutenir le gouvernement en place, ce qui contribue à la stabilité politique.

Deuxièmement, l'absence de tensions ethniques et religieuses qui affectent de nombreux pays d'Afrique contribue à la stabilité politique du pays. Environ 95% des sénégalais sont musulmans et pratiquent une forme particulièrement modérée de l'islam, influencée par le soufisme.

8.1 Risques liés à la sécurité intérieure

La sécurité intérieure constitue l'un des secteurs clés du PAP dans le cadre du PSE. A cet égard, la police sénégalaise a développé plusieurs stratégies de veilles permanentes et de sécurisation à grande échelle. Deux systèmes de sécurisation sont mis en place, sous les noms de code « Karangué 2 » et « Sentinelle ». Les groupes terroristes islamistes demeurent une menace non-négligeable de déstabilisation. Les attentats perpétrés au Mali, en Mauritanie et au Burkina Faso ces dernières années ont notamment conduit la France et les États-Unis à recommander une vigilance accrue à leurs ressortissants au Sénégal. L'année 2019 est la plus meurtrière selon les chiffres annoncés par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Près 4 000 morts civils et militaires ont été tués dans les attaques terroristes menées dans les pays du Sahel.

8.2 Risques sociaux

Au niveau social, le pays peut être paralysé par des mouvements de grèves ou de manifestations. En 2018, les syndicats du secteur de la santé, regroupés au sein du mouvement « And Gueusseum », étaient dans une dynamique de radicalisation pour revendiquer la justice et l'équité dans le traitement des agents selon le communiqué de lancement du 17^{ème} plan d'action.

Au niveau de l'éducation, les manifestations sont récurrentes. Les étudiants revendiquent le plus souvent le paiement des bourses à bonne date, en bloquant la principale avenue qui passe devant l'université en brûlant des pneus. Ces manifestations sont réprimées par la police au moyen de gaz lacrymogène.

Pour leur part, les enseignants font grève chaque année pour réclamer le respect des accords signés avec l'Etat antérieurement. La recrudescence de ces grèves impacte considérablement le quantum horaire de l'année scolaire et universitaire.

Toutefois, il faut noter que la manifestation pacifique est une liberté publique qui est garantie par la constitution.

8.3 Risques macroéconomiques

Le monde fait face à une crise sanitaire exceptionnelle qui impactera l'économie du pays. Les mesures de confinement, qui occasionnent l'arrêt d'activité dans différents secteurs, vont peser sur le PIB au cours des mois à venir et donc sur la croissance annuelle 2020. Selon le FMI, il est très probable que l'économie mondiale connaisse cette année sa pire récession depuis la grande dépression, soit une récession plus grave que celle observée lors de la crise financière mondiale il y a une dizaine d'années. Une reprise partielle est prévue pour 2021, avec des taux de croissance supérieurs à la tendance, mais le niveau du PIB restera inférieur à la tendance d'avant l'apparition du virus et la vigueur de la reprise est très incertaine.

Au niveau national, la croissance a ralenti en 2019, en lien avec l'incertitude politique liée aux élections présidentielles organisées le 24 février 2019. Le ralentissement de l'économie mondiale et les mesures de confinement prises à l'échelle nationale ont entraîné une forte réduction de l'activité économique, les secteurs du tourisme, du transport, de la construction et du commerce de détail étant particulièrement touchés.

Selon l'analyse de la viabilité de la dette élaborée en avril 2020 par le FMI et la Banque mondiale, le Sénégal est en situation de risque de surendettement modéré. Le passage du risque de surendettement faible à modéré est en partie lié à l'élargissement du périmètre de la dette qui tient compte désormais de l'endettement des entreprises publiques et parapubliques.

8.3.1 Evolution des perspectives de demandes des principaux partenaires internationaux

Le Sénégal dispose d'un certain nombre de partenaires commerciaux régionaux sur lesquels son économie repose fortement. En 2018, selon l'ANSD, les ventes à l'extérieur du Sénégal sont principalement orientées vers les continents africain (36,2 %), européen (34,5 %) et asiatique (19,8 %). La pandémie du COVID-19 ainsi que l'instabilité politique et les troubles sociaux qui sont fréquents dans la région ouest-africaine, pourrait entraîner une réduction de la demande de ces partenaires.

Le secteur du tourisme est l'un des cinq secteurs clés dans le PSE qui devrait stimuler la croissance moyen et long terme. Cependant, il y a un certain nombre de défis auxquels fait face le tourisme au Sénégal, notamment l'amélioration de la qualité du service, la promotion de la destination Sénégal et l'érosion côtière.

De plus, le tourisme est le secteur le plus impacté par le coronavirus. Le secteur est très vulnérable aux risques extérieurs, régionaux et nationaux, y compris le ralentissement économique dans les pays d'origine des touristes, la perception négative

de la sécurité associée à l'instabilité politique de la région Casamance, les attaques terroristes potentielles ciblant les sites touristiques et l'escalade des risques géopolitiques régionaux.

8.3.2 Cours internationaux des matières premières

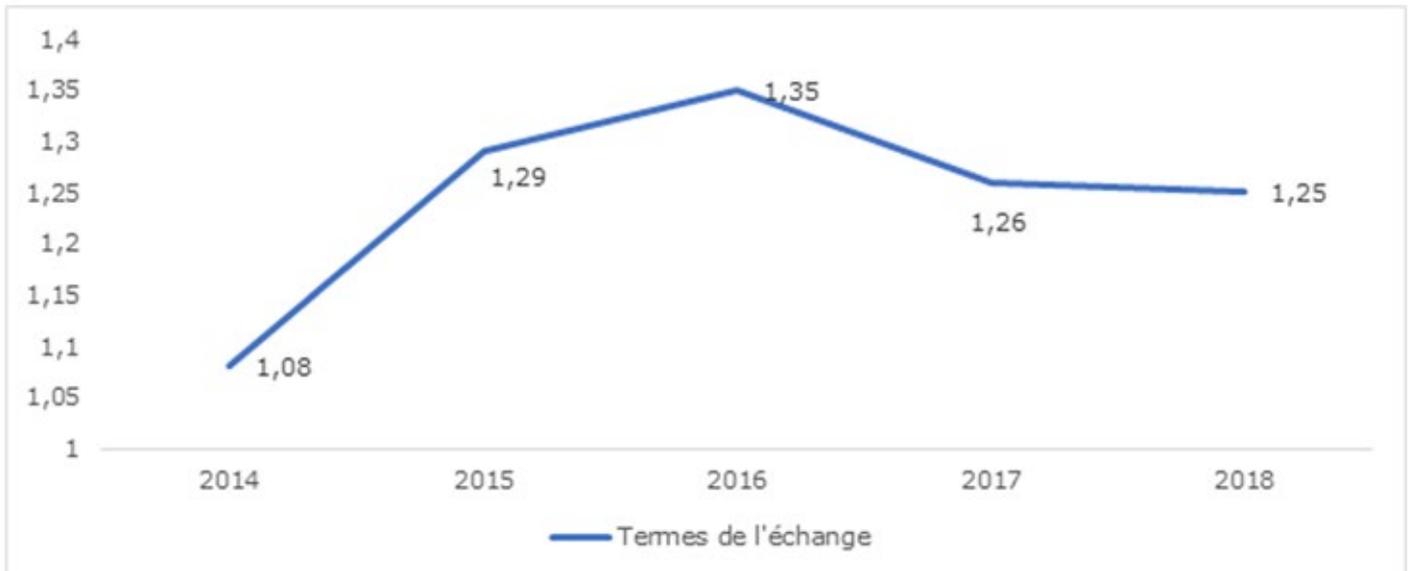
Avec l'apparition de minerais nouveaux (or, zirconium, titane), les exportations du Sénégal ont connu au cours de ces dernières années des mutations. Les produits tels que le coton ou le phosphate se sont raréfiés dans les ventes à l'extérieur tandis que les exportations restent toujours concentrées sur le ciment, les produits halieutiques, horticoles, pétroliers, chimiques (acide phosphorique) et alimentaires (bouillons) ou encore arachidiers.

Selon la BCEAO, les exportations FOB du Sénégal se sont hissées à 2 305 milliards de FCFA en 2019 contre 2 147 milliards de FCFA en 2018, soit une progression de 7,3 %. Cette hausse est consécutive à celle des expéditions d'arachide (+182,0 %), d'or non monétaire (+19,9 %) de poisson (+14,8 %) et de produits pétroliers (+12,41 %). En revanche, le repli des ventes à l'extérieur de ciment (-10,2 %) a atténué cette tendance haussière.

8.3.3 Evolution des termes de l'échange

Le Sénégal dispose d'un certain nombre de partenaires commerciaux dans la zone de l'UEMOA sur lesquels son économie repose. L'instabilité politique, les troubles sociaux et les épidémies sont fréquentes dans la région ouest-africaine qui, entre autres effets, pourraient entraîner une réduction des exportations du Sénégal. Pour les mêmes causes, les importations en provenance de ces pays de la sous-région pourraient également baisser. Selon l'ANSD, les termes de l'échange sont ressortis à 1,25 en 2018. Ce résultat fait suite à la bonne tenue des prix des produits des groupes « matières premières minérales » (1,40), « autres demi-produits » (1,31), « énergie et lubrifiant » (1,27), « produits finis destinés à la consommation » (1,26) et « alimentation - boisson - tabac » (1,12).

Figure 10. Evolution des termes de l'échange



Source : ANSD

8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources

8.4.1 Mobilisation des ressources fiscales

Pour la réalisation des objectifs du PSE, la mobilisation des recettes constitue un risque qui pourrait compromettre la viabilité des finances publiques. Selon le FMI, les autorités doivent élaborer un plan d'actions global visant à accroître la mobilisation des recettes fiscales à moyen terme pour porter le ratio recettes fiscales/PIB d'environ 16 % actuellement à 20 % (critères de convergence de l'UEMOA).

Dans ce contexte, il serait important de renforcer l'administration fiscale et de mener une réforme fiscale qui encourage l'investissement privé et qui instaure un ensemble de règles limitant les exonérations fiscales. Une gestion prudente des gisements de gaz et de pétrole récemment découverts permettrait également d'augmenter les recettes à long terme.

8.4.2 Financement extérieur par les bailleurs de fonds

Le Sénégal a une exposition importante à la dette publique concessionnelle des institutions multilatérales et des gouvernements étrangers. Le pays bénéficie de dons de donateurs tels que l'USAID, la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque Islamique de Développe-

ment (BID), la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Agence Française de Développement (AFD) et l'aide financière internationale joue un rôle crucial dans les finances publiques du Sénégal.

Dans le Programme d'Investissement Public (PTIP) 2018-2020, le gouvernement prévoit un montant de 3 002,4 milliards de FCFA à financer par l'aide pour le financement des investissements publics, ce qui représente 48 % du montant total de 6 257,8 milliards de FCFA d'investissements prévus dans le PTIP 2018-2020. Le Sénégal pourrait faire face à des difficultés économiques si les montants susmentionnés ne sont pas mobilisés. La poursuite de ces aides dépend de la capacité du Sénégal à se conformer à certaines restrictions et engagements des donateurs et si les bailleurs de fonds deviennent réticents ou incapables de continuer à fournir des volumes importants d'aide au pays, le Sénégal pourrait faire face à des difficultés économiques.

8.4.3 Financement extérieur par les Investissements Directs Etrangers

Les Investissements Directs Etrangers (IDE), qui comprennent essentiellement le capital social, les bénéfiques réinvestis et d'autres entrées de capitaux, sont encore à améliorer au Sénégal au vu de sa stabilité politique.

Selon le rapport 2018 sur les Investissements Mon-

diaux de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), les Investissements Directs Etrangers sont passés de 276

millions USD en 2012 à 629 millions USD en 2018. Le stock total a atteint 5,3 milliards USD (23,0% du PIB) en fin 2018.

Tableau 40. Evolution des Investissements Directs Etrangers (IDE)

Investissement Direct Etranger	2014	2015	2016	2017	2018
Flux d'IDE entrants (millions USD)	343	409	472	532	629
Stocks d'IDE (millions USD)	2 753	3 431	3 772	4 858	5 304
IDE entrants (en % de la FBCF)	10,3	11,6	9,9	n/a	n/a
Stock d'IDE (en % du PIB)	25	25,1	25	31,5	23

Source : CNUCED

Le Sénégal a été classé 123^{ème} dans le dernier rapport 2020 Doing Business de la Banque Mondiale, indiquant la nécessité pour le gouvernement de poursuivre ses efforts de réforme de l'environnement économique et commercial. Des réformes sont nécessaires pour améliorer le climat des affaires et ainsi attirer davantage de flux d'IDE. La découverte des gisements gaziers et pétroliers recèle des ressources importantes et pourrait favoriser à l'avenir un afflux d'IDE.

8.5 Risques sanitaires

Au niveau de la santé, les risques ont des répercussions qui vont au-delà de la qualité de vie, affectant les revenus, la productivité, la scolarisation et finalement la croissance économique. Le paludisme est le problème sanitaire le plus répandu auquel est confronté le Sénégal.

Récemment, les autorités sanitaires sénégalaises ont confirmé l'apparition de 2 123 cas suspects de dengue dont 216 positifs (10 %) avec 1 seul décès. Comme pratiquement tous les pays du monde, le Sénégal fait partie des pays touchés par la pandémie du Coronavirus. A la date du 12 mai 2020, 1 995 cas ont été déclarés positifs au Sénégal, dont 742 guéris, 19 décédés et 1 233 sous traitement.

8.6 Risques environnementaux

Les risques majeurs de catastrophes auxquels le Sénégal fait face sont les aléas naturels, les risques industriels et technologiques et les risques infrastructurels.

Depuis plusieurs années, les inondations sont récurrentes dans la banlieue de la capitale sénégalaise durant la saison des pluies. En 2012, les inondations ont été catastrophiques pour le pays, occasionnant de pertes en vies humaines, de nombreux dégâts immobiliers et matériels ainsi qu'une baisse importante de sources de revenus. Les infrastructures publiques, telles que les écoles, les structures de santé, les réseaux d'approvisionnement en eau potable et d'électricité, ont également été fortement touchés, entraînant la suspension des services publics pendant plusieurs jours.

Cet évènement désastreux a également marqué un tournant décisif dans la politique de gestion durable des risques d'inondations avec l'adoption par le gouvernement du Programme Décennal de Gestion des risques d'Inondations (PDGI) doté d'un budget de plus de 700 milliards de FCFA (1,4 milliard de dollars).

La production agricole au Sénégal est très vulnérable aux conditions météorologiques et, en particulier à la sécheresse et les quantités de précipitations, qui peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. Ce secteur contribue considérablement au PIB et représente une part importante de l'économie informelle. Les risques sur la production agricole peuvent ralentir sérieusement la croissance économique et accroître le niveau de pauvreté dans les zones rurales.

9.1 Description générale de la dette publique

9.1.1 Aperçu général

Selon le document relatif à la demande d'un programme de trois ans au titre de l'Instrument de Coordination de la Politique Economique (ICPE) du FMI publié en décembre 2019, les besoins élevés de financement public ont entraîné une augmentation rapide de l'endettement public. Au 31 décembre 2019, le stock de la dette publique était évalué à 8848,49 milliards de FCFA contre 5 848,5 milliards de FCFA en 2017 d'après les statistiques fournies par le FMI en avril 2020.

Le stock de la dette publique en 2019 tient compte de la dette du secteur public au sens large. Le secteur public au sens large comprend l'administration centrale, les entités parapubliques qui font partie de l'administration publique et les entreprises publiques. Ce changement de périmètre pour le calcul de l'endettement du pays a entraîné une rupture structurelle par rapport aux données historiques.

En 2018, le Sénégal a réalisé une émission sur le marché des euro-obligations en USD et EUR pour un montant total de 2,2 milliards de dollars à des conditions de taux favorables, en partie imputables au contexte international. Une partie des fonds levés en 2018 a permis de racheter une dette antérieure contractée sur le marché des eurobonds.

L'analyse de la viabilité de la dette conduite conjointement par le FMI et la Banque mondiale en 2019 montre que le risque de surendettement du Sénégal est passé de faible à modéré. Ce résultat a été également confirmé par l'analyse effectuée en avril

2020 tenant compte de la situation actuelle liée au COVID-19.

Le ratio dette publique sur PIB a atteint environ 47,7% en fin 2017, alors que son niveau était de 47,2% en 2016. D'après les changements récents relatifs au périmètre de la dette, ce ratio s'est établi respectivement à 61,4 % et 63,7 % en 2018 et 2019. La part de la dette extérieure par rapport à la dette totale a progressé considérablement de 74 % en 2014 à 84,9% en 2019. Le ratio dette extérieure sur PIB est passé de 48,5% en 2018 à 54,4 % en 2019. Quant à l'encours de la dette intérieure, son poids par rapport au PIB est passé de 12,15% à 10,5 % de 2018 à 2019. S'agissant du ratio service de la dette sur recettes budgétaires, son niveau est passé de 39,5 % en 2018 à 27,7 % en 2019.

Ces dernières années, le Sénégal a reçu des financements en nette augmentation grâce au Groupe consultatif qui a contribué de façon significative au PAP (2014-2018) du PSE. Le Sénégal a pu mobiliser des ressources extérieures au-delà de 2 000 milliards de FCFA. La tendance des levées de fonds observée il y a quelques années a commencé à s'inverser depuis que le gouvernement a mis en place le PSE.

La dette publique intérieure qui avait connu une progression rapide a commencé à ralentir à la suite du changement de stratégie de financement lié au PSE. Dans la foulée, le gouvernement du Sénégal a réalisé plusieurs émissions sur le marché des eurobonds en 2014, 2017 et 2018.

Tableau 41. Répartition de la dette publique du Sénégal

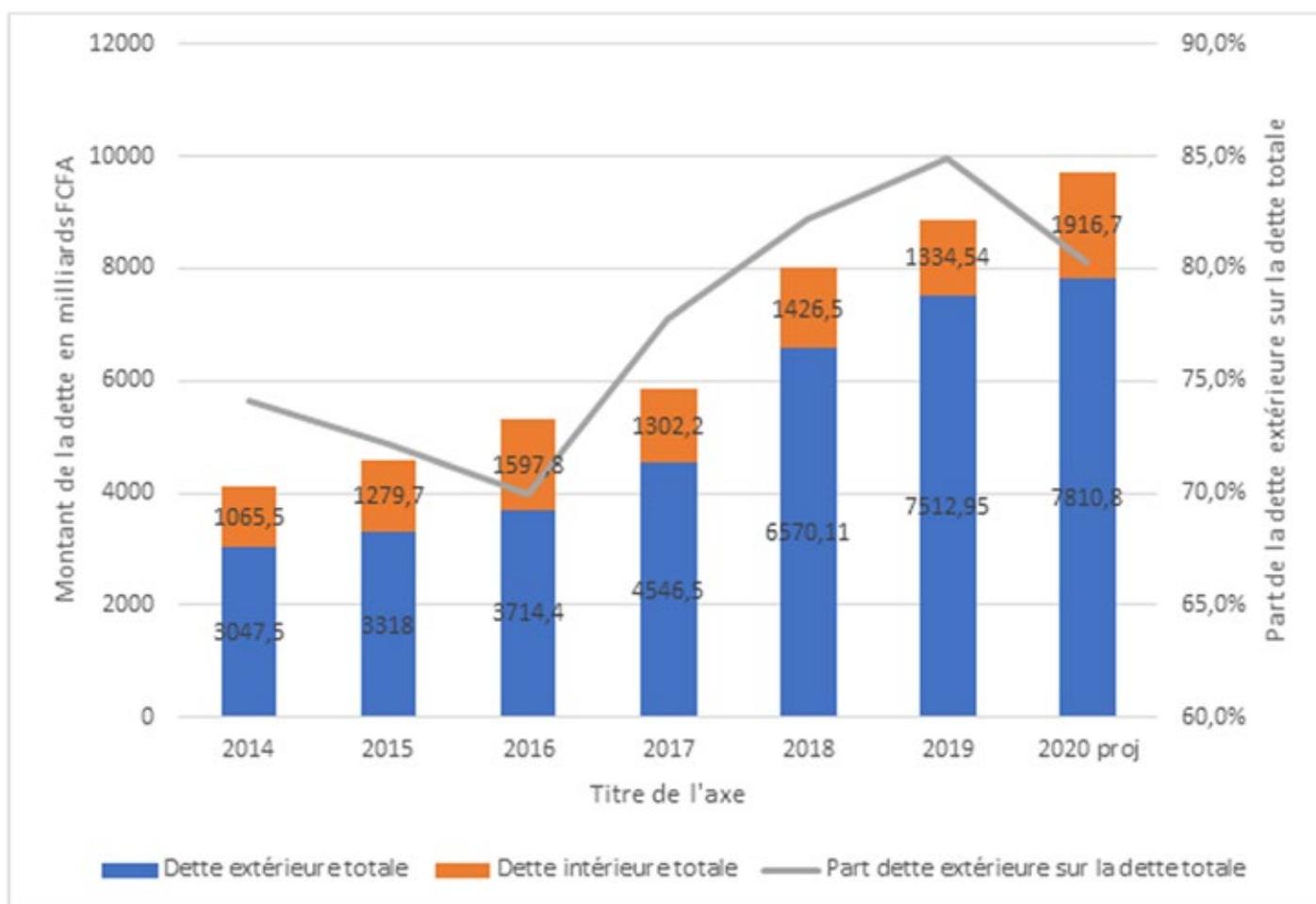
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 proj
Dette totale (% PIB)*	42,1	43,8	47,2	47,7	61,4	63,7	68,0
Dette totale (en Milliards de FCFA)							
Restant due	4113,0	4597,7	5312,2	5848,5	7996,2	8848,49	9727,5
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	683,8	777,5	799,5	981,3	774,7	863,2	870,8
Payé	683,8	777,5	799,5	981,3	774,7	863,2	NA
Dette extérieure totale*							
Restant due	3047,5	3318,0	3714,4	4546,5	6570,1	7512,9	7810,8
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	135,3	195,0	205,8	262,3	379,8	469,4	672,6
Payé	135,3	195,0	205,8	262,3	379,8	469,4	NA
Dette intérieure totale**							
Restant due	1065,5	1279,7	1597,8	1302,2	1426,5	1334,5	1916,7
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	548,5	582,5	593,7	719,0	394,9	393,8	198,2
Payé	548,5	582,5	593,7	719,0	394,9	393,8	NA
PIB nominal (prix courant)	9775 ,0	10508,7	11283,4	12191,8	12906,4	13814,7	14306,9

* A partir de 2018, la dette tient compte du secteur public au sens large.

Source : FMI, DGCPT, LFR2 2019, LFI 2020

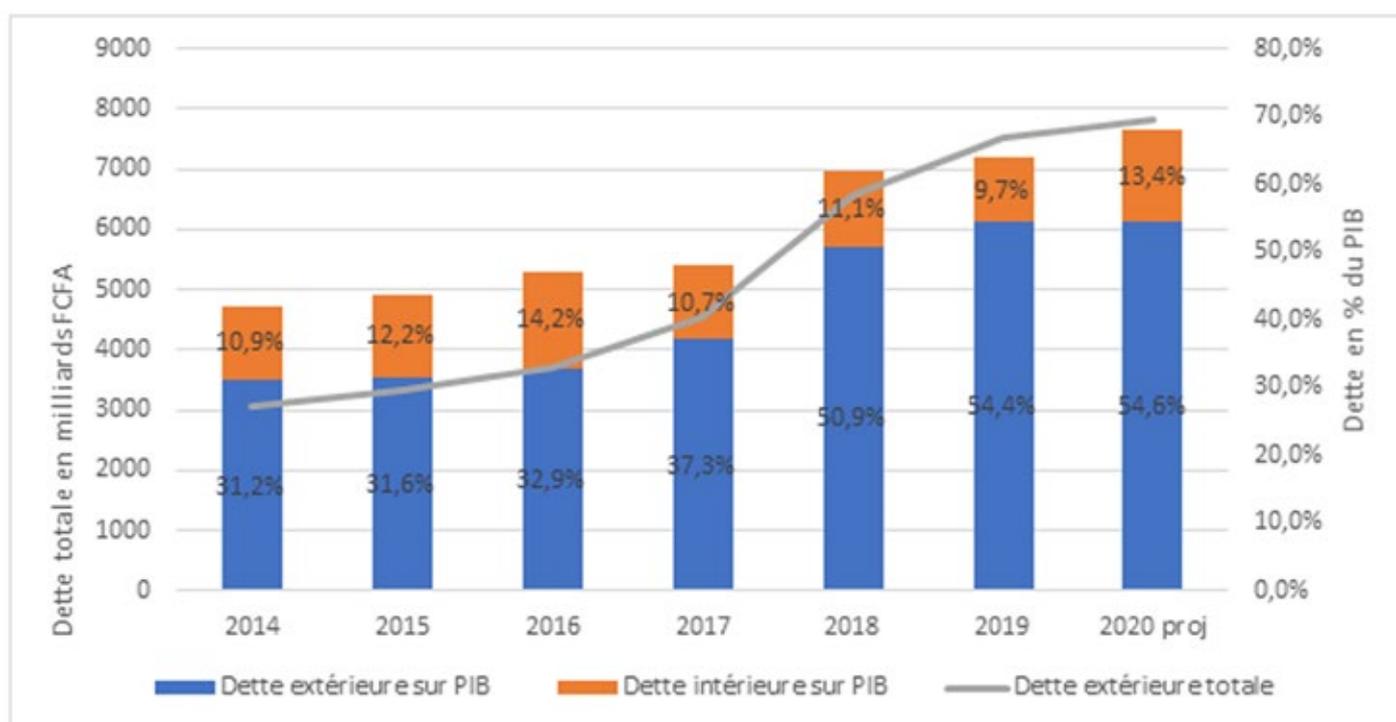
** A partir de 2018 tient compte du reclassement de l'investissement public

Figure 11. Répartition de la dette publique entre dette extérieure et dette intérieure



Source : DGCP

Figure 12. Répartition de la dette publique entre dette extérieure et dette intérieure en % du PIB



Source : DGCP

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

Le Sénégal est endetté à moyen et long terme. Cette situation s'explique par la stratégie d'endettement utilisée ces dernières années. Les besoins en finan-

cement du PSE et le reprofilage de la dette ont eu des conséquences sur les maturités des ressources financières levées auprès des créanciers intérieurs comme extérieurs.

Tableau 42. Profil temporel de la dette

Exprimé en %	Dettes intérieure (2019)	Dettes extérieure (2017)
Court terme (< 1 an)	6,0	3,6
Moyen terme (1 à 5 ans)	13,7	25,0
Long terme (> 5 ans)	80,3	71,3
Total	100	100

Source : FMI, Cbonds

Tableau 43. Dette à rembourser à court terme (2014-2020)

Milliards FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (proj)
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	135,3	195,0	205,8	262,3	379,8	469,4	672,6
Montant de dette intérieure à payer dans l'année	548,5	582,5	593,7	719,0	394,9	393,8	198,2
Total	683,8	777,5	799,5	981,3	774,7	863,2	870,8

Source : DGCPT

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

Moyen Terme (SDMT).

9.2.1 Description de la stratégie

D'après le règlement n°9/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de la gestion de la dette publique dans les pays de l'UEMOA, les Etats doivent élaborer une stratégie d'endettement public annexée à la loi de finance. Cette stratégie est renforcée par l'instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) signé avec le FMI qui doit permettre au gouvernement de renforcer sa capacité à gérer la dette publique. C'est dans ce cadre que les services de l'Etat du Sénégal élaborent périodiquement la Stratégie de Dette à

Dans le cadre de la SDMT, le but recherché est de mettre en place la meilleure combinaison possible entre dette intérieure et dette extérieure (concessionnelle, semi-concessionnelle et non concessionnelle). Les objectifs visés dans la SMDT 2018-2020 de l'Etat du Sénégal sont les suivants :

- i) Comblent les besoins de financement et faire face aux obligations de paiement du Trésor public ;
- ii) S'assurer que les risques liés au portefeuille de la dette publique restent dans les limites acceptables ;

- iii) Garantir que les coûts de financement soient les plus faibles possibles ;
- iv) Développer et approfondir le marché intérieur de titres publics du Sénégal avec l'appui de l'agence UMOA-Titres.

Cette stratégie a été améliorée en 2019, à travers une approche de diversification et d'appariement des sources de financement (SDMT 2019-2022). La stratégie enrichie s'appuie sur les points suivants :

- i) Couverture des besoins de financements de l'Etat avec le meilleur compromis coûts / risques, en explorant tous les financements disponibles ;
- ii) Une stratégie d'endettement prudente privilégiant dans la limite du disponible les ressources concessionnelles (principalement pour prendre en charge des investissements dans les domaines de l'éducation et de la santé pour, le renforcement du capital humain et de la protection sociale), les financements en euros pour éviter le risque de change ainsi que la fixation des taux d'intérêt pour éviter l'impact négatif de la variabilité des taux sur le service de la dette ;
- iii) Orientation des ressources commerciales (les crédits à l'exportation et principalement les eurobonds), au financement des projets à rentabilité économique avérée pour accroître la compétitivité de l'économie ;
- iv) Retour marqué sur le marché intérieur pour contribuer à mieux gérer les vulnérabilités liées à la dette extérieure ;
- v) En soutien au financement par le secteur privé, un soutien accru sera apporté par l'octroi de garantie à des projets stratégiques présentant une rentabilité économique et financière avérée. A ce niveau, la stratégie consistera à limiter les risques d'appel de la garantie de l'Etat (analyse financières, mécanismes de comptes séquestre etc...) ;
- vi) Diversification du profil des investis-

seurs (banques, assureurs, gestionnaires de fonds, fonds de pension...) pour assurer une bonne gestion du risque de concentration qui pourrait influencer négativement sur les conditions futures de (re)financement.

Le gouvernement du Sénégal a mis en place un Comité National de la Dette Publique (CNDP) qui constitue l'unité de gestion et de coordination des entités de gestion de la dette publique. Le CNDP a été créé par arrêté ministériel n°5889 en date du 03 juillet 2008. Ce comité est sous l'autorité du Ministre chargé des finances. Le CNDP est chargé d'élaborer, de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique.

Le comité de coordination est composé du Ministre chargé des finances, du directeur général des finances, du Directeur général de la comptabilité publique et du trésor, du directeur général du plan, du directeur national de la BCEAO, du directeur de la DDP, du directeur chargé du budget, du directeur de la monnaie et du crédit, de l'agent judiciaire de l'Etat, du directeur de la DPEE et du directeur chargé de la coopération économique et financière.

Relations avec les bailleurs de fonds

i) FMI

Le gouvernement du Sénégal a signé des conventions avec des bailleurs multilatéraux et bilatéraux. Depuis octobre 2007, l'Etat du Sénégal fait partie du programme ISPE avec le FMI. C'est un programme sans décaissement qui est destiné à aider l'Etat à mettre en œuvre des réformes destinées à renforcer l'efficacité des politiques économiques. Le premier programme ISPE a été signé en novembre 2007 et a expiré en décembre 2010. Ce programme a permis de consolider la stabilité macroéconomique en augmentant le potentiel de croissance économique du pays et en réduisant la pauvreté.

En décembre 2010, le FMI a approuvé un deuxième programme ISPE d'une durée de trois ans. L'objectif de ce programme était d'encourager et de mettre en place des réformes visant à réduire le déficit budgétaire de l'Etat, l'amélioration de la transparence, l'encouragement du secteur privé et le renforcement du

secteur bancaire et financier. Ce programme a été allongé d'une année.

Le deuxième ISPE a permis à l'Etat du Sénégal (i) de limiter le montant de la dette non concessionnelle requis durant la période couvrant le nouvel ISPE ; (ii) restreindre l'utilisation de la dette non concessionnelle pour financer l'extension de l'autoroute à péage de Diamniado Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) à Thiès et Mbour ; (iii) mise en place d'un compte séquestre pour le financement de l'autoroute à péage ; (iv) imposition des obligations d'audit et de reporting.

Après le succès du deuxième programme, l'Etat du Sénégal et le FMI ont conclu un nouvel accord en juin 2015 pour le lancement du troisième ISPE pour la période 2015-2017. Ce troisième programme a été prolongé jusqu'au 24 juin 2019. Sous l'ISPE III, le gouvernement a programmé de mobiliser un emprunt non concessionnel pour un montant fixé à un milliard de dollars US dans le but de financer des projets d'investissement dans le domaine des infrastructures routières, l'énergie et l'assainissement des villes.

En janvier 2020, le Conseil d'Administration du FMI a approuvé un nouvel accord triennal au titre de l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE). L'objectif général de l'ICPE est de consolider la stabilité macroéconomique et favoriser une croissance soutenue et inclusive. Les objectifs spécifiques du programme se déclinent selon les points suivants : promouvoir une croissance élevée, durable et inclusive, consolider la stabilité macroéconomique à partir d'une politique budgétaire prudente et d'une bonne gestion de la dette et assurer une gestion transparente du secteur du pétrole et du gaz. Les revues périodiques du programme se feront sur une base semestrielle.

En avril 2020, pour aider le pays à relever les défis posés par le COVID-19, le FMI a accordé un financement de 442 millions dollars US au titre de la facilité de crédit rapide et de l'instrument de financement rapide. Le financement est structuré de la façon suivante : achat au titre de l'instrument de financement rapide équivalant à 215,7 millions de DTS (environ 294,7 millions dollars US, ou 67 % de la quote-part) et un décaissement au titre de la facilité de crédit ra-

pide équivalant à 107,9 millions DTS (147,4 millions de dollars, ou 33 % de la quote-part) pour aider le Sénégal à répondre aux besoins urgents de financement de la balance des paiements qui résultent de la pandémie de COVID-19.

ii) Groupe Banque Mondiale

En avril 2019, le portefeuille de la Banque mondiale au Sénégal était réparti de la façon suivante :

- Vingt-deux projets d'investissement pour un montant de 1,8 milliard de dollars US supporté par l'Association Internationale pour le Développement Economique (AID) ;
- Neuf opérations régionales pour un montant de 332,55 millions de dollars US de l'AID ;
- 170 millions de dollars US d'engagements de la Société Financière Internationale (SFI) ;
- 106,5 millions de dollars US d'engagements bruts de l'Agence Multilatérale de garantie des investissements (MIGA).

La Banque mondiale accompagne le Sénégal dans plusieurs secteurs :

- La gestion des eaux pluviales avec le projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique qui a permis de protéger les zones peuplées exposées au risque d'inondation. Environ 137 500 personnes en ont bénéficié directement (contre 90 000 ciblées initialement) et 571 hectares (pour 343 au départ) ont été protégés ;
- Eaux et assainissement avec le projet pour le secteur de l'eau, le projet d'approvisionnement en eau potable à long terme et le Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire, auxquels s'ajoute l'actuel projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu urbain ;
- Agriculture avec le programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO), un programme régional couvrant 13 pays, et

ayant produit les résultats suivants au Sénégal : 423 000 producteurs et transformateurs agricoles, dont 38 % de femmes, ont pu tirer parti du développement, de la diffusion et de l'adoption de technologies agricoles améliorées entre 2012 et 2015. Le PPAAO a soutenu la recherche agricole au service d'une agriculture climato-intelligente, contribuant à la mise au point de 14 nouvelles variétés à haut rendement. Le programme a également permis de moderniser les équipements et installations du Centre National de Spécialisation, d'apporter un soutien pour la formation de jeunes chercheurs et de créer une plateforme en ligne pour améliorer la distribution des intrants subventionnés.

- Protection sociale avec un projet de filets sociaux, le gouvernement du Sénégal a inscrit 442 019 ménages dans le registre national unique (environ 30 % de la population), tandis que le programme national de bourses de sécurité familiale a atteint son objectif final d'environ 300 000 ménages bénéficiaires (près de 20 % de la population).

En avril 2020, dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19, la Banque mondiale a accordé

au gouvernement du Sénégal un crédit de 20 millions dollars US, provenant de l'Association Internationale de Développement (IDA).

iii) Groupe Banque Africaine de Développement (BAD)

En juillet 2019, le portefeuille actif de la Banque au Sénégal comprenait 28 opérations, avec un engagement d'environ 1,3 milliard d'euros. Le portefeuille du secteur agricole comprend six projets nationaux (pour un montant total de 179 millions d'euros), un projet multinational (27 millions d'euros) et un projet financé sur le guichet secteur privé. Ce portefeuille a permis de financer d'importants projets de développement comme le Train Express Régional (TER) à hauteur de 120,5 milliards de FCFA.

La répartition sectorielle du portefeuille d'investissement était la suivante : secteur agricole et rural (34 %), eau et assainissement (31 %), infrastructure (19 %), secteur social (14 %) et gouvernance (2 %). Depuis 2018, le Sénégal est devenu éligible au guichet des prêts non-concessionnels de la BAD. En 2019, la BAD a financé plusieurs projets de développements économiques au Sénégal. Le tableau suivant résume les différents projets financés :

Tableau 44. Projets financés par la BAD

Projet	Crédit obtenu	Résultats attendus
Projet de zone de transformation agro-industrielle (PZTA-Sud ou Agropole Sud).	43,1 millions d'euros	14 500 emplois directs ainsi que 35 000 emplois indirects ciblant les femmes et les jeunes (dont 50% femmes et 60% jeunes).
Projet d'appui et de valorisation des initiatives entrepreneuriales	14 millions d'euros du Fonds Africain de Développement (FAD), 48,83 millions d'euros du guichet de la Banque Africaine de Développement.	14 000 initiatives entrepreneuriales et générer ou consolider environ 65 000 emplois directs et 89 000 emplois indirects ; soit au total 154 000 emplois dont 60% destinés aux femmes. En outre, seront formés plus de 27 000 entrepreneurs, dont plus de 15 000 femmes, alors que 2 200 entreprises bénéficieront d'un appui en matière de transformation digitale et 3 500 autres (dont 50% dirigées par des femmes) d'un soutien à la formalisation afin de sortir de l'informel.

Programme d'appui à la mobilisation des ressources et à l'efficacité des réformes (PAMRER I).	62,5 millions d'euros	Renforcement des services sociaux de base et le développement de l'administration. Accroître les ressources de l'Etat et permettre de financer les services publics, et ainsi améliorer les conditions de vie des populations
PROVALE-CV, premier projet du Programme national de développement de la petite irrigation locale (PNDIL)	60,8 millions d'euros	Création de 28.000 emplois décents, dont 30% pour les femmes et 40% pour les jeunes, et des revenus moyens additionnels par bénéficiaire d'environ 1520 euros issus des productions agricoles.

Source : BAD

iv) Banque Islamique de Développement (BID)

Le portefeuille de la Banque Islamique de Développement (BID) au 31 décembre 2017, était évalué à 532 milliards de FCFA. Il était composé de vingt-huit projets et programmes destinés à financer le développement du Sénégal. La BID est un bailleur important du Sénégal qui a commencé à accompagner le pays en 1976. Dans le cadre du groupe consultatif de Paris de décembre 2018, la BID a promis à l'Etat du Sénégal un financement de la phase 2 du PSE pour un montant de 871 milliards de FCFA.

En 2019, le portefeuille de la BID a été consolidé par la signature de nouvelles conventions de prêts destinées à des projets de développement. Les accords de financement portaient sur les projets suivants :

- Programme régional de la chaîne de valeur du riz, d'un montant de 28,2 millions d'euros ;
- Projet de réalisation des routes rurales-PRO-BASE, pour lequel la BID apporte un financement de 17 millions d'euros ;
- Programme national de promotion de la micro finance Islamique au Sénégal (PROMISE) de 60,3 millions d'euros ;
- Subvention d'un montant de 273 000 dollars US pour appuyer la Haute Autorité du WAQF.

La BID a accordé un prêt de 162 millions dollars US pour aider le gouvernement du Sénégal dans ses efforts de lutte contre le COVID-19.

v) Les autres bailleurs multilatéraux

Le Sénégal a également des relations de financement avec d'autres bailleurs multilatéraux comme la BEI, le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA), le fonds de l'Organisation des Pays Producteurs de Pétrole (OPEP) pour le développement économique et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Millénium Challenge Corporation (MCC) et l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID)

9.2.2 Viabilité de la dette selon la Banque mondiale et le FMI

Le FMI et la Banque mondiale ont élaboré un cadre visant à guider les décisions d'emprunt des pays à faible revenu. Ce cadre permet aux pays éligibles de calibrer leurs besoins de financement sur leur capacité de remboursement actuelle et future. L'objectif des analyses de la viabilité de la dette est d'évaluer le niveau de dette nécessaire pour écarter les risques. Selon le Cadre de Viabilité de la Dette (CVD), il existe quatre catégories de risque de surendettement public :

- i) Risque faible : tous les indicateurs

d'endettement sont en deçà des seuils de référence et des seuils des tests de résistance ;

ii) **Risque modéré** : les indicateurs d'endettement sont inférieurs aux seuils dans le scénario de référence, mais les tests de résistance montrent que les seuils pourraient être dépassés en cas de choc exogène ou de changement brusque de politique macroéconomique ;

iii) **Risque élevé** : au moins un des seuils du scénario de référence a été dépassé, mais le pays n'a pas encore de difficultés à rembourser sa dette ;

iv) **Surendettement** : le pays éprouve des difficultés à rembourser sa dette.

Les seuils pour les pays les plus performants sont généralement élevés.

Tableau 45. Seuils et repères d'endettement au titre du CVD

	VA de la dette extérieure (pourcentage)		Service de la dette extérieure (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
Politique médiocre	30	140	10	14	35
Politique moyenne	40	180	15	18	55
Politique solide	55	240	21	23	70

Source : FMI, Banque Mondiale

Scénario de référence selon le FMI et la Banque mondiale et plan de financement

Les services du FMI et de la Banque mondiale ont réalisé une analyse de la viabilité de la dette publiée en janvier 2020. Cette analyse a été mise à jour en avril 2020 à la suite du choc lié à la pandémie du COVID-19. Les hypothèses sous-jacentes suivantes ont été retenues dans le CVD révisé :

i) Croissance du PIB réel. La croissance du PIB réel a été ramenée en 2019 à 5,3 % pour un niveau initial fixé à 6 %. La croissance de 2020 prévue initialement à 6,8 % selon les prévisions du CVD de janvier 2020 a été revue à la baisse à 3 %. L'économie sénégalaise devrait croître à un rythme de plus de 5,5 % à moyen terme à partir de 2021. Sur le long terme la croissance réelle projetée devrait converger à 5,1 % sur la période 2025-2039 ;

ii) Déficit du secteur public. Le déficit du secteur public rapporté au PIB est estimé à 5 % en 2019 comparé au 4,7 % prévu lors du CVD de janvier 2020. Le déficit budgétaire est projeté à 6,9 % en 2020 à cause de la perte de recettes et de l'exécution des dépenses additionnelles

nécessaires pour lutter contre la pandémie ;

iii) Déficit du compte courant. Le déficit du compte courant rapporté au PIB devrait s'établir à 9,1 % en 2019, pour une projection de 11,3 % en 2020. L'impact négatif de la pandémie sur les exportations et les envois des migrants devrait être compensé par une baisse des importations des produits pétroliers. Sur le long terme, le déficit courant rapporté au PIB devrait s'établir en moyenne à 1,5 % ;

iv) Inflation. L'inflation devrait rester en dessous de 2 % en 2019. Le déflateur du PIB est projeté à 1,1 % en 2019 et devrait se stabiliser aux alentours de 2 % sur le moyen terme ;

v) Ressources naturelles. La mise en œuvre de deux grands projets pétrolier et gazier (GTA et SNE) devrait aboutir à la production et l'exportation de pétrole et de gaz en 2022. Ces projets devraient impacter positivement la croissance réelle, les exportations et les recettes du gouvernement. Dans le cadre du projet GTA, des dépenses totales estimées à 1 452 millions dollars US seront nécessaires sur la période 2020-2026. S'agissant du projet SNE, le montant des

dépenses est équivalent à 1 641 millions dollars US sur la période 2020-2032 ;

vi) Besoins de financement. Le besoin en financement moyen devrait augmenter et rester au-dessus de 9 % du PIB ;

vii) Financement extérieur mixte. L'analyse de la soutenabilité de la dette suppose que le financement mixte serait adéquat avec la stratégie prudente d'endettement, en augmentant la part des emprunts intérieurs associés à des prêts extérieurs concessionnels.

viii) Financement intérieur. Le financement intérieur est supposé représenter en moyenne 35 % du financement total sur la période 2019-2024, dont 10 % ont une maturité inférieure à un an. La dette intérieure à moyen et long terme a une maturité moyenne de 5 ans.

ix) Le taux d'actualisation. La dette concessionnelle ayant un élément don important, le taux d'actualisation retenu dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette est de 5 %.

Tableau 46. Résultats obtenus par le Sénégal au titre du CVD (Scénario de référence)

Année	VA de la dette extérieure (pourcentage)		Service de la dette extérieure (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)	Service de la dette (pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB	Recettes
2019	48,4	200,6	14,9	13,6	60,0	26,0
2020	49,6	237,0	24,3	20,4	63,0	29,0
2021	49,2	214,6	19,1	17,4	63,0	26,0
2022	47,2	180,0	16,1	16,2	62,0	27,0
2023	43,5	132,4	10,3	12,6	59,0	25,0
2029	28,3	95,5	11,2	17,5	54,0	30,0

Source : FMI

Une analyse de l'impact du COVID-19 sur la soutenabilité de la dette indique que le risque de surendettement reste modéré. L'évaluation est inchangée par rapport à l'AVD de janvier 2020. Tous les indicateurs de la dette extérieure restent inférieurs au seuil indicatif pertinent dans le cadre du nouveau scénario de référence, à l'exception du ratio du service de la dette rapporté aux exportations, qui culmine désormais à 24 % en 2020 (22,7 % dans l'AVD de janvier).

Cependant, le niveau des exportations projeté en 2020 à 2 714,2 milliards de FCFA pourrait pousser le ratio dette extérieure / exportations au-dessus de son seuil. La dette totale du secteur public devrait culminer en principe à 67 % du PIB en 2020 (contre 62 % précédemment prévu), avant de reprendre une trajectoire descendante. Les tests de résistance in-

diquent également que la dette extérieure publique resterait soutenable au cours de la période de projection.

9.3 La dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

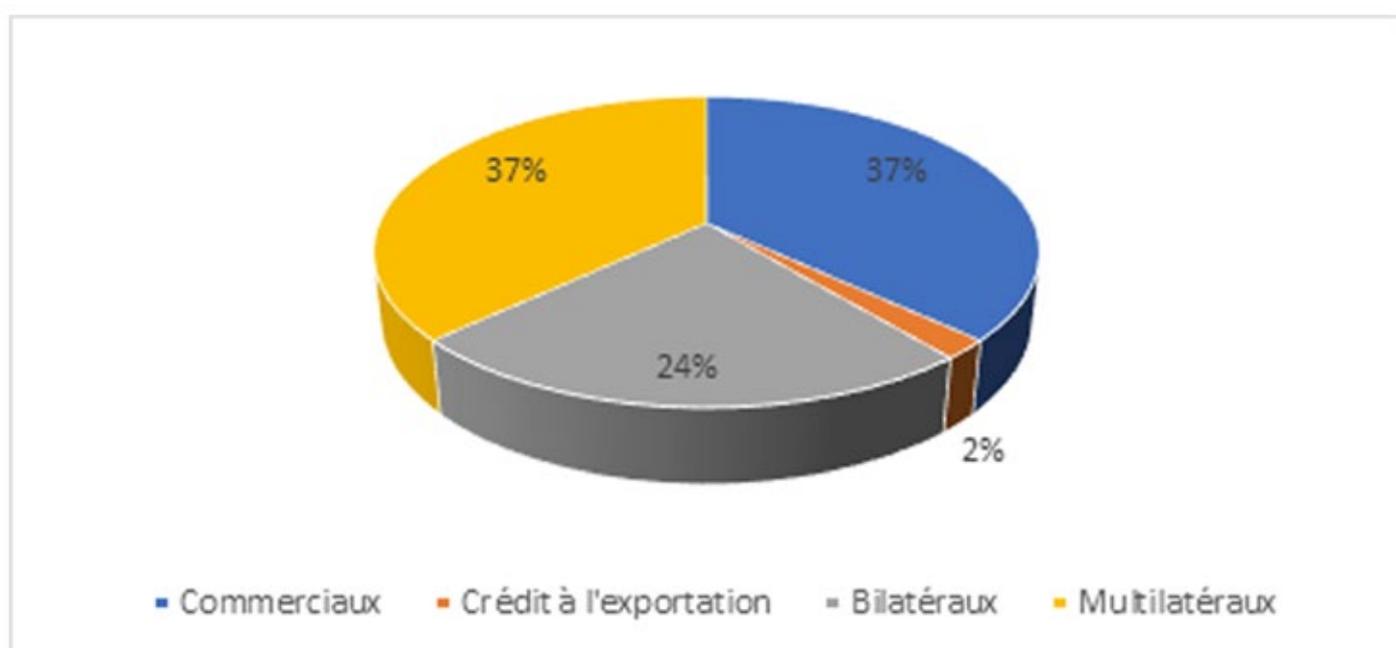
La dette extérieure du Sénégal est composée majoritairement de dettes multilatérales, suivies de dettes bilatérales et d'emprunts commerciaux. Cette situation s'explique par la volonté des bailleurs de contribuer significativement au financement du PSE. La dette commerciale a atteint le niveau de la dette multilatérale en 2019 à cause des émissions sur le marché des euro-obligations.

Tableau 47. Composition de la dette extérieure du Sénégal

TYPES DE DETTE (en milliards FCFA)	ENCOURS T4 2019
CREDITS MULTILATERAUX	2 539,7
IDA/BIRD	1 289,5
BEI/FED	46,7
BAD/FAD	542,9
OPEP/BADEA/BID	372,8
AUTRES	287,8
CREDITS BILATERAUX	1 644,5
PAYS DE L'OCDE	432,4
PAYS ARABES	127,1
AUTRES	1 085,0
CREDITS A L'EXPORTATION	170,4
DETTE COMMERCIALE	2 540,9
EUROBOND	2 325,4
CREDIT SUISSE	24,6
SCBANK	125,3
AFREXIMBANK	65,6
DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE TOTALE	6 895,6

Source : DGCP

Figure 13 : Répartition de la dette extérieure entreprises publiques exclues en fonction des bailleurs en 2019



Source DGCP

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le service de la dette (hors opérations de trésore-

rie) s'élevait à 396,03 milliards de FCFA en 2019. Ce montant est expliqué en majeure partie par la dette multilatérale.

Tableau 48. Service prévisionnel de la dette extérieure

Situation à décembre 2019	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Milliards FCFA												
Nouveau tirage												
Service dû	51,8	29,929	81,79	82,53	29,87	112,4	47,6	154,2	201,8	182,036	214	396,036
Total												
A maturité N-2												
Arriérés												
Service payé		81,79			112,4			201,8				396,036

Source : DGCPT

9.3.3 Devises de la dette

Le Sénégal est exposé au risque de change lié au dollar US et au yuan chinois. Pour faire face à ce risque, le Sénégal a établi une stratégie de couverture de certains emprunts souscrits sur le marché

des euro-obligations (500 millions USD). Le Sénégal a signé un contrat de swap USD contre Euro pour couvrir son exposition au dollar US. L'opération a été réalisée en accord avec l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA).

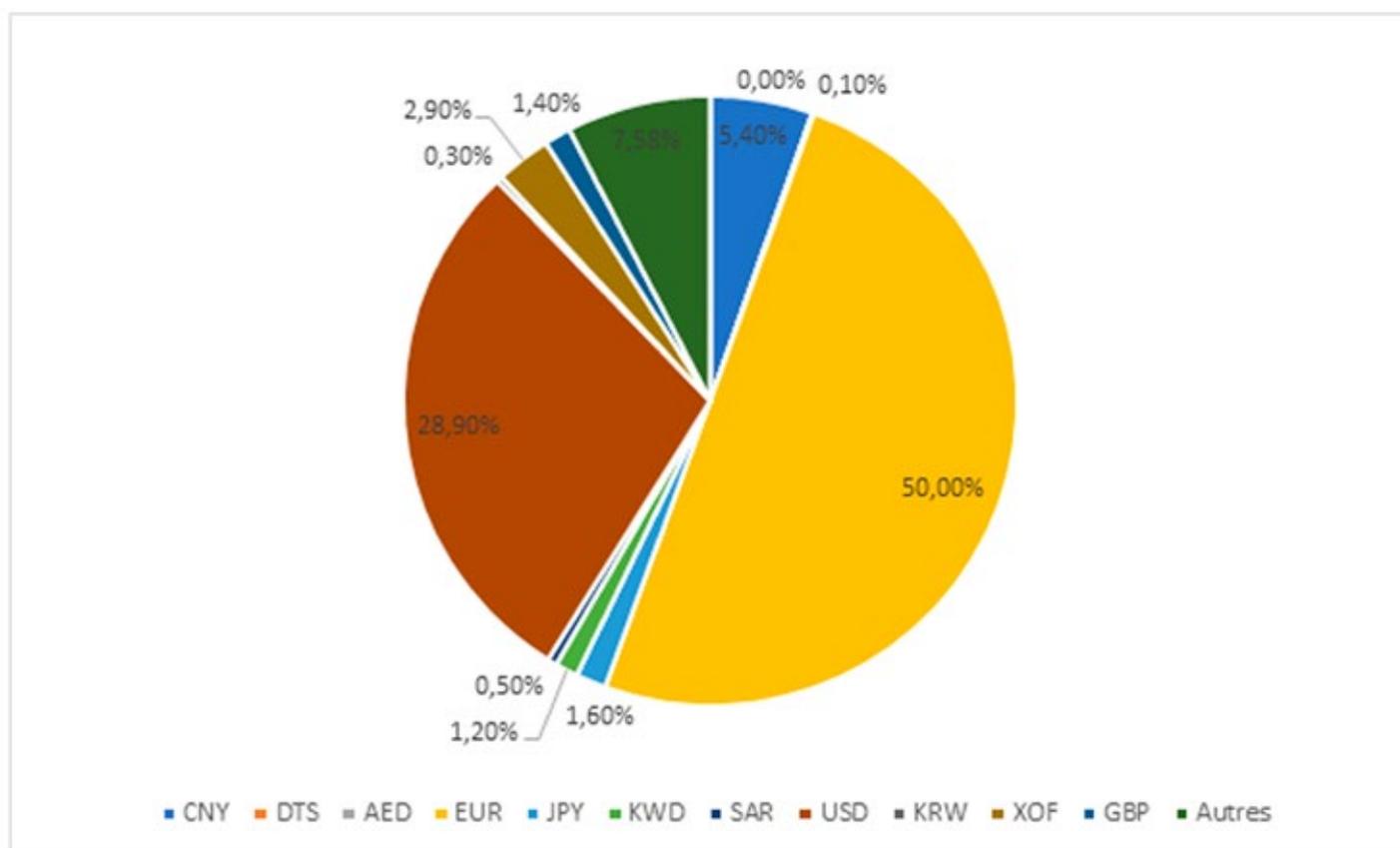
Tableau 49. Composition en devises du portefeuille de la dette extérieure

Devise	Dette totale libellée en devise	Taux de change FCFA au 31 décembre 2019	Dette totale exprimée en milliards FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2019	Dette totale exprimée en milliards EUR	Distribution la dette selon les devises
CNY	4,5	83,9	374,7	0,1	0,6	5,4%
DTS	0,0	793,7	0,0	1,2	0,0	0,0%
AED	0,0	159,6	6,2	0,2	0,0	0,1%
EUR	5,3	655,957	3446,9	1,0	5,3	50,0%
JPY	21,8	5,2	113,4	0,0	0,2	1,6%
KWD	0,0	1934,97	85,3	2,9	0,1	1,2%
SAR	0,2	153,6	35,5	0,2	0,1	0,5%

USD	3,4	583,8	1990,5	0,9	3,0	28,9%
KRW	44,9	0,5	22,5	0,0	0,0	0,3%
XOF	202,1	1	202,1	0,0	0,3	2,9%
GBP	0,1	774,02	96,4	1,2	0,1	1,4%
Autres	na	na	522,1	na	na	7,58%

Source : DGCP

Figure 14. Distribution de la dette selon les devises



Source : DGCP

9.4 Dette intérieure

9.4.1 Présentation de la situation au 31 Décembre 2019

Les obligations du Trésor représentent la composante la plus importante de la dette intérieure. Elles représentaient 97,1% de l'encours de la dette inté-

rieure fin décembre 2019. Les obligations du Trésor représentent une source d'endettement complémentaire pour financer les infrastructures. Les obligations sont émises par adjudication via l'agence UMOA-Titres ou par syndication (appel public à l'épargne à la BRVM).

Tableau 50. Répartition de la dette intérieure du Sénégal en fonction des créanciers

Situation au 31 décembre 2019	Dette intérieure exprimée en valeur (milliards FCFA)	Dette intérieure exprimée en % de la dette domestique totale	Dette intérieure exprimée en % du PIB nominal de l'année 2019
Dette intérieure totale*	929,7	100,0%	6,7%
Titres	903,0	97,1%	6,5%
Bon du Trésor	0,0	0,0%	0,0%
Obligation du Trésor (dont OAT et Sukuk)	903,0	97,1%	6,5%
Prêt bancaire	26,6	2,9%	0,2%
BCEAO	0,0	0,0%	0,0%
Banque commerciale (détenue par l'Etat) et FMI	26,6	2,9%	0,2%

* Ne tient pas compte du reclassement de l'investissement public

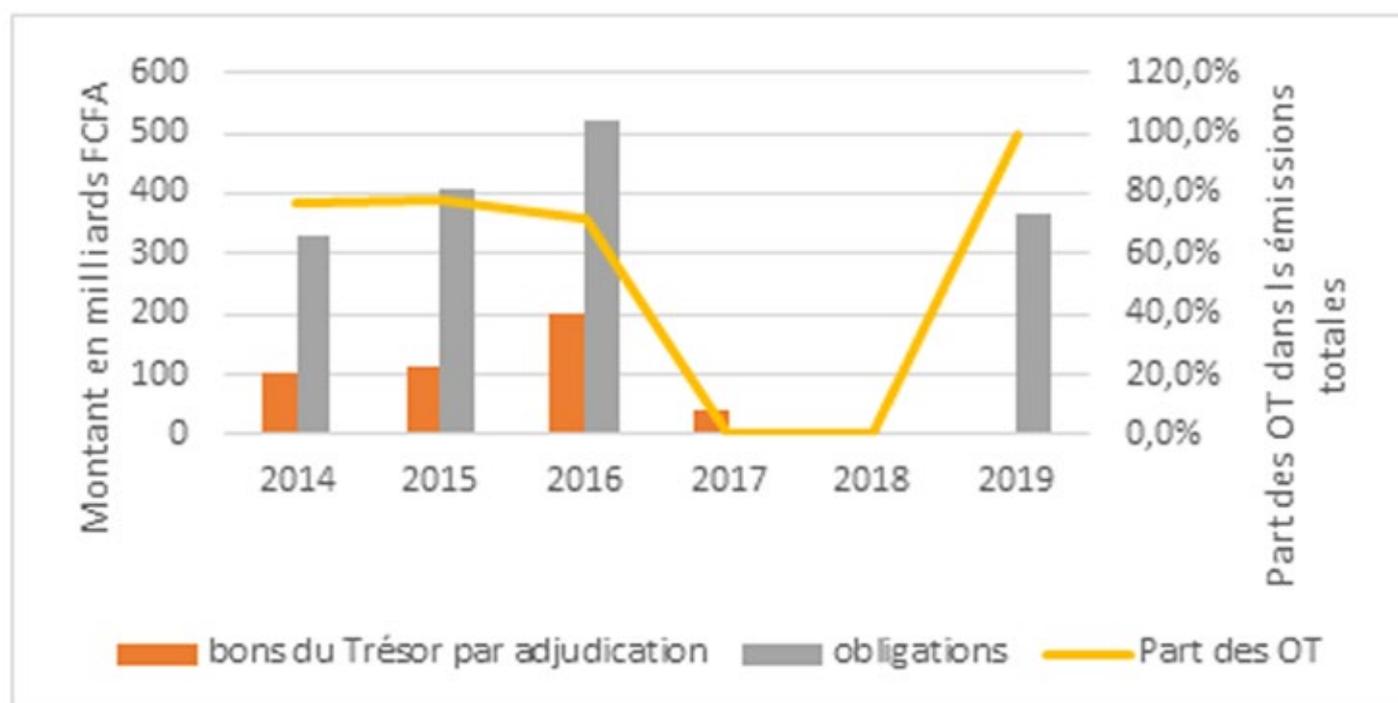
Source : DGCP

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Les émissions d'obligations du trésor ont connu une tendance haussière entre 2013 et 2016 avant de connaître une baisse en 2017. Cette situation s'explique par la volonté des autorités de reprofiler la dette publique. Toutefois, l'Etat du Sénégal n'a pas

réalisé d'émission de titres publics en 2018. Compte tenu des taux d'intérêt très bas à l'international et de la liquidité mondiale, le gouvernement du Sénégal a préféré émettre sur le marché des euro-obligations. Cependant, les résultats des analyses de viabilité de la dette réalisées en 2018 ont poussé le gouvernement à revenir sur le marché financier régional en 2019.

Figure 15. Répartition de la dette intérieure en obligations du trésor (OT) et des bons du trésor (BT)



Source : DGCP, Agence UMOA – Titres

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Les titres de la dette publique du Sénégal sont détenus par les banques et les compagnies d'assurance

des pays de l'UEMOA. Les amortissements de capital constituent la majeure partie du service de la dette payé à fin décembre 2019.

Tableau 51. Service de la dette dû et payé

2019	Secteur bancaire			Secteur non-bancaire			Total		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
En milliards FCFA									
(1) Service de la dette dû à fin décembre 2019	286,94	48,62	335,56	61,28	8,42	69,70	348,22	57,05	405,26
(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2019	286,94	48,62	338,56	61,28	8,42	69,70	348,22	57,05	405,26

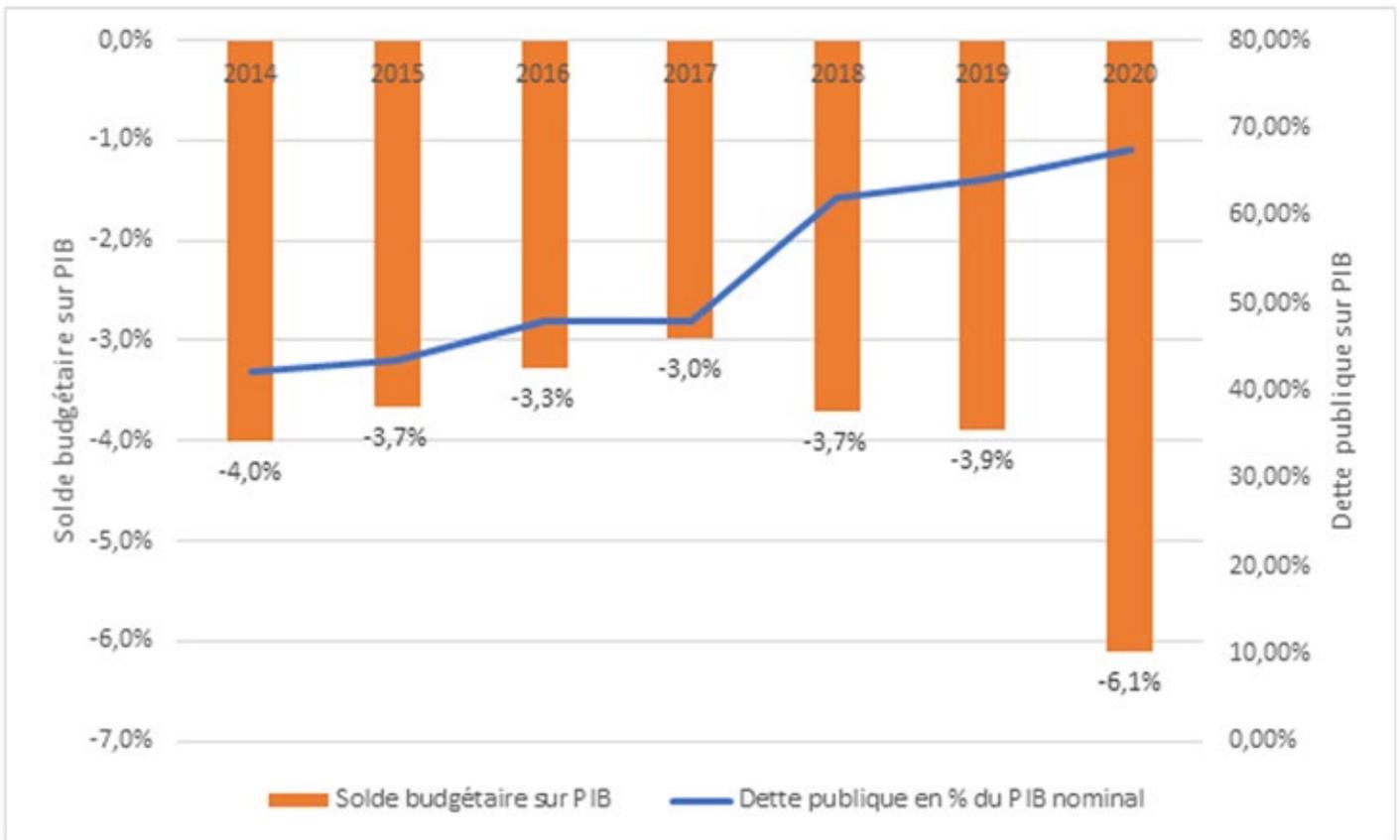
Source : DGCP

9.5 Viabilité et soutenabilité

Le déficit budgétaire rapporté au PIB s'est détérioré de 2010 à 2012. A partir de 2016, il converge vers -3 % (norme de l'UEMOA). S'agissant du ratio d'endettement, il a connu une hausse tendancielle sur toute la période. Cette situation s'explique par l'accumulation de déficits budgétaires après les allègements de dettes liés aux initiatives pays pauvres très endettés et multilatérale dont le Sénégal avait bénéficié en 2005 et 2006.

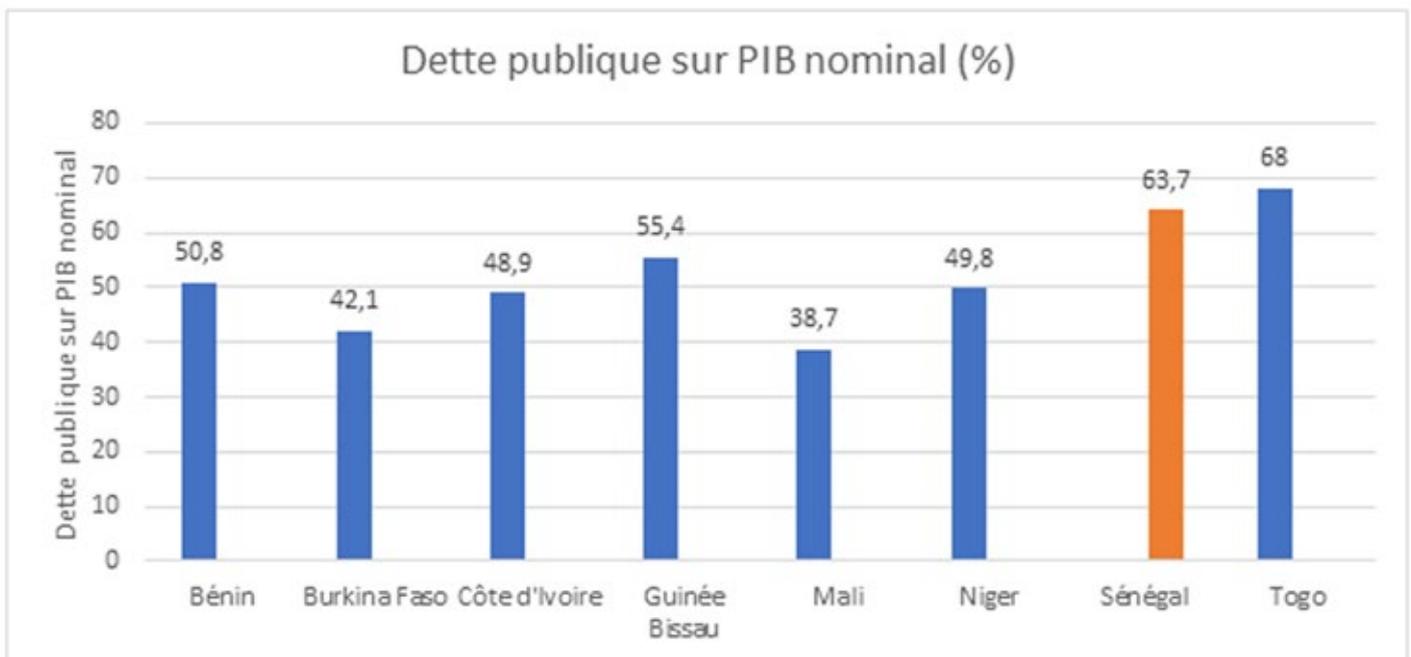
L'analyse conjointe du solde budgétaire et de la dette publique montre que la situation budgétaire du gouvernement est soutenable. Le changement d'année de base a permis de stabiliser les ratios dette publique et solde budgétaire global sur PIB. La comparaison des ratios d'endettement des différents pays révèle que le Sénégal est en dessous de la moyenne des pays de l'UEMOA.

Figure 16. Ratio déficit budgétaire sur PIB et dette publique sur PIB au Sénégal



Source : DPEE, FMI

Figure 17. Dette publique sur PIB en 2019 pour les pays de l'UEMOA



Source : DGCPT, FMI

Tableau 52. Emissions du Sénégal sur le marché des euro-obligations

Date d'émission	Montant en millions USD	Taux (%)	Date de maturité
2011	500	8,75	2021
2014	500	6,25	2024
2017	500	6,25	2033
2018	1200	4,75	2028
2018	1000	6,75	2048

Source : Bloomberg

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exporta-

tion, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Données économiques :

- **Réalisations :** données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations économiques exhaustives recueillies sur l'ac-

tivité économique par les administrations nationales. Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3 ;

- **Estimations** : correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année donnée. Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;

- **Projections ou prévisions économiques** : correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de [activité économique. Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles.

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/V'N)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Eurobond (ou Euro-obligation) : obligation en devise au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires

(comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

Taux de change : prix d'une devise en terme d'une

autre.

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = [\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}] \times 100$).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées) : les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent (T).

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).



Marché des Titres Publics

Agence UMOA-Titres

9 8 7 2 4 5 6 4 1
3 6 9 6 9 5 6 0 2
3 5 7 9 9 7 2 9 7

BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES



Retrouvez chaque trimestre les statistiques du MTP

Pour en savoir plus, RDV sur
www.umoatitres.org

www.umoatitres.org

Suivez nous sur



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ REGIONAL DES TITRES PUBLICS DE REFERENCE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'UEMOA

9 0 7 2 4 5 6 4 8
3 6 9 6 9 5 6 0 2
8 5 7 8 8 2 2 -9 9

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



**Ensemble,
construisons l'UMOA de demain.**



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar - Sénégal / Tél : (+221) 33 849 28 28

www.umoatitres.org



IB
Africa Center
+221 33 849 28 28